

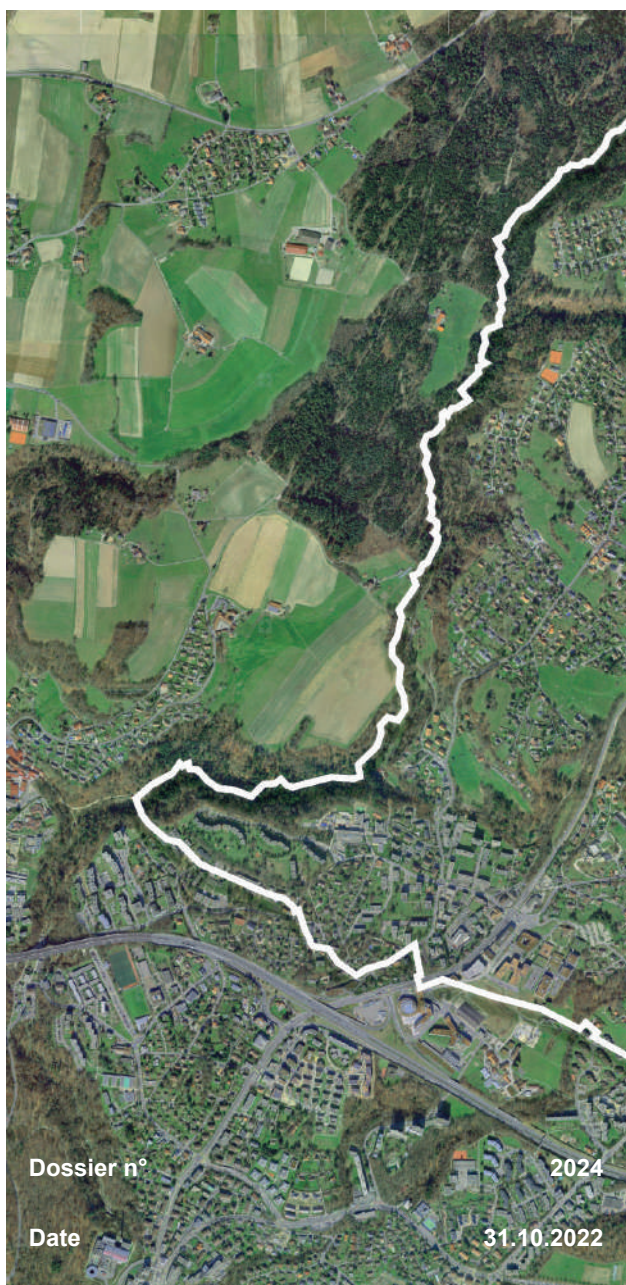
196994

COMMUNE D'EPALINGES

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCom)

DIAGNOSTIC

CAHIER I



PLAREL SA
Boulevard de Grancy 19A
Tél. 021 / 616 69 15

Architectes et urbanistes associés
1006 Lausanne
info@plarel.ch

TRANSITEC SA
Avenue Auguste-Tissot 4
Tél. 021 / 652 55 55

Ingénieurs mobilité
1006 Lausanne
lausanne@transitec.net

L'ATELIER DU PAYSAGE SÀRL
Boulevard de Grancy 19A
Tél. 021 / 617 17 38

Architectes paysagistes
1006 Lausanne
contact@latelierdupaysage.ch

ECOSCAN SA
Rue de Genève 70
Tél. 021 / 613 44 77

Ingénieurs environnement
1004 Lausanne
info@ecoscan.ch

BONNARD & GARDEL SA
Avenue de Cour 61
Tél. 058 / 424 11 11

Ingénieurs Conseils
1007 Lausanne
lausanne@bg-21.com

INCITO COMMUNICATION
Route de la Corniche 4
Tél. 021 / 651 90 90

spécialistes communication
1066 Épalinges
cedric@incito.ch

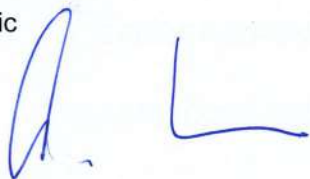
ADOPTION

LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ :

Approuvé par la Municipalité

le 13 SEP. 2021

Syndic



Secrétaire



Soumis à consultation publique

du - 2 OCT. 2021

au

14 NOV. 2021

Syndic



Secrétaire



Adopté par le Conseil communal

le 20 SEP. 2022

Président



Secrétaire



Approuvé par le Conseil d'État du Canton de Vaud

le 5 JUIL. 2023

L'atteste : le Chancelier



Le Conseil d'Etat émet la réserve suivante sur :

- les principes communaux de redimensionnement de la zone d'habitation et mixte, tels qu'énoncés au chapitre 2.2 (pages 21 et 22).

	1. INTRODUCTION	7
	1.1 Contexte	9
	1.2 Structure du document	10
	1.3 Lecture du PDCom	11
	1.4 Coordination et participation	12
	2. CADRE DE LA PLANIFICATION	13
<i>CADRE CANTONAL</i>	2.1 Plan directeur cantonal	15
<i>CADRE RÉGIONAL</i>	2.2 Planifications régionales	17
<i>CADRE COMMUNAL</i>	2.3 Planifications communales	21
	2.4 Démarche participative	23
	3. DIAGNOSTIC	27
<i>URBANISATION</i>	3.1 Structuration du bâti	29
	3.2 Évolution démographique et réserves constructibles	35
	3.3 Patrimoine bâti	40
	3.4 Infrastructures et équipements publics	44
	3.5 Activités économiques	51
	3.6 Tourisme et loisirs	53
<i>MOBILITÉ</i>	3.7 Mobilité douce	55
	3.8 Transports publics	59
	3.9 Transports individuels motorisés	61
	3.10 Synthèse et perspectives d'évolution	65
<i>PAYSAGE ET ESPACES PUBLICS</i>	3.11 Paysage	67
	3.12 Espaces publics	75
<i>NATURE, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET CLIMAT</i>	3.13 Nature, forêts et réseau écologique	79
	3.14 Dangers naturels	90
	3.15 Contraintes liées à l'activité humaine	93
	3.16 Énergie	100
	3.17 Changements climatiques	103
	4. SYNTHÈSE	105
	5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET ANNEXES	115

Liste des abréviations

CLE	Centre laboratoire d'Épalinges
dB	Décibel
DGE	Direction générale de l'environnement
DGTL	Direction générale du territoire et du logement (ancien SDT)
DS	Degré de sensibilité au bruit
EMS	Établissement médico-social
HT	Haute tension
ICOMOS	Recensement des jardins historiques
IMNS	Inventaire cantonal des monuments naturels et sites
ISOS	Inventaire fédéral des sites construits à protéger de Suisse
IUS	Indice d'utilisation du sol
IVS	Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse
LAT	Loi (fédérale) sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi (cantonale) sur l'aménagement du territoire et les constructions
LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
LPNMS	Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites
MD	Mobilité douce
OFS	Office fédéral de la statistique
OPair	Ordonnance fédérale sur la protection de l'air
OPAM	Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs
ORNI	Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant
PA	Plan d'affectation
PACom	Plan d'affectation communal
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PDCM	Plan directeur communal de mobilité
PDCn	Plan directeur cantonal
PDCom	Plan directeur communal
PDF	Plan directeur forestier
PGA	Plan général d'affectation (ancienne dénomination de PACom)
PGEE	Plan général de l'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation (ancienne dénomination de PA)
PQ	Plan de quartier (ancienne dénomination de PA)
REC	Réseau écologique cantonal
REN	Réseau écologique national
SDCL	Schéma directeur centre lausannois
SDEL	Schéma directeur de l'est lausannois
SDNL	Schéma directeur du nord lausannois
SDOL	Schéma directeur de l'ouest lausannois
SDRM	Schéma directeur région Morges
TIBS	Territoire d'intérêt biologique supérieur
VLI	Valeur limite d'immission
VP	Valeur de planification

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

Le lancement des études de révision des instruments de planification territoriale d'Épalinges intervient dans un contexte politique particulier qu'il s'agit de prendre en compte dans le processus de planification de la Commune. D'une part, la politique territoriale est fortement influencée par la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire LAT, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 et, plus directement, par la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn), approuvé par le Conseil fédéral le 31 janvier 2018 ¹. La LAT impose aux communes l'élaboration ou la révision de leurs outils de planification, lorsque le dimensionnement de leurs zones à bâtir dépasse les besoins prévisibles à 15 ans. Une partie du territoire communal d'Épalinges est largement surdimensionnée et nécessite la révision de son Plan général d'affectation (PGA) en vigueur depuis le 16 novembre 2005.

Selon la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), l'établissement d'un plan directeur communal (PDCom) est obligatoire pour les communes qui se trouvent dans un périmètre compact d'agglomération (comme c'est le cas d'Épalinges) et pour les centres cantonaux et régionaux selon la liste du PDCn. Contrairement au PGA, son contenu n'est pas contraignant pour les particuliers, mais seulement pour les autorités communale et cantonale.

Le présent PDCom sert d'instrument de travail à la révision du PGA, en fixant les principes directeurs et les mesures à appliquer, et a pour fonction:

- la prise en compte des relations intercommunales, régionales et cantonales;
- la mise en valeur des diverses composantes du territoire;
- la détermination des objectifs de développement et de ses conditions;
- le respect du paysage, du patrimoine et de l'environnement;
- l'organisation des équipements corrélée aux besoins actuels et futurs;
- la préservation d'un cadre de vie de qualité pour tous.

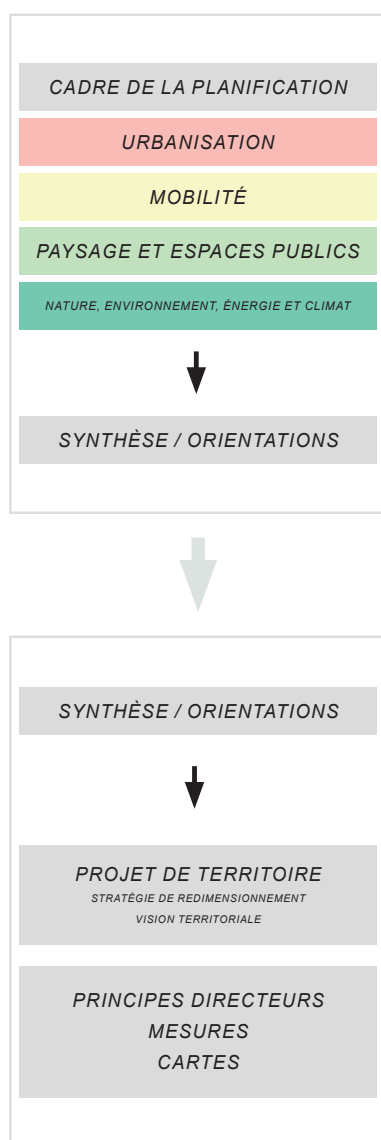
¹ La version en vigueur, dénommée 4^{ème} adaptation bis, a été approuvée par le Conseil fédéral le 20 décembre 2019

1.2 STRUCTURE DU DOCUMENT

D'une façon délibérée, la démarche a pris ses distances par rapport à une approche exhaustive de tout le territoire et de tous les paramètres susceptibles d'être pris en compte. Cette attitude s'explique par un souhait d'efficacité sur le plan pratique. C'est à ce prix que le plan directeur est véritablement un instrument de gestion du territoire pour l'Autorité communale.

Le présent PDCom est conçu pour être un outil de travail dynamique qui peut être mis à jour périodiquement en fonction de l'évolution des besoins.

Sa structure est organisée de la manière suivante:



CAHIER I **DIAGNOSTIC**

Ce cahier présente le cadre de planification de la révision du Plan directeur communal d'Épalinges. Il élabore par la suite un diagnostic territorial, structuré autour de quatre thématiques relatives à l'aménagement territorial de la Commune.

Finalement, il élabore une synthèse des enjeux identifiés et propose des orientations pour le Programme d'actions.

CAHIER II **PROGRAMME D' ACTIONS**

Ce cahier, qui constitue la partie opérationnelle du PDCom, définit une vision de développement territorial et esquisse les principes de la stratégie de redimensionnement de la zone à bâtir que la Commune sera tenue d'opérer lors de la révision du Plan général d'affectation.

Par la suite il définit les principes directeurs et les mesures d'aménagement. Pour chaque mesure, la responsabilité, le délai et les démarches de mise en oeuvre sont définis.

1.3 LECTURE DU PDCOM

Le plan directeur est conçu pour être lu selon trois façons :

Lecture complète dans l'ordre

Le PDCom d'Épalinges reprend une structure classique pour un plan directeur, à savoir:

- une première partie (cahier I) qui présente le contexte de la planification et un diagnostic de l'état actuel subdivisé par thématiques. Ce diagnostic permet de fixer les orientations générales.
- une deuxième partie (cahier II) qui définit le projet de territoire et spécifie les principes directeurs et les mesures d'aménagement avec des cartes de synthèse.

Lecture par thématique

Le tableau des principes directeurs et des mesures permet d'avoir une vision d'ensemble par thématique du programme d'actions de la Commune (cahier II). Il est possible ensuite de lire le détail des mesures organisées par thématique. Il est encore possible d'approfondir la thématique choisie dans la section correspondante du diagnostic (cahier I).

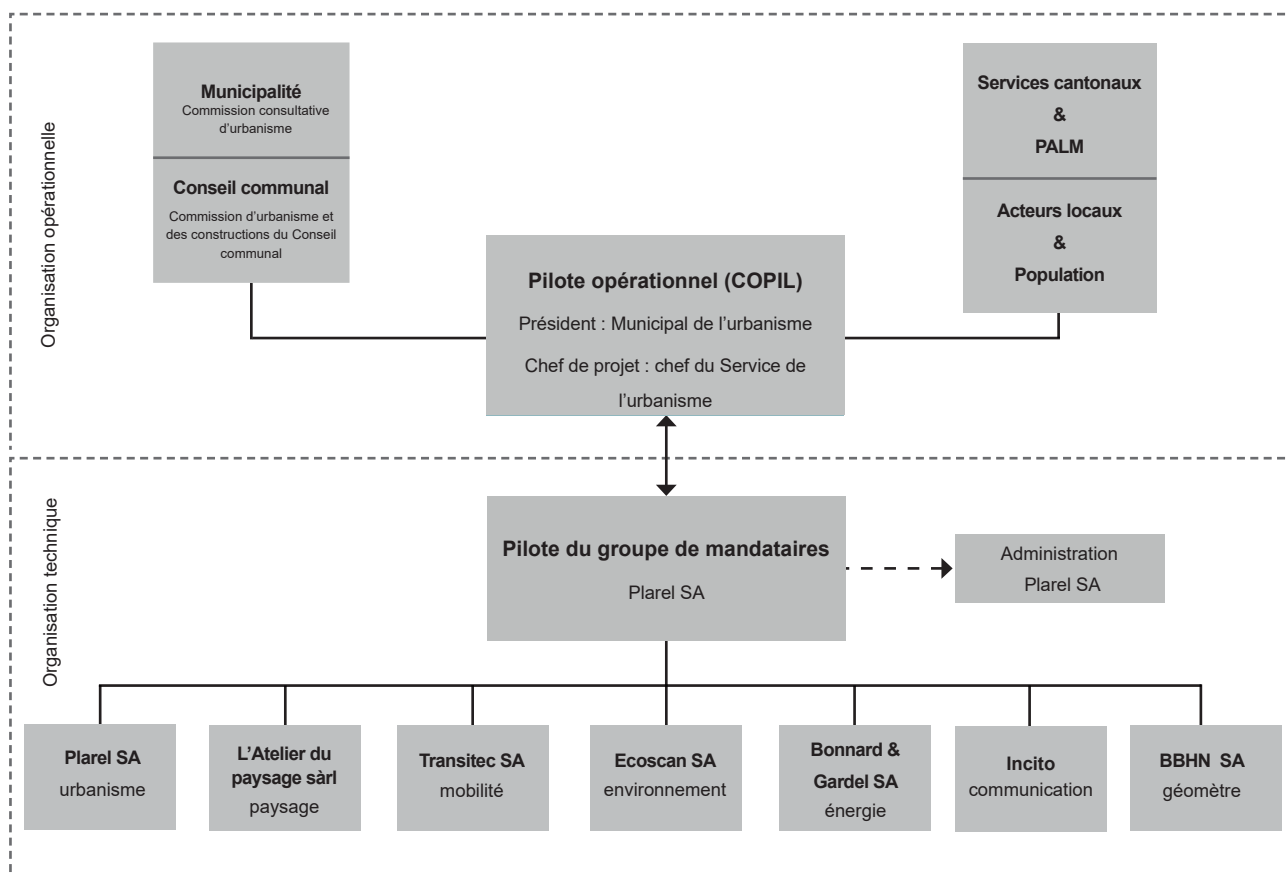
Lecture par localisation géographique

Les cartes de synthèse (cahier II) permettent de localiser les mesures d'aménagement puis de revenir au détail des mesures décrites avec un numéro spécifique (PAY 1.a, URB 2.b, etc.) dans le chapitre 3.2 « Description des mesures d'aménagement ».

1.4 COORDINATION ET PARTICIPATION

Les interactions entre les différentes échelles de planification nécessitent un travail de concertation et de coordination de l'ensemble des acteurs concernés. La participation à l'élaboration de ce PDCom s'effectue par l'intermédiaire des instances suivantes :

- la Municipalité d'Épalinges en qualité de maître de l'ouvrage,
- le Service de l'urbanisme d'Épalinges, pilote du dossier,
- la Commission d'urbanisme et des constructions du Conseil communal,
- la Commission consultative d'urbanisme de la Municipalité,
- les mandataires de la Commune,
- les Services cantonaux, consultés dans le cadre de l'examen préalable du dossier,
- les acteurs locaux, choisis parmi des personnalités représentatives et des citoyens de la Commune sollicités dans le cadre de trois ateliers participatifs,
- la population, informée à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de l'information publique et la consultation publique du PDCom.



2. CADRE DE LA PLANIFICATION

CADRE CANTONAL

2.1 PLAN DIRECTEUR CANTONAL

CONSTATS



PROJET DE TERRITOIRE
CANTONAL
(source : DGTL, 2015)

- Le Plan directeur cantonal (PDCn), entré en vigueur le 1^{er} août 2008, a subi plusieurs adaptations. La 4^{ème} adaptation du PDCn, basée sur les principes de la LAT révisée, a été adoptée par le Grand Conseil et puis par le Conseil d'État les 20 et 21 juin 2017. Elle a été approuvée par le Conseil fédéral le 31 janvier 2018. Ce document fixe les stratégies, les lignes d'action et les mesures qui sous-tendent l'aménagement du territoire du canton de Vaud.
- Située dans l'épine sud-ouest de l'agglomération Lausanne-Morges, la Commune d'Épalinges marque la limite entre l'agglomération et le nord lausannois. De manière générale, le PDCn définit, comme principe de base, la coordination entre urbanisation et transports; ainsi, il encourage à développer les nouveaux bâtiments et infrastructures en priorité dans les centres et en particulier sur le territoire déjà urbanisé. Le développement autorisé des zones à bâtir à Épalinges doit être appréhendé selon une approche duale : la partie sud est régie par la politique d'agglomération et est encouragée dans sa croissance, tandis que la partie nord est limitée par le PDCn.

- À Épalinges, le PDCn reconnaît :

Pôle de développement économique cantonal de Vennes

Site stratégique de développement pour l'activité au «Biopôle de Vennes» par l'accueil de sociétés actives dans le secteur du bio-médical.

Projet d'équipement public

Développement du Centre universitaire de traitement et de réadaptation (CUTR) de Sylvana.

ENJEUX

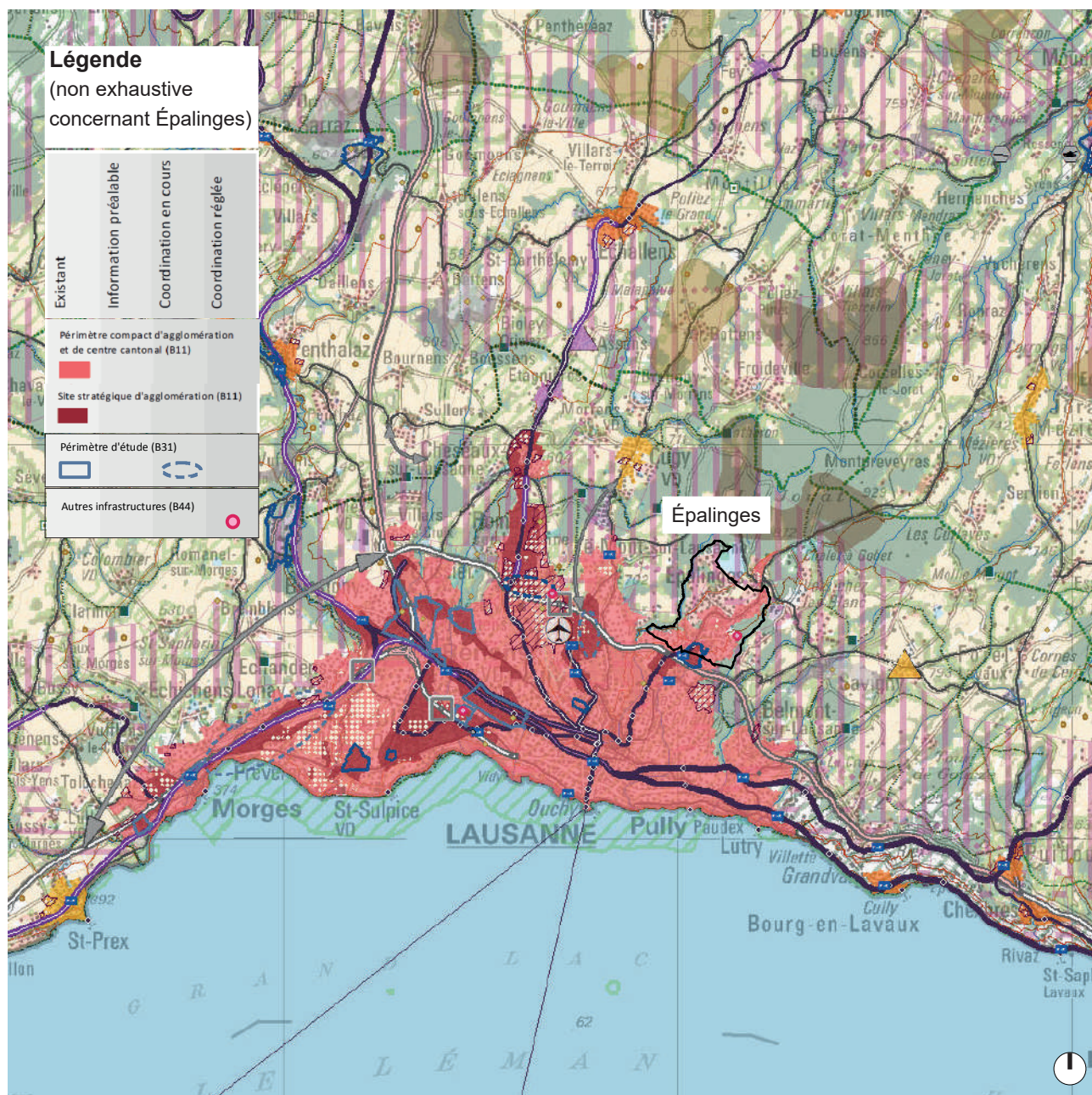
- Le PDCn tend à garantir un développement équilibré, articulé aux transports publics, tout en assurant les valeurs patrimoniales et paysagères ainsi que la sauvegarde des ressources naturelles du territoire cantonal. Épalinges doit mettre en place une politique d'aménagement du territoire basée sur le respect des stratégies thématiques édictées par le PDCn, soit :
 - A. Coordonner mobilité, urbanisation et environnement
 - B. Renforcer la vitalité du centre
 - C. Encourager une vision dynamique du patrimoine
 - D. Valoriser le tissu économique
 - E. Concilier nature, loisirs et sécurité
 - F. Assurer, à long terme, la vitalité des ressources.

CADRE CANTONAL

CARTE DU PDCn

document sans échelle

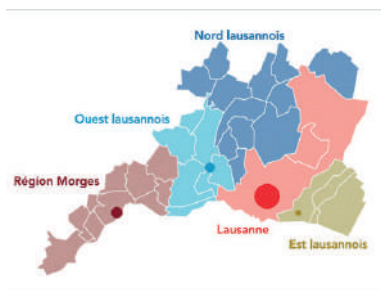
(source : PDCn 2018)



CADRE RÉGIONAL

2.2 PLANIFICATIONS RÉGIONALES

CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCnR1 *Projet d'agglomération***Mesure(s) du PDCn**R11 *Agglomération Lausanne - Morges*

LES 5 SCHÉMAS DIRECTEURS DU PALM (source : SDCL, 2013)



CENTRALITÉS PRINCIPALES DE L'AGGLOMÉRATION (source : PALM, 2016)

■ **Projet d'agglomération Lausanne - Morges**

Depuis 2001, l'agglomération Lausanne - Morges (PALM) est considérée par la Confédération comme une agglomération d'importance nationale constituant l'un des deux pôles de l'aire métropolitaine Lausanne-Genève.

La coordination et la mise en œuvre des objectifs du PALM sont assurées par 5 schémas directeurs : la Région Morges (SDRM), l'Ouest Lausannois (SDOL), le Nord Lausannois (SDNL), l'Est Lausannois (SDEL) et le Centre de Lausanne (SDCL), dont fait partie Épalinges.

Les schémas directeurs sont des entités de collaboration intercommunale auxquelles participe le Canton ainsi que d'autres partenaires. Ils regroupent les communes qui se sont fédérées pour constituer une vision partagée de leur développement et pour, notamment, mettre en œuvre les mesures du PALM les concernant.

Ces secteurs constituent un territoire métropolitain qui s'articule autour de centralités et de polarités. Les centralités sont des sites prioritaires pour l'implantation d'activités et d'équipements à forte valeur ajoutée, tant au niveau de leur image que de leur usage. Elles ont une excellente accessibilité en transports publics et sont bien intégrées dans le réseau piétonnier et cyclable. Trois types de centralités sont identifiés : les centralités principales, secondaires et locales. Épalinges est répertorié en centralité locale dans le PALM.

Épalinges tient son rôle particulier dans le PALM de par sa situation de porte d'entrée nord-est de l'agglomération, son offre en transport public structurante pour l'agglomération (terminus métro m2 et P+R) et son projet phare, le Biopôle de Vennes destiné à la création d'un parc scientifique d'excellence comprenant l'implantation de sociétés motrices dans le domaine de la recherche et du développement.

Pour Épalinges, le PALM 3^e adaptation 2016 comprend les projets suivants :

Requalification de la route de Berne

Mesure 5a.CL.01 - 2015 - 2018

- suppression d'une voie de circulation descendante,
- création d'une bande cyclable (descente) et d'un trottoir mixte piétons-vélos (montée),
- création de trois giratoires,
- création de voies bus aux abords des giratoires,
- abaissements localisés des vitesses de circulation.

Réaménagement du terminus m2 des Croisettes

Mesure 24.CL.02 - horizon 2019 - 2022

- Réalisation de l'arrière-gare du terminus des Croisettes

permettant d'augmenter la cadence à moins de 2 minutes.

Développements de quartiers

Mesures engagées: plans avec un examen préalable positif

- La Girarde.....76 hab / 12 empl
- Le Closalet.....362 hab / 47 empl
- Le Grand Chemin Nord.....80 hab / 40 empl
- Les Planches II / Montblesson.....298 hab / 6 empl

Mesures réalisées: plans en vigueur

- Les Bosquets-du-Giziaux.....68 hab / 32 empl
- La Bodevenaz II.....60 hab / 20 empl

Biopôle de Vennes

(à cheval entre Épalinges et Lausanne)

- Inscription du site dans le réseau des sciences de la vie en partenariat avec les entreprises privées, le secteur académique (CHUV, UNIL et EPFL) et les instituts spécialisés, en favorisant l'implantation d'acteurs œuvrant dans ce domaine.
- Densification du site en termes de bâti pour atteindre la cible du PALM pour les sites stratégiques (3'600 emplois).

■ **Stratégie régionale des zones d'activités du PALM**

Conformément à l'art. 30a OAT, le Canton doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités. Ce système permettra de coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités et d'en assurer la gestion. Le Canton de Vaud a opté pour une déclinaison à deux échelles:

- à l'échelle cantonale, identification du réseau des sites d'activités stratégiques,
- à l'échelle régionale, établissement de stratégies régionales.

La Stratégie régionale des zones d'activités du PALM, dont dépend la Commune d'Épalinges, est en cours d'élaboration. Les planifications communales d'Épalinges devront se conformer à cette planification de rang supérieur.

■ **Plan directeur forestier de la Région centre**

Le territoire communal d'Épalinges fait partie du 18^e arrondissement forestier. La Commune d'Épalinges est propriétaire de 66 hectares de forêts, essentiellement localisés sur son territoire, à l'exception d'un hectare sur la Commune du Mont.

Les forêts du 18^e arrondissement sont incluses dans le plan directeur forestier (PDF) de la Région centre, qui a pour but de garantir un développement mesuré et coordonné des usages forestiers. Dans sa conception et son organisation, le PDF repose sur les principes directeurs suivants :

- Une vision stratégique prospective et intégrative du territoire renforçant la coordination et la cohérence des pratiques et politiques sectorielles ayant une incidence sur le milieu forestier pour la période de planification à venir.

- Un projet partagé suscitant des partenariats et des collaborations de mise en œuvre entre les autorités cantonales et communales, les groupes d'intérêts locaux et la population concernée.
- Une définition ciblée des objectifs favorisant l'efficacité et l'efficience de mise en œuvre.

Le PDF fixe un cadre pour le travail de l'Administration cantonale, le service forestier en particulier, qui prendra ses décisions sur cette base explicite et publiquement débattue. Le plan directeur forestier n'est néanmoins pas contraignant pour les propriétaires et les communes.

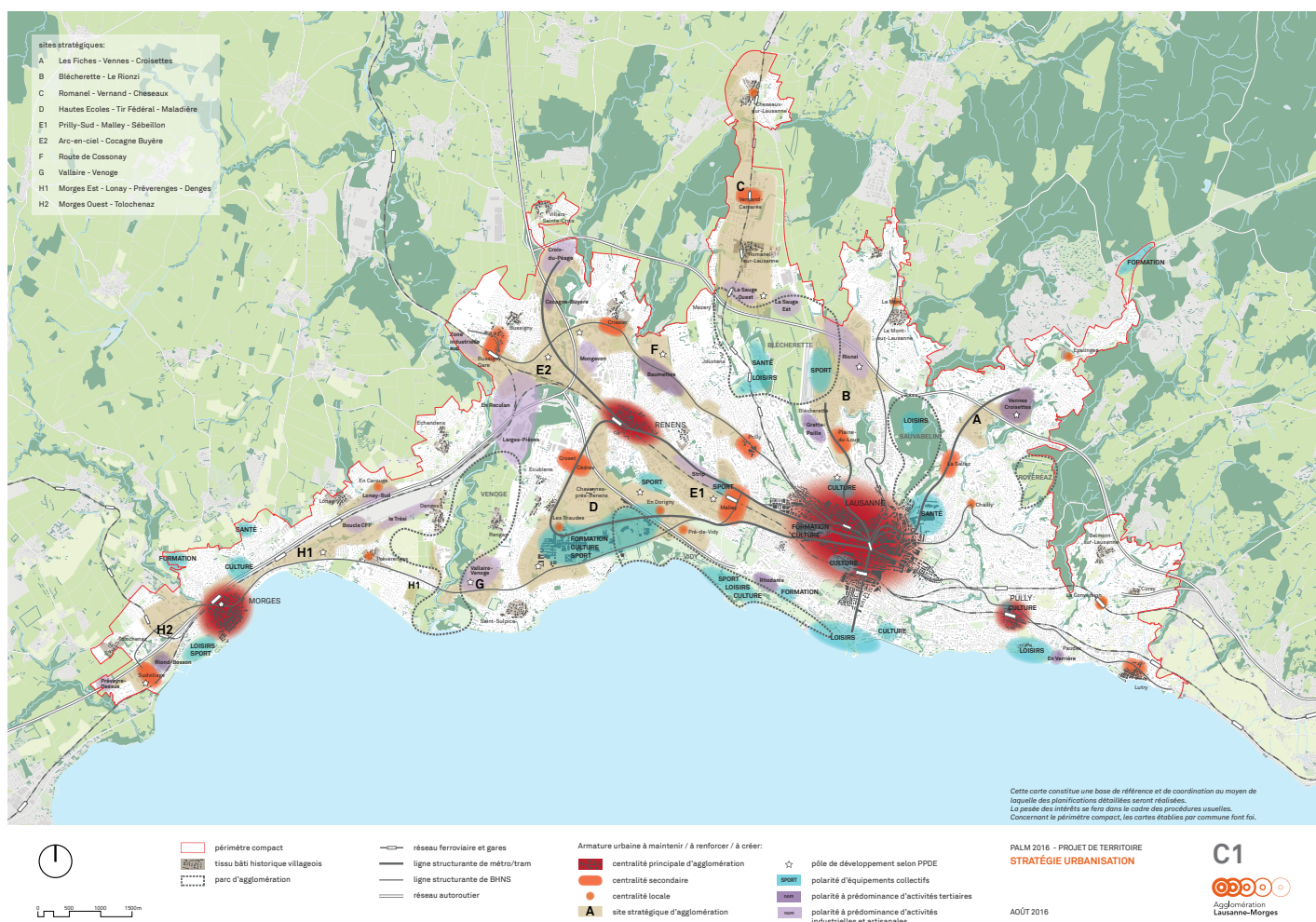
Les fonctions forestières (économiques, écologiques, protectrices et sociales) sont évaluées, des enjeux sont déterminés et une stratégie d'action (y.c. mesures) sera déployée dans le cadre du PDF. Voici les différents éléments qui ressortent du PDF pour Épalinges:

- Les fonctions de protection priment sur les forêts riveraines des cours d'eau (Flon, Flon Morand, Ruisseau-Martin, ruisseau du Vaugueny).
- Les forêts à fonction biologique sont peu présentes. Des boisements riverains (localisés) sont considérés comme des milieux naturels dignes de protection.
- Seul le Bois-de-la-Chapelle est considéré comme massif avec fonction d'accueil prioritaire. Le refuge du Chaugand et la Maison forestière sont reconnus comme infrastructure d'accueil. Les chemins forestiers à travers le Bois-de-la-Chapelle et le chemin du Flon sont reconnus.
- Il n'y a pas de forêt de production prioritaire.
- La forêt des Dailles est considérée comme forêt à fonction paysagère, sans objectif moteur.

CADRE RÉGIONAL

CARTE STRATÉGIE URBANISATION

document sans échelle
(source : PALM, 2016)



Les planifications communales en cours figurent à la page 39.

ENJEUX

- Consolider les objectifs du PALM et valoriser Épalinges selon une approche duale : valoriser les potentiels de la Commune pour le secteur sud, compris dans le périmètre compact, notamment en développant une stratégie d'accueil en matière d'activités, d'habitat et de transport et freiner la consommation de sol à l'extérieur du périmètre compact, sur le secteur nord de la Commune.
- Se conformer à la Stratégie régionale des zones d'activités du PALM.
- Prendre en compte les objectifs de gestion du Plan directeur forestier de la Région centre.

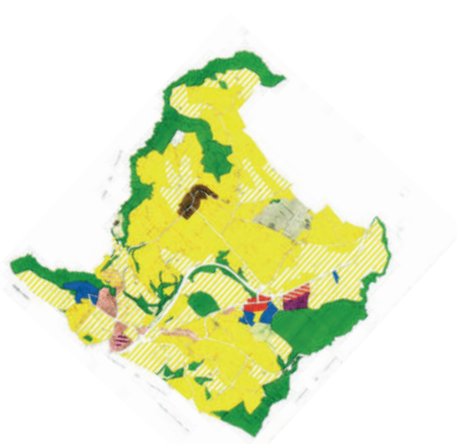
CADRE COMMUNAL

2.3 PLANIFICATIONS COMMUNALES

CONSTATS



PLAN DES ZONES DE 1956
(source : Commune d'Épalinges)



CARTE DU PGA DE 1985
(source : Commune d'Épalinges)

■ Plan des zones de 1956

Le tout premier plan d'affectation légalisé à Épalinges en 1956 «officialisait» d'une certaine manière l'amorce de développement du bâti le long de l'ancienne route de Berne. À cette époque, le coeur de la Commune était localisé au village, dont on prévoyait une extension logique. Ce dernier constituait alors le véritable centre de la Commune.

■ Plan des zones de 1985

Le plan des zones de 1985 affecte pratiquement l'entier du territoire d'Épalinges à la zone à bâtir. De son caractère agricole d'antan, Épalinges ne conserve que la zone agricole du Bornalet. Le reste du territoire est presque exclusivement consacré à de l'habitation individuelle ou collective.

Autre changement marquant, le secteur des Croisettes fait partie du pôle de développement économique cantonal. La destination du secteur des Croisettes, rattaché au «Grand Vennes», vient modifier la structure et l'animation de la Commune en constituant une troisième centralité.

■ Plan général d'affectation de 2005

Le 3^{ème} plan général d'affectation confirme, pour l'essentiel, le plan de 1985. Le PGA de 2005 est marqué par la volonté de gérer le développement du territoire à travers la constitution de plans spéciaux: il confirme 20 plans légalisés et 10 plans à légaliser. Hormis le Bornalet et le parc de l'Église, l'ensemble de la Commune est affecté à la zone à bâtir.

La légalisation systématique du territoire en zones à bâtir a contribué à disperser l'urbanisation d'Épalinges qui s'est développée très rapidement et dont les réserves ne sont plus inépuisables.

ENJEUX

L'élaboration du Plan directeur communal est l'occasion de :

- projeter les perspectives communales de développement en conformité avec le PDCn et le PALM,
- tenir compte d'une vision à long terme de planification du territoire communal (jusqu'à 25 ans),
- réviser le PGA sur la base des intentions du PDCom,
- harmoniser et actualiser la réglementation selon les nouvelles normes en vigueur,
- apporter une plus-value qualitative relative aux enjeux du développement durable.

CADRE COMMUNAL

PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (2005)

document sans échelle

(source : Commune d'Épalinges)

Commune d'Épalinges

Plan général d'affectation



LEGENDE:

- Limite de commune
- Zone urbaine
- Zone du village
- Zone de localités I
- Zone de localités II
- Zone de villas I
- Zone de villas II
- Zone mixte
- Zone industrielle
- Zone de verdure
- Aire forestière
- Zone de construction d'utilité publique
- Zone de plans directeurs localisés ou plans spéciaux légalisés
- Zone de plans directeurs localisés ou plans spéciaux à légaliser
- Zone agricole
- Zone artisanale
- Zone de loisirs

Dossier: 146.1

F. Bovay & L. Huguenin
Géomètres brevetés
Ingénieurs du génie rural EPFL
Rte de la Croix-Blanche 42
1066 Épalinges
Tél: 021/784'02'74, Fax: 021/784'02'94

Plans spéciaux légalisés

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| ① PQ LES TUILERIES I (LA SUISSE) | ⑪ PEP LES DAILLES II |
| ② PQ SUR OFREQUAZ | ⑫ PPA GRAND CHEMIN |
| ③ PQ LES TUILERIES II | ⑬ PEP EN BALLEGUE |
| ④ PQ LES TUILERIES III | ⑭ PEP LA CROIX-BLANCHE |
| ⑤ PQ LA CROIX-BLANCHE (TRAMWAYS) | ⑮ PEP LA SOURCE |
| ⑥ PPA LA BODEVENAZ | ⑯ PQ EN GUEBEY |
| ⑦ PEP LA POSSESSION (PRAZ BUCHILLY) | ⑰ PPA A LA JACQUIERE / CABOLETAZ |
| ⑧ PEP LES DAILLES | ⑱ PPA LES PLANCHES |
| ⑨ PQ EN VENNES (LES ORMEAUX) | ⑲ PPA Parcelle 966 |
| ⑩ PEP LES CROISSETTES (LABORATOIRES) | ⑳ PPA LE GIZIAUX |

Plans spéciaux à légaliser

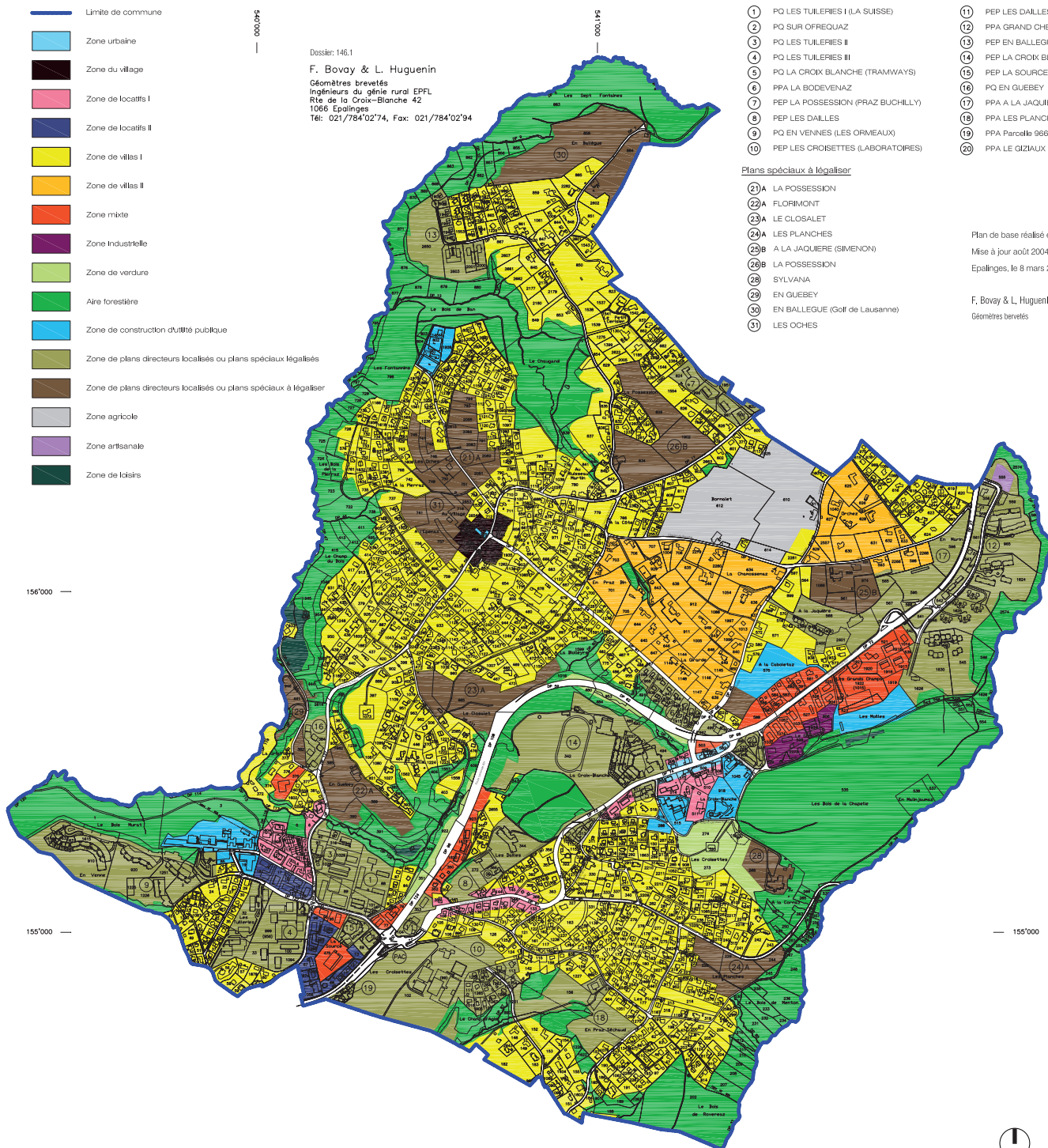
- ②①A LA POSSESSION
- ②②A FLORIMONT
- ②③A LE CLOSALET
- ②④A LES PLANCHES
- ②⑤B A LA JACQUIERE (SIMENON)
- ②⑥B LA POSSESSION
- ②⑦ SYLVANA
- ②⑧ EN GUEBEY
- ③⑦ EN BALLEGUE (Golf de Lausanne)
- ③⑧ LES OCHES

Plan de base réalisé en juillet 2003

Mise à jour août 2004

Épalinges, le 8 mars 2005

F. Bovay & L. Huguenin
Géomètres brevetés



Dans le cadre de la révision du PDCom, la Municipalité a organisé en 2017 une démarche participative, avec trois ateliers participatifs et une séance publique de restitution des résultats.

Dans un premier temps et afin d'assurer une représentation de toutes et tous - les quartiers, partis politiques, milieux associatifs, groupes d'intérêt, commissions d'urbanisme et générations - des invitations nominatives ont été envoyées. Dans un deuxième temps, une lettre « tout-ménage » a été envoyée afin de présenter la démarche et permettre à tout un chacun de pouvoir s'inscrire aux ateliers participatifs. L'effectif des ateliers a été de 33 participant(e)s permettant une bonne représentation citoyenne.



Ces ateliers constituent le socle de réflexion et donnent la trame du PDCom. Ils se sont déroulés de la manière suivante :

Atelier 1 – explication des enjeux, objectifs et cadre légal

Cet atelier s'est déroulé de manière plénière, les objectifs recherchés étaient de présenter la démarche, d'entendre la population et de hiérarchiser les problématiques et les thèmes clé. Les stratégies ont pu être définies constituant la «trame» du PDCom.

Atelier 2 – Travaux en sous-groupes

Sur la base des éléments récoltés lors du premier atelier, trois groupes ont été formés autour de trois tables rondes présentant des thématiques propres – urbanisation – mobilité – paysage & espaces publics. Les participants, assistés par un expert, ont été amenés à travailler par thématiques sur de grandes cartes afin de créer et confronter leurs points de vue. Cet atelier a permis de définir des stratégies constituant la «trame» du PDCom et faire émerger un consensus de la part des participants. L'ensemble des données récoltées a constitué une source d'information précieuse pour les mandataires.

Atelier 3 – présentation des résultats intermédiaires / travaux en sous-groupes

L'ensemble des résultats obtenus à l'atelier 2 a permis la réalisation d'un premier jet de carte stratégique. Cette dernière, reprenant l'ensemble des éléments débattus dans chaque thématique a permis soit de consolider, soit de modifier certains éléments. Le but étant de prendre « la bonne direction ». Sur la base des éléments récoltés, les experts ont procédé à l'élaboration d'une nouvelle carte, présentée lors de la séance de présentation publique.

Plan Directeur Communal

Ateliers participatifs



Atelier 1 15 février 2017

Explication des enjeux, objectifs et cadre légal

Présenter hiérarchiser (problématiques, thèmes, etc.)

Atelier 2 5 avril 2017

Travaux en sous groupes

Ecouter travailler créer confronter



Atelier 3 23 mai 2017

Présentation des résultats intermédiaires

Travaux en sous groupes

Consolider modifier prendre la bonne direction



Plan Directeur Communal

Ateliers participatifs



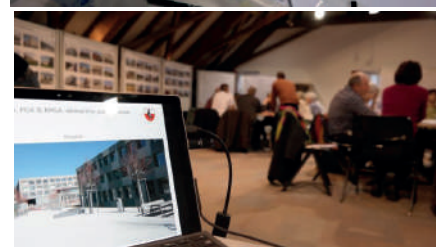
Représentativité grâce à une participation de toutes/tous les :

- Quartiers
- Partis politiques
- Milieux associatifs
- Groupes d'intérêt
- Commissions d'urbanisme
- Générations



Effectif

- 33 participant(e)s dont une bonne représentation citoyenne.



Un grand merci à eux pour leur engagement et leur participation constructive.

EXTRAITS DE LA PRÉSENTATION
DE LA SÉANCE D'INFORMATION
PUBLIQUE DU 24 JUIN 2017

(source : Commune d'Épalinges)

Plan Directeur Communal

Une vision du territoire concertée

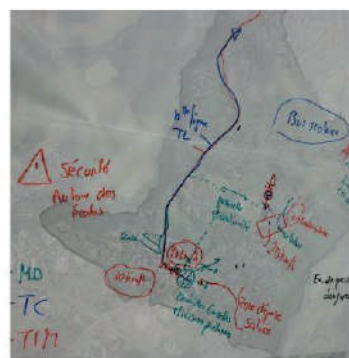
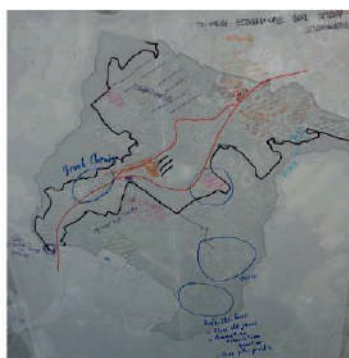


Ateliers participatifs:

Atelier 1 : Présenter - hiérarchiser (problématiques, thèmes, etc.)

Atelier 2 : Écouter - travailler - créer - confronter

Atelier 3 : Consolider - modifier - « prendre la bonne direction »



Plan Directeur Communal

Visions du territoire concertées



Éléments pris en compte lors des ateliers 1 et 2.

→ Travail de synthèse des experts

→ Projet de territoire présenté lors de l'atelier 3

→ Projet de territoire révisé suite à l'atelier 3

Préserver



Valoriser



Développer



Recoudre



EXTRAITS DE LA PRÉSENTATION
DE LA SÉANCE D'INFORMATION
PUBLIQUE DU 24 JUIN 2017

(source : Commune d'Épalinges)

3. DIAGNOSTIC

URBANISATION

3.1 STRUCTURATION DU BÂTI

CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

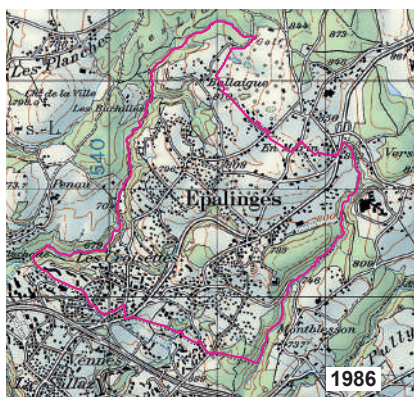
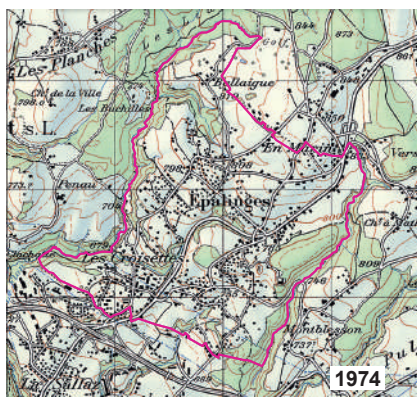
- B1** Consolider le réseau de centres dans les régions
- B3** Stimuler la construction de quartiers attractifs

Mesure(s) du PDCn

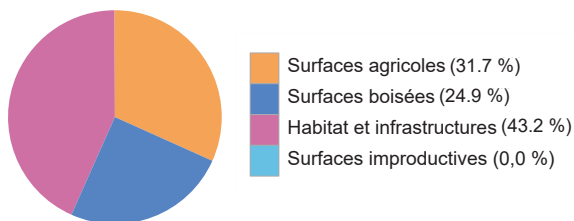
- B11** Agglomération, centres cantonaux et régionaux
- B31** Habitat collectif
- B33** Affectations mixtes

■ Évolution urbaine de la Commune

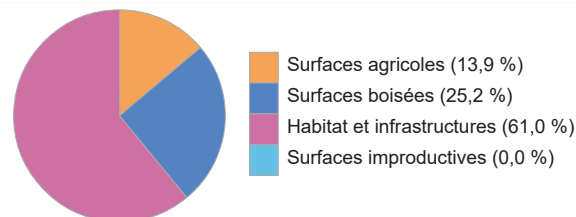
- Le territoire d'Épalinges couvre une superficie de 458 ha, dont plus de 60 % sont dévolus à des surfaces d'habitat ou d'infrastructures. Originellement rural, l'ensemble du développement s'est fait au détriment des surfaces agricoles qui ont diminué de moitié depuis 1980. La Commune d'Épalinges est comprise sur un territoire à la topographie accidentée, enclavée entre deux massifs forestiers. Cette géographie particulière ainsi que sa situation de lieux de transit entre Lausanne et les « hauts » ont constitué la structure initiale de son développement urbanistique. En effet, deux noyaux villageois se sont formés le long des deux axes majeurs de communication, le chemin du Polny et la route de la Croix-Blanche (l'ancienne route de Berne).
- Dès les années 1950, le développement s'est orienté sur la base d'un plan de zones consacré à l'habitat individuel, de vastes secteurs de villas sont apparus sans planification particulière et sans accroche sur le centre historique d'Épalinges.
- Les années 1970 connaissent un fort développement. Ce dernier est concrétisé par la construction de la Grande salle (1970) et l'installation de la maison de commune dans l'ancienne auberge (1975) constituant le nouveau cœur de la Commune.
- Par la suite, le développement progressif de Lausanne et de sa couronne, conforté par les principes d'aménagement du PGA de 1985, ont favorisé le développement d'une nouvelle centralité au caractère plus urbain dans les secteurs sud de la Commune (les Tuileries).
- Aujourd'hui, l'urbanisation successive d'Épalinges a créé une Commune au visage hétéroclite, principalement résidentielle et composée de trois centres distincts, les Croisettes-Tuileries, la Croix-Blanche et le Village.



Utilisation du sol par type de surface, Épalinges, 1980



Utilisation du sol par type de surface, Épalinges, 2013



source : OFS, Statistique suisse de la superficie - 2013

■ Les centralités affirmées

Le centre de la Croix-Blanche

Le centre de la Croix-Blanche est regroupé autour de la Maison de Commune et la salle des spectacles. L'organisation bâtie de village-rue (auparavant traversé par la route de Berne) s'est vue accompagnée d'un complexe concentrique comprenant des petits commerces, une poste et un centre commercial organisé autour d'une place centrale. Ces éléments font de ce site le lieu d'animation et de socialisation de la Commune. En retrait de la route de la Croix-Blanche, sur un promontoire, l'église domine le secteur de villas et le collège de l'Ofréquaz.



Le centre des Croisettes-Tuileries

Délimité par la route de Berne à l'est, l'autoroute au sud et le cordon boisé du Flon au nord et à l'est, ce secteur est dévolu principalement à l'habitat collectif et se démarque du reste de la Commune par des typologies bâties plus importantes. Hormis le collège de Bois Murat et les commerces bordant de part et d'autre le chemin des Croisettes, ce secteur ne bénéficie d'aucun élément remarquable et fédérateur comme une place ou un repère visuel fort.



Le village

Le village est resté dans sa modestie d'antan. Hormis le café du Village, il est uniquement dévolu à l'habitat. Situé à la croisée entre la route du Village, le chemin du Ruisseau-Martin et le chemin du Polny, le village se distingue des secteurs de villas par son rapport au sol et par la contiguïté de son bâti.



Le centre laboratoire d'Épalinges (CLE), le Biopôle et l'arrêt du terminus des Croisettes du m2

Le CLE est un complexe de plusieurs bâtiments proche du terminus Croisettes du m2. Les bâtiments du CLE (instituts formant le Centre de recherches biomédicales, Laboratoire cantonal, Service de l'environnement et de l'énergie, Service des eaux, sols et assainissement), forment un pôle d'activités important en termes d'emplois et pour la notoriété de la Commune. Ce pôle est voisin de l'espace Aquatis, le plus grand aquarium-vivarium de Suisse, comprenant un hôtel, un parking d'échange, du logement et un centre de conférence.



Ailleurs : une lecture du paysage fractionnée et décousue

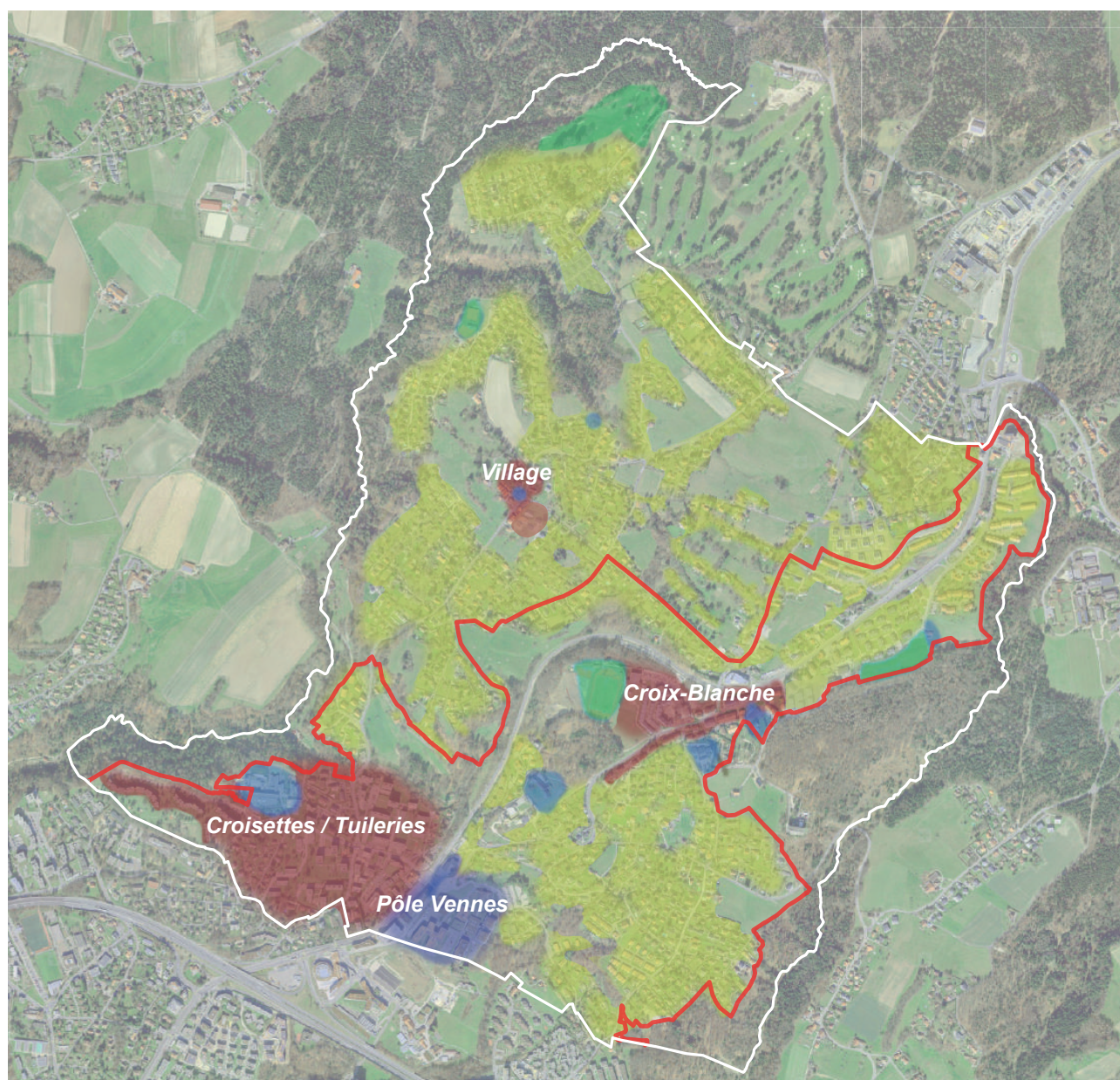
En dehors des centralités, l'habitat individuel s'est développé de manière graduelle. Aujourd'hui, il occupe pratiquement la moitié de la Commune.

STRUCTURATION DU BÂTI

HÉTÉROGÉNÉITÉ DU BÂTI ET CENTRALITÉS

document sans échelle

(source fond de carte: geo.vd.ch)



Légende

-  Centralité urbaine
-  Centralité économique
-  Tissu de villas et habitat collectif
-  Équipement sportif
-  Équipement scolaire

■ Intensité de l'utilisation du sol

Lorsqu'une zone d'affectation est créée ou lorsqu'une modification de la mesure d'utilisation du sol est prévue pour une zone existante, la mesure A11 du PDCn impose le respect de coefficients minimaux, au moins qu'une raison objective ne permette une dérogation (protection du patrimoine, dangers naturels, etc.) Pour rappel, il s'agit de :

- tendre au minimum à 125 habitants et emplois par hectare au sein du périmètre compact d'agglomération (IUS minimal de 0.625).
- tendre au minimum à 80 habitants + emplois par hectare hors des centres (IUS minimal de 0.4). Aucune densification n'est néanmoins autorisée pour Épalinges à l'horizon 2036, car ce secteur est considéré comme surdimensionné.

Dans le but de mieux appréhender les densités minimales des zones d'habitation et mixtes, fixées par le PDCn dans le cas de la Commune d'Épalinges, une étude sur l'intensité d'utilisation du sol (IUS) a été réalisée.

Densité 0 (IUS = 0)

La densité 0 fait référence aux espaces forestiers et aux espaces libres de constructions de la Commune. L'ensemble du territoire compte 34% d'espaces non bâtis. Le caractère urbain du périmètre compact ressort nettement avec uniquement 18% de surfaces non-bâties contre 45% de surfaces non-bâties en dehors du périmètre compact d'agglomération.

Densité très faible (IUS ≤ 0.4)

Fortement résidentiel, l'ensemble de la Commune compte 48% de secteurs de très faible densité. De même, avec 49% de surfaces de très faible densité, le périmètre compact est encore largement marqué par le tissu résidentiel de très faible densité.

Densité faible (0.4 < IUS ≤ 0.625)

La densité faible, intensité minimale fixée par le PDCn pour les nouvelles zones d'habitation et mixtes (min 0.4) hors des périmètres de centre, représente uniquement 7% de l'ensemble du territoire et 1% des territoires situés hors du périmètre compact.

Densité moyenne (0.625 < IUS ≤ 1.25)

La densité moyenne, intensité minimale fixée par le PDCn pour les nouvelles zones d'habitation et mixtes (min 0.625) dans le périmètre compact, représente environ 4% de l'ensemble du territoire et uniquement 9% des surfaces du périmètre compact d'agglomération.

Densité forte (IUS > 1.25)

La représentation des terrains en fortes densités est marginale pour la Commune d'Épalinges. Cette densité se retrouve uniquement dans le périmètre compact et est concrétisée par le pôle d'activités de Vennes ainsi que par deux plans de quartier de petites dimensions. Ainsi, uniquement 2% de l'ensemble du territoire est de forte densité, ce qui représente 5% du périmètre compact.

STRUCTURATION DU BÂTI

ÉTUDE SUR L'UTILISATION DU SOL (IUS EN VIGUEUR)

document sans échelle

(source fond de carte: geo.vd.ch)



	Ensemble du territoire (%)	Dans Périmètre compact d'agglom. (%)	Hors périmètre compact d'agglom. (%)
Zone sans densité			
Plans spéciaux à légaliser	5.5	5.2	5.5
Zone de densité 0			
Aire forestière, zone agricole & espaces libres	33.6	17.6	44.8
Zone de très faible densité			
$IUS \leq 0.4$	48.1	48.6	47.8
Zone de faible densité			
$0.4 < IUS \leq 0.625$	6.6	14.6	1.0
Zone de moyenne densité			
$0.625 \leq IUS < 1.25$	3.9	8.5	0.6
Zone de forte densité			
$IUS \geq 1.25$	2.3	5.5	0.0
TOTAL	100	100	100

La Commune est composée d'environ 79% de secteurs en dessous des coefficients minimaux de densité prévus par les planifications supérieures (en considérant seulement la zone à bâtir). À ce titre, les nouvelles zones d'habitation et mixtes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre compact d'agglomération, devront intégrer les coefficients minimaux d'utilisation du sol imposés par les planifications supérieures.

■ Mixité sociale et fonctionnelle

Les nouveaux quartiers, notamment en dehors du périmètre compact, ont un programme principalement résidentiel et ne participent que peu à l'essor de la vie de quartier. En référence aux planifications supérieures, le développement des quartiers futurs devrait intégrer davantage les principes de mixité sociale et fonctionnelle de manière à créer des microcentralités favorables au déplacement de proximité et à la vie de quartier.

ENJEUX

- Clarifier et renforcer les identités des différents quartiers d'Épalinges de manière à valoriser la vie de quartier, en particulier les centralités affirmées.
- Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle sur l'ensemble du territoire au travers de micro-centralités de quartiers.
- Intégrer les coefficients minimaux d'utilisation du sol imposés par le PDCn (périmètre compact d'agglomération).
- Évaluer l'opportunité de densifier certains secteurs en zone d'habitation de faible ou très faible densité dans le périmètre compact d'agglomération.

URBANISATION

3.2 ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET RÉSERVES CONSTRUCTIBLES

CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

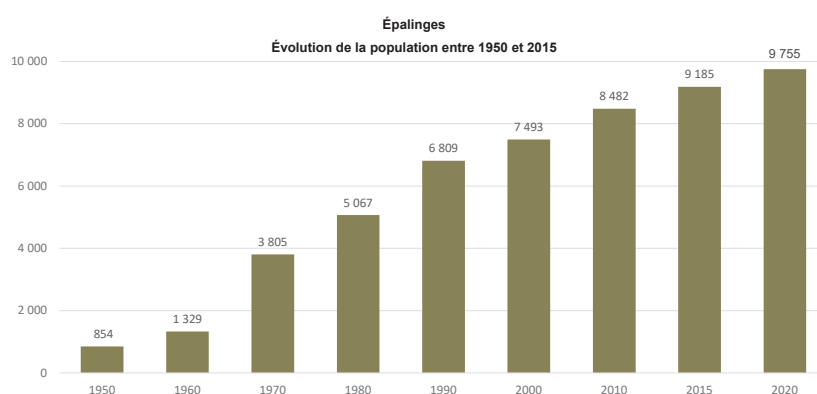
A1 Localiser l'urbanisation
dans les centres

Mesure(s) du PDCn

A11 Zones d'habitation et
mixtes

■ Évolution démographique d'Épalinges

Épalinges a connu un rapide développement lors des Trente Glorieuses. Comme le démontre le graphique ci-dessous, la décennie 1960-1970 est marquée d'une augmentation démographique de plus de 180%. Cette époque établit les contours de l'organisation du territoire d'Épalinges ainsi que son image de périphérie résidentielle du Nord lausannois.



La mise en relation de l'évolution démographique entre les Communes d'Épalinges et de Lausanne met en exergue certaines tendances.

La décroissance de Lausanne entre les années 1980 et 1990 coïncide avec une forte croissance de la Commune d'Épalinges (ratios de plus de 30% par année). Cette croissance s'explique de plusieurs manières, en premier lieu, l'attractivité de la Commune attire la population des communes limitrophes, notamment la population urbaine, désireuse d'un autre cadre de vie tout en restant proche de la ville centre.

En deuxième lieu, la grande disponibilité des terrains favorise l'accueil d'une population étrangère, particulièrement dès les années 1990. En 2020, plus de 30% des résidents d'Épalinges sont d'origine étrangère.

En troisième lieu, l'exceptionnelle croissance des années 1970 s'en est suivie d'un accroissement naturel positif conjointement à un vieillissement de la population. La pyramide des âges de 2015, marquée par la tranche des 50-80 ans, est classique d'une population vieillissante. Toutefois, il est à noter une représentation importante des jeunes (14-25 ans) pouvant s'assimiler aux jeunes encore aux études et au domicile familial. La sous-représentation de la classe des jeunes actifs (30-40 ans) est représentative du profil des secteurs principalement résidentiels.

Finalement, les réserves en terrain n'étant pas inépuisables, il est à relever que la croissance d'Épalinges et de Lausanne tend aujourd'hui à s'amenuiser avec des ratios entre 6 % et 10% de croissance par année.

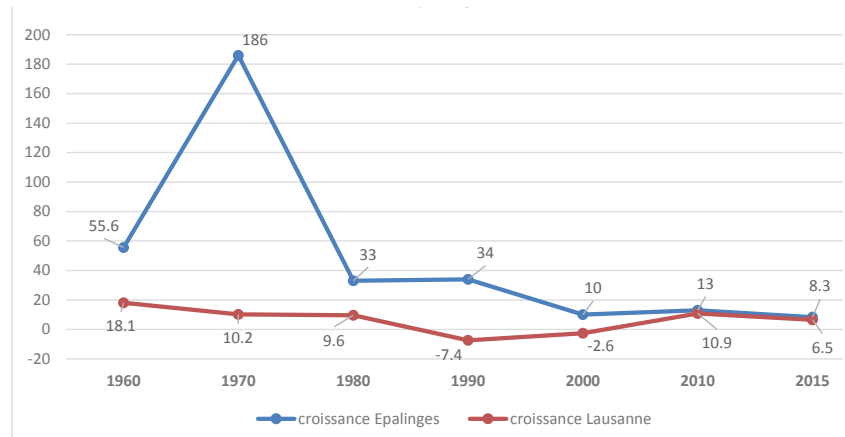
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

PORTRAIT STATISTIQUE

(source : STATVD)

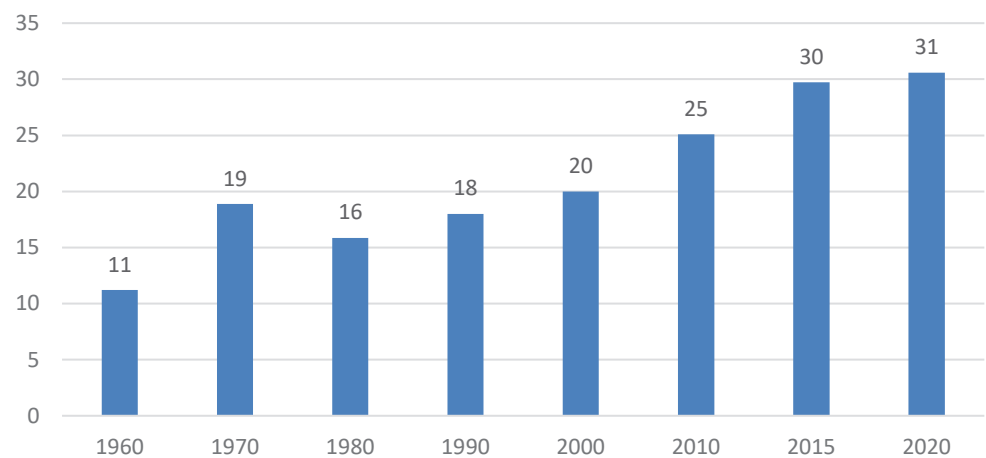
Lausanne - Épalinges

Croissance démographique entre 1960 et 2015 (en %)



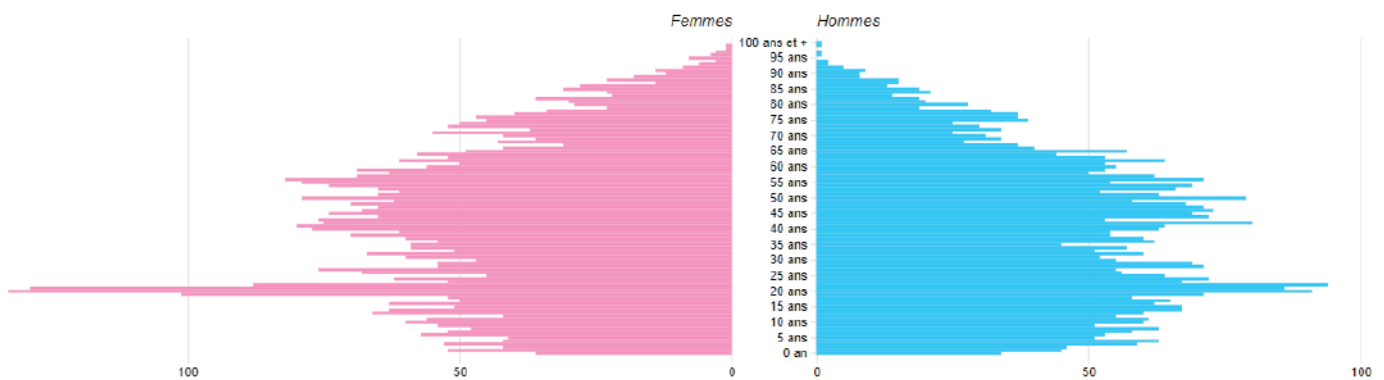
Épalinges

Ratio population étrangère sur population totale entre 1960 et 2020 (%)



Épalinges

Pyramide des âges, 2020



Ligne(s) d'actions du PDCn

A1 Localiser l'urbanisation
dans les centres

Mesure(s) du PDCn

A11 Zones d'habitation et
mixtes

■ Dimensionnement de la zone d'habitation et mixte jusqu'en 2036

La mesure A11 du PDCn limite la croissance des communes dans la délimitation de leurs zones à bâtir en vérifiant l'adéquation entre leur capacité d'accueil en habitants et la croissance démographique projetée. Pour Épalinges, la croissance démographique pour le calcul du dimensionnement des zones d'habitation est plafonnée à :

- 0.75% par année en fonction de la population recensée au 31.12.2016 (2'293 habitants) hors du périmètre compact d'agglomération, soit + 352 habitants jusqu'en 2036.
- dans le périmètre compact d'agglomération, la croissance doit s'apprécier globalement à l'échelle de l'agglomération, dont l'accueil d'habitants est fixé à 75'810 habitants supplémentaires à l'horizon 2030.

Outil d'application de la mesure A11 du PDCn, le bilan des réserves à bâtir est une méthode de calcul automatique établie par la DGTL et validée par le Conseil d'État le 26 janvier 2011. Cette méthode identifie les réserves à bâtir disponibles pour accueillir de nouveaux habitants.

■ État actuel de la zone d'habitation et mixte

Périmètre compact d'agglomération

Dans le cadre du monitoring des mesures d'urbanisation, la Commune d'Épalinges a procédé pour chaque projet de plan d'affectation à la mise à jour du potentiel en habitants et de l'horizon temporel de planification. Certains plans ont été reportés par la Commune à un horizon de planification supérieur à 15 ans. Le potentiel en habitants de l'ensemble des mesures d'urbanisation programmées par la Commune représente un total d'environ 1'600 habitants.

Hors périmètre compact d'agglomération

Selon le bilan, la Commune dispose de zones à bâtir pour l'habitation fortement surdimensionnées et doit par conséquent réduire sa capacité d'accueil supplémentaire, correspondant à 2'648 habitants au lieu de 352 habitants.

ENJEUX

- Réduire la zone d'habitation et mixte hors périmètre compact d'agglomération, afin de tendre vers le dimensionnement octroyé par la mesure A11 du PDCn.

LOCALISATION DES RÉSERVES À BÂTIR

(ÉTAT AU 31.12.2016, SANS CORRECTIONS DE LA COMMUNE)

(source: prestations.vd.ch)

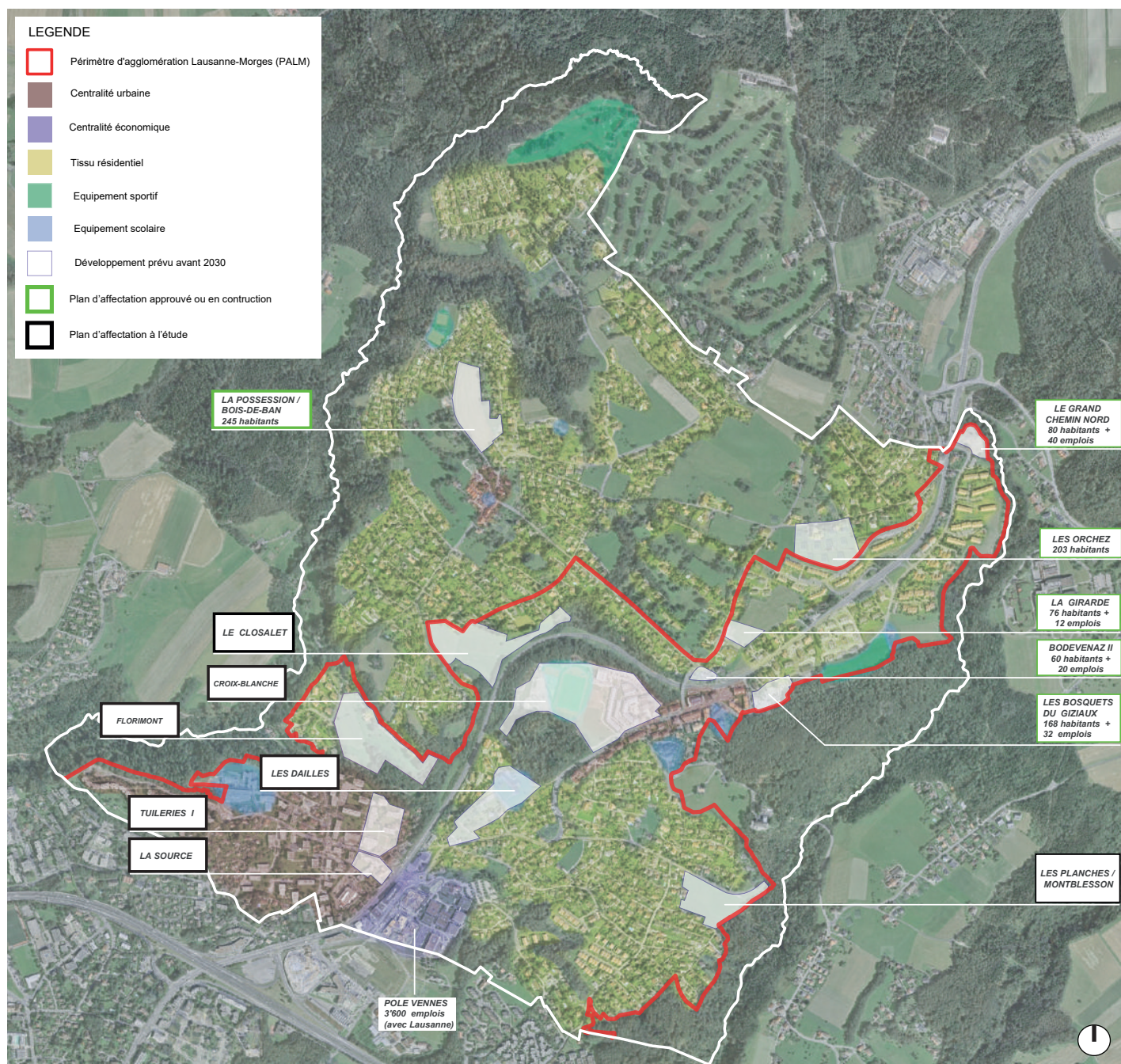


RÉSERVES CONSTRUCTIBLES

LOCALISATION DES PLANIFICATIONS EN COURS

document sans échelle

(source fond de carte: geo.vd.ch)



CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

- C1 Valoriser le patrimoine culturel
- C2 Faciliter la réhabilitation du patrimoine bâti hors de la zone à bâtir

Mesure(s) du PDCn

- C11 Patrimoine culturel et développement régional
- C21 Constructions et installations dignes de protection



Épalinges s'est créée, vraisemblablement au début du dernier millénaire, par des défrichements successifs sur la forêt du Jorat *.

■ Inventaire des sites construits d'importance régionale ou locale à protéger en Suisse

- L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) se fonde sur l'article 5 de la Loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451). Il incombe au Conseil fédéral, après avoir pris l'avis des cantons, de décider des modifications à apporter à l'Inventaire, et d'y inscrire ou d'en retirer des objets. Les sites construits d'importance régionale ou locale ont été recensés avec la méthode ISOS dans le cadre de la première inventurisation, mais ne font pas partie de l'inventaire fédéral et leurs relevés n'ont donc plus été actualisés. Ces sites n'ont par conséquent pas de valeur juridique au sens de l'OISOS.
- Le hameau d'Épalinges est reconnu comme site d'importance locale, sa fiche d'inventaire (en annexe) relève en particulier:
«Malgré la grande dispersion des secteurs d'habitations familiales, des espaces libres apportent au tissu historique le dégagement qui souligne l'articulation entre domaine bâti et élément végétal.»
«En qualité de mobilier urbain participant pleinement à l'espace bâti, les clôtures devraient se référer davantage aux typologies de l'architecture vernaculaire.»

Le tissu construit est réparti en deux entités différentes, variant tant par leur densité que par leur orientation et leur structure. Le groupement du collège (E 0.1) est organisé en double front de rue le long de la chaussée rectiligne dans la ligne de pente allant en s'adoucissant. Une croisée à angle droit en marque l'extrémité amont, au droit du collège (EI 0.1.1). Faîtes orientés pour l'essentiel parallèlement à la chaussée, les immeubles sont en général alignés directement sur celle-ci, consécutivement à son élargissement. La densité est ici élevée, due à une implantation très proche de l'ordre contigu en deux endroits. Une fontaine couverte (0.1.2) ponctue l'espace public.

Inscrit en grande partie sur le seul côté amont de la desserte curviligne, le groupement septentrional (E 0.2) est marqué par un tissu construit beaucoup plus lâche. Comprenant deux fermes, un café et des habitations (0.2.5), il est aussi ponctué par la présence d'un grand tilleul (0.2.4) dans le virage.

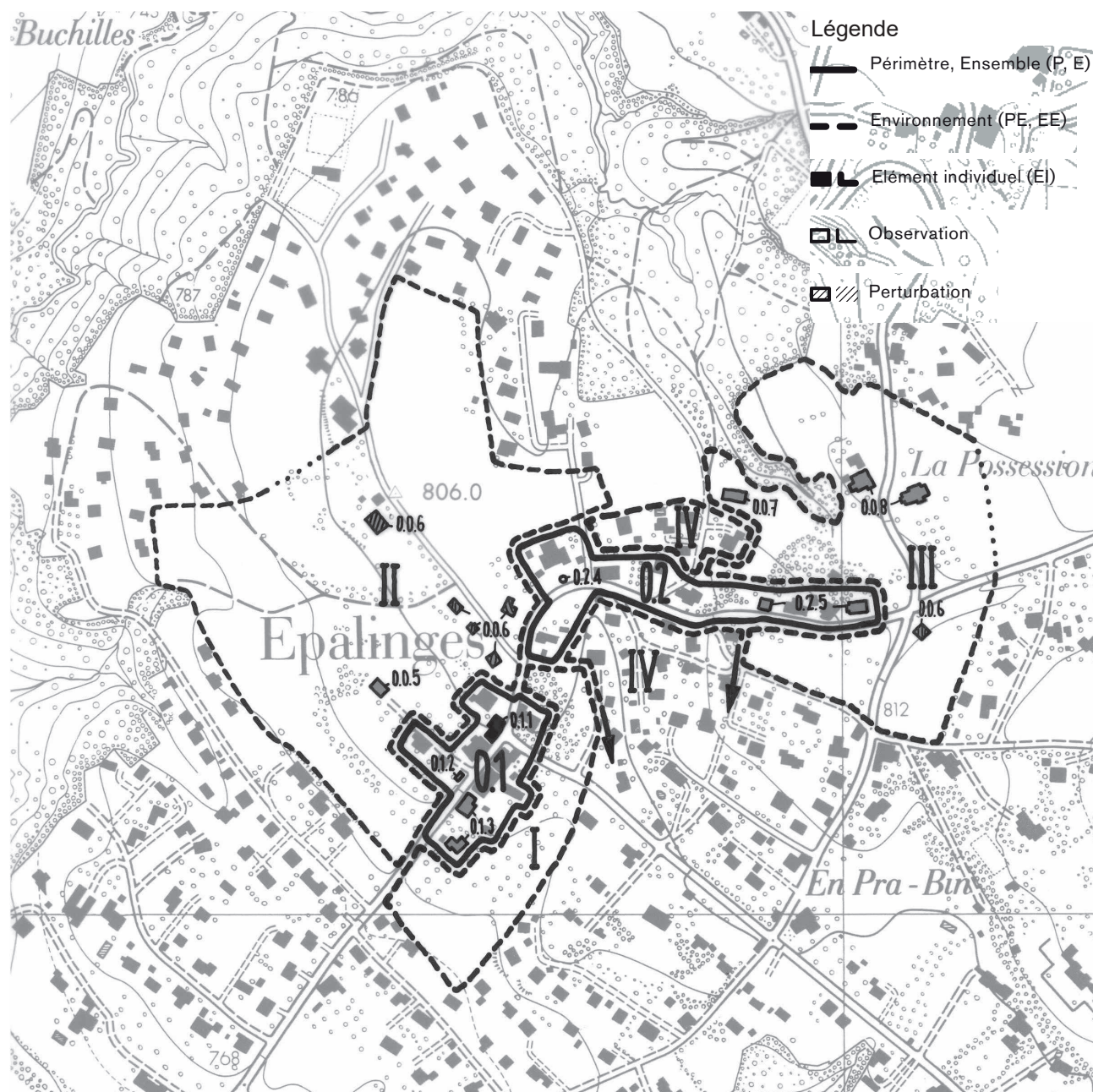
*Source : Heidi Viredaz-Bader et Francis Michon, Épalinges : 100 ans d'histoire en photographies, 2005.

PATRIMOINE BÂTI

HAMEAU D'ÉPALINGES - SITE CONSTRUIT D'IMPORTANCE LOCALE À PROTÉGER

document sans échelle

(source : DGIP)





■ Inventaire fédéral des voies de communication historiques (IVS)

Voies qui ont influencé le territoire et façonné les paysages, en particulier lorsqu'elles sont accompagnées de substance constituée par certains éléments qui témoignent de leur ancienneté, comme le revêtement d'origine, les talus, les murs, les bornes, les arbres, etc. Témoins de l'histoire locale et qui appartiennent au patrimoine culturel, elles font l'objet d'un inventaire conformément à l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN):

- | | |
|--------------------|---|
| • Objet IVS | VD 7.1.1 (en annexe) |
| Substance | Importance nationale, tracé historique avec beaucoup de substance |
| Tracé | Bois des Dailles |
| • Objet IVS | VD 7.4 (en annexe) |
| Substance | Importance nationale, tracé historique avec substance |
| Tracé | Tracé du XVIII ^e siècle (1768-1775) |
| • Objet IVS | VD 189 |
| Substance | Importance locale, tracé historique avec et sans substance |
| Tracé | Pully - Les Croisettes. |
| • Objet IVS | VD 189.0.2 |
| Substance | Importance régionale, tracé historique avec beaucoup de substance |
| Tracé | Bois de Rovéréaz |

Les objets d'importance nationale sont soumis à l'OIVS.

■ Recensement architectural du Canton de Vaud

Les notes du recensement architectural servent de base pour l'application des mesures de protection définies par la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS).

- note 1 (intérêt national): aucun bâtiment ou objet,
- note 2 (intérêt régional): 4 bâtiments et 1 objet,
- note 3 (intérêt local): 4 bâtiments et 1 objet,
- note 4 (bien intégré): plusieurs bâtiments et 1 objet.

■ Jardins historiques

Ce recensement, non contraignant, donne une indication sur les espaces verts publics et privés à préserver. Deux jardins certifiés ICOMOS ont été recensés à Épalinges:

- la colline de l'Eglise est classée en tant que jardin historique,
- la ferme chemin du Bornalet, au coeur d'un espace agricole.

ENJEUX

- Se référer aux inventaires (IVS, site construit d'importance locale) et au Recensement architectural du Canton de Vaud lors de toute intervention.

PATRIMOINE BÂTI

INVENTAIRE DES VOIES DE COMMUNICATION HISTORIQUES / RECENSEMENT ARCHITECTURAL
DU CANTON DE VAUD / JARDINS ICOMOS

document sans échelle
(source : www.geo.vd.ch)

Orthophoto mise à jour



Légende

	limite communale		sans note: Objet recensé mais pas évalué		MH	Objet classé comme monument historique
	périmètre d'agglomération		1 : Monument d'intérêt national		INV	Objet porté à l'Inventaire des monuments historiques non classés
	IVS national avec substance		2 : Monument d'intérêt régional			Jardin ICOMOS
	IVS régional avec substance		3 : Objet d'intérêt local			
	IVS local avec substance		4 : Objet bien intégré			
	IVS local sans substance		5 : Objet présentant des qualités et des défauts			

URBANISATION

3.4 INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

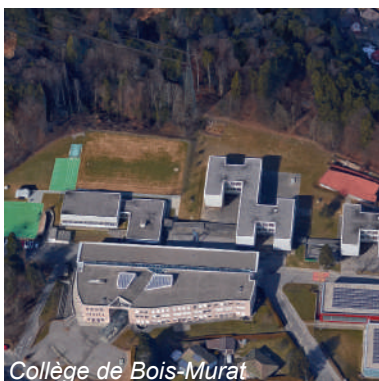
CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

**B4 Optimiser l'implantation
des équipements publics**

Mesure(s) du PDCn

B44 Infrastructures publiques

■ **Inventaire des infrastructures (para-)publiques**

La Commune est bien pourvue en infrastructures de sport, culturelles et scolaires d'intérêt local. Elle jouit de la proximité de Lausanne pour les infrastructures de niveau supérieur et pour les possibilités de délasserment (Chalet-à-Gobet : promenades, pistes VTT, pistes équestres et de ski de fond / golf de Lausanne).

Infrastructures de sport

1. Centre sportif de la Croix-Blanche (terrain de football, athlétisme, salle omnisports)
2. Piscine scolaire et salle de gymnastique du Bois-Murat
3. Tennis du Bois-de-Ban
4. Terrains de football du Bois-de-la-Chappelle
5. Golf

Infrastructures culturelles et de loisirs

6. Auberge communale et salle de spectacle de la Croix-Blanche
7. Maison des jeunes, four à pain
8. Place de fête
9. Refuge du Chaugand
10. Maison forestière
11. Pavillon paroissial

Infrastructures scolaires

12. Collège de Bois-Murat
13. Collège de la Croix-Blanche
14. Collège de l'Ofréquaz
15. Collège du Village
16. Pavillon scolaire du Chaugand
17. Pavillon scolaire du Grand-Chemin
18. Ecole en plein air de l'Arzillier (plus en activité depuis 2014)
19. Service PPLS (Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

Infrastructures sociales

20. Centre universitaire de traitement et réadaptation (CUTR) Sylvana
21. Résidence La Girade (EMS - 62 résidents)

Autres services

22. Église des Croisettes
23. Déchèterie
24. Voirie
25. Service du feu
26. Chauffage à distance (projet)

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

SITUATION DES INFRASTRUCTURES (PARA-) PUBLIQUES

document sans échelle

(source : www.geo.vd.ch)



■ Besoins identifiés

Infrastructures scolaires

Le préavis municipal n° 1/2014 «Infrastructures scolaires et accueil de l'enfance, horizon 2025 - demande de crédit pour l'organisation d'un mandat d'étude parallèle d'architecture», adopté en février 2014 par le Conseil communal, comprenait notamment:

- la création d'une unité d'accueil d'écoliers au Collège de l'Ofréquaz (qui a ouvert ses portes en janvier 2016),
- une étude d'extension du complexe Bois-Murat pour la création de salles supplémentaires et d'une salle de gymnastique,
- une étude de l'extension de l'unité d'accueil d'écoliers de «La Trottinette» à Bois-Murat.

Le projet d'extension du Bois-Murat permettra, entre autres, la création au minimum de six salles standard supplémentaires et permettra d'accueillir aisément 1'400 élèves en 2022.

	2019 (estimation)	2020 (estimation)	2025 (estimation)
Nombre d'enfants scolarisés (préavis 1/2014)	1'265	1'329	1'381

EMS

En général, la demande en accueil de personnes âgées dans des établissements médico-sociaux à Épalinges en 2018 est nettement inférieure aux estimations normalement admises (norme SIA 513 422). Les estimations à l'horizon 2036 sont par conséquent à considérer comme une approximation par excès du besoin prévisible.

	2018 (données réelles)	2036 (estimation)
Population totale	9'335	12'035
Pop. «65 - 79 ans»	1'100	env. 1'444
Pop. «65 - 79 ans» en EMS	8 (1%)	env. 58 (4%)
Pop. «80 ans et plus»	473	env. 602
Pop. «80 ans et plus» en EMS	49 (10%)	env. 132 (22%)
Capacité des EMS	62 (capacité réelle)	env. 190 (besoin estimé)

Cependant, la Commune se voit confrontée à une demande croissante en matière de logements pour personnes âgées et subventionnés pour personnes à faible revenu. Pour répondre à ces nouveaux besoins, la Municipalité souhaite développer un projet d'appartements protégés et adaptés, facilitant le maintien à domicile des personnes âgées et la mixité générationnelle, situé au nord de l'EMS Girarde. Le plan spécial concerné, le PPA Girarde, a été approuvé préalablement par le Département compétent le 18.07.2018 et l'enquête publique du projet a déjà eu lieu.

La Municipalité souhaite maintenir le terrain libre au nord du PPA pour une éventuelle extension du site de la Girarde.

Pour estimer la population de la Commune à l'horizon 2036, le taux annuel moyen de croissance de la population d'Épalinges 2010 - 2015 a été appliqué (1.61%) à la population de 2017 (source www.cartostat.vd.ch).
 $9'335 \text{ hab. (2017)} + [18 \text{ ans} * 1.61\% * 9'335 \text{ hab. (2017)}] = 12'035 \text{ hab. (horizon 2036)}$.

En 2017, Épalinges dénombrait 1'100 habitants dans la tranche d'âge «65 - 79 ans» et 473 dans la tranche d'âge «80 ans et plus», correspondant respectivement aux 12% et 5 % de la population totale (source www.cartostat.vd.ch). Ces proportions ont été utilisées comme référence pour l'estimation à l'horizon 2036.

La norme SIA 513 422 «Capacité des zones à bâtir» indique que moyennement les 4% de la population entre «65 - 79 ans» et les 22% de la population entre «80 ans et plus» sont logés dans un EMS.

Infrastructures de sport / culturelles

La Commune d'Épalinges ne recense pas de besoins supplémentaires spécifiques en infrastructures de sport et culturelles.

Néanmoins, dans le cadre du redimensionnement des zones à bâtir, la Municipalité souhaite réaffecter les parcelles communales suivantes:

- Parcelle n° 1147: de la zone de villa II à la zone affectée à des besoins publics pour l'implantation de potagers urbains.
- Parcelle n° 776 (partiellement): de la zone de villa I à la zone affectée à des besoins publics pour l'activité sportive des écoliers palinzards.
- Parcelle n° 320: de la zone de verdure à la zone de site construit protégé. En effet, l'église réformée des Croisettes est recensée comme un monument d'intérêt régional (note 2).
- Parcelles n° 268 (partiellement) et 273 (partiellement): de la zone de verdure à la zone affectée à des besoins publics pour le secteur de la maison de paroisse.

Ces intentions de la Municipalité seront étudiées par la DGTL lors de la révision du Plan général d'affectation.

Infrastructures techniques

La nouvelle déchetterie du Giziaux (activité privée en zone industrielle) est entrée en service le 1^{er} janvier 2017 et est dimensionnée pour la dépose et le tri de déchets de 15'000 habitants.

Aucun autre besoin particulier en infrastructures communales n'est recensé.

■ Parcelles communales

La Commune d'Épalinges compte 93 parcelles communales pour une surface totale d'environ 99 ha répartis de la manière suivante:

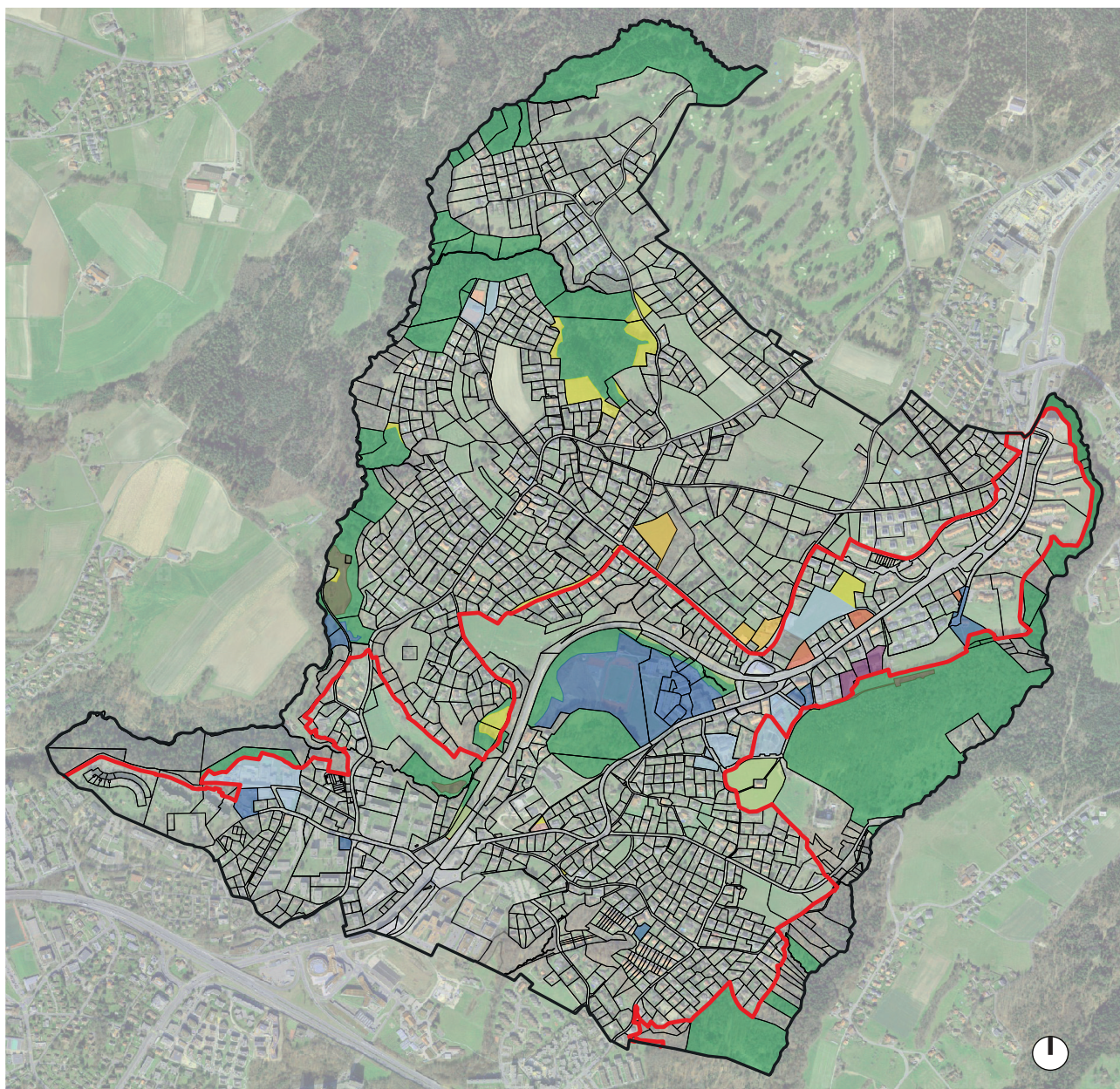
Parcelles communales	Nombre de m ²
 Zone de constr. d'util.publ.	73'644
 Zone de locatifs	1'017
 Zone de loisirs	16'554
 Zone de verdure	24'927
 Zone de village	35
 Zone de villas I	38'711
 Zone de villas II	16'660
 DP	6'209
 Zone industrielle	9'033
 Zone mixte	6'855
 Zone de PQ	116'248
 Zone de territoire forestier	676'644
Total des parcelles	986'537

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

SITUATION DES PARCELLES COMMUNALES

document sans échelle

(source : PLAREL - BBHN)



Ligne(s) d'actions du PDCn

F4 Assurer une exploitation durable des ressources

Mesure(s) du PDCn

F42 Déchets

F43 Eau potable

F45 Eaux usées et eaux claires

■ Alimentation en eau potable

La Commune est alimentée en eau potable par les réservoirs des Dailles, de la Montagne-du-Château et de Vers-chez-les-Blanc. Ces réservoirs sont alimentés par l'eau du lac Léman provenant de l'usine de Lutry, l'eau du lac de Bret et l'eau de sources.

■ Eaux claires et usées

Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est un document qui n'est pas figé mais qui est évolutif. Le cadastre souterrain, créé à l'occasion du PGEE de 2010 et mis à jour en 2019, est couplé à une base de données type SIT (Système d'information du Territoire) et permet cette évolution. Cette base de données est donc régulièrement mise à jour pour tenir compte des modifications de l'état de l'assainissement.

En cas de pluie, une quantité d'eaux claires parasites saisonnières pénètre dans le réseau d'eaux usées par écoulement des surfaces étanches. Le problème des eaux claires parasites permanentes est aigu et leur réduction est une priorité.

Si les conditions locales le permettent, les eaux claires doivent être infiltrées dans le sous-sol, au moyen d'ouvrages ad hoc. Dans le cas où elles seront raccordées au collecteur d'eaux claires existant, la capacité d'écoulement de ce dernier devra, le cas échéant, être vérifiée. Les eaux de ruissellement doivent être évacuées et/ou traitées conformément aux instructions «Protection des eaux lors de l'évacuation des eaux des voies de communication» de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV).

Les eaux usées d'Épalinges sont traitées à la station intercommunale d'épuration des eaux (STEP) de Lausanne - Vidy. Une extension en cours de la STEP de Vidy permettra de répondre à l'augmentation de la population de son bassin versant. Sur le territoire communal d'Épalinges, le dimensionnement des ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux à l'aval d'un projet urbanistique doit être vérifié avant toute délivrance de permis de construire. L'état des réseaux à l'aval du projet sera ainsi contrôlé tant du point de vue qualitatif (état des collecteurs) que quantitatif (dimensionnement). Dans le cas d'Épalinges, les eaux usées sont majoritairement domestiques. Le réseau des collecteurs communaux d'eaux usées est qualifié de généreux et répond aux besoins de récolte des volumes actuels, ainsi que ceux qui seront générés à saturation. Une partie des collecteurs d'eaux usées se trouve dans les lits des cours d'eau menant au lac. L'entretien et la réfection de ces collecteurs sont aujourd'hui confrontés à une augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements pluviaux majeurs. Cette évolution pose la question du maintien de tout ou d'une partie de ce réseau dans le cours d'eau.

Le nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

■ Gestion des déchets

La déchetterie communale du Giziaux est actuellement correctement dimensionnée (15 000 habitants).

La Commune organise, sur demande et moyennant le paiement d'une taxe, le transport des déchets encombrants ou des déchets de jardin, entre le domicile et la déchetterie.

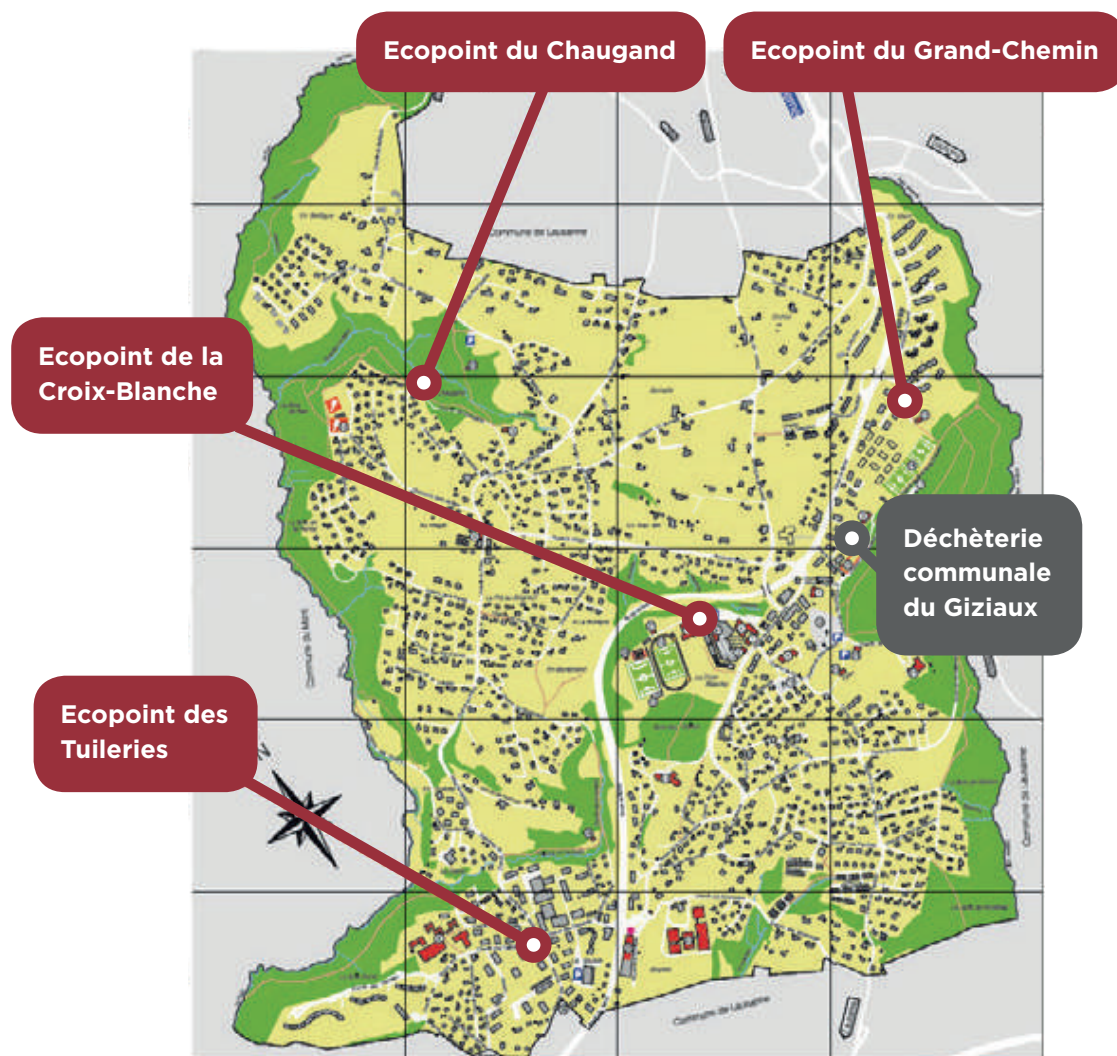
En plus de la déchetterie, des écopoints se trouvent dans les quartiers des Tuileries, Croix-Blanche, Grand-Chemin, Chaugand / Ballègue. D'autres écopoints sont actuellement à l'étude.

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

EMPLACEMENT DES ÉCOPOINTS

document sans échelle

(source: Épalinges.ch)



ENJEUX

- Assurer le développement futur en termes d'équipements publics et techniques.
- Hors périmètre compact d'agglomération, tirer partie des propriétés communales à disposition pour développer des projets contribuant à l'amélioration de la qualité de vie.

URBANISATION

3.5 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

CONSTATS

Lignes d'actions du PDCn :

B1 Consolider le réseau de centres dans les régions

D1 Faciliter l'accueil des entreprises et soutenir le tissu économique existant

Mesure(s) du PDCn

B11 Agglomération, centres cantonaux et régionaux

D11 Pôle de développement

D12 Zone d'activités

■ **Secteurs économiques**

Les activités dans la Commune d'Épalinges sont principalement tertiaires (94% des activités). Le secteur primaire, aujourd'hui pratiquement inexistant, fait référence aux activités liées à la zone agricole du Bornalet. Le solde des activités, 6%, se retrouve dans le secteur secondaire, comprenant principalement les domaines de l'industrie et de la construction.

Avec une faible représentation des emplois primaire et secondaire, Épalinges s'affirme, à l'instar des communes situées dans l'agglomération Lausannoise, comme une commune principalement tertiaire. Dans le Canton, les communes présentant des proportions élevées d'emplois primaires, sont situées en grande partie dans le Moyen-pays.

En ce qui concerne les activités tertiaires, les activités de type «santé et action sociale (EMS, accueil de la petite enfance, etc.)» occupent une large part (867 emplois EPT en 2018) et connaissent une croissance récente (+96% entre 2011 et 2018). De même, l'enseignement occupe une part importante des emplois de la Commune. Toutefois, le secteur le plus dynamique est composé d'activités dites «spécialisées» comprenant les domaines de la recherche, de l'informatique et du développement. Le développement du Biopôle de Vennes (ISREC, Institut Ludwig, Institut suisse de bio informatique, Institut de biochimie de l'UNIL), y contribue pour beaucoup («autres services» 895 emplois EPT en 2018).

Les emplois dans le commerce représentent encore 218 emplois EPT, malgré une baisse de -14% entre 2011 et 2018.

Enfin, le secteur du tourisme est faiblement représenté avec uniquement 40 emplois EPT répartis dans l'hébergement et la restauration.

L'éventuelle planification ou modification des zones d'activités sont conditionnées à la validation de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) en cours d'élaboration.

■ **Mixité**

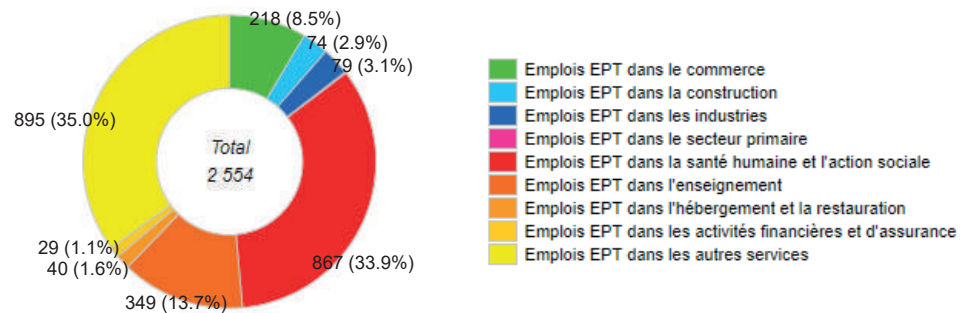
En termes de mixité, la part d'emplois / habitants sur la Commune tend à augmenter. Une grande part de l'emploi sur la Commune est dévolue au Biopôle de Vennes (~3'000 emplois à terme). La répartition des emplois sur la Commune est donc très polarisée. À ce titre, Épalinges doit veiller à conserver une répartition de ses emplois dans les centres reconnus et ainsi éviter une trop forte spécialisation de ses secteurs.

Emplois %	1975	1995	2015	2018	Canton de Vaud 2018
Primaire	5.6	0.9	0.1	0.1	2.5
Secondaire	15.2	13	5.0	6.0	18.9
Tertiaire	79.2	86.1	94.9	93.9	78.6
Total	100	100	100	100	100

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

(source : OFS, Statistique structurelle des entreprises STATENT - 2018)

Emplois EPT par branche économique - Épalinges (2011 et 2018)



Indicateurs

Indicateurs	Épalinges		Canton de Vaud	
	Valeur	Évol. 2011-2018	Valeur	Évol. 2011-2018
<u>Emplois EPT, tous secteurs</u>	2 554	49,8 %	365 823	11,5 %
Secteur primaire	3	- 25,0 %	9 282	- 2,3 %
<u>Emplois EPT dans le secteur secondaire</u>	153	- 17,3 %	69 047	3,9 %
<u>Emplois EPT dans les industries</u>	79	- 8,1 %	41 329	0,5 %
<u>Emplois EPT dans la construction</u>	74	- 25,3 %	27 718	9,5 %
<u>Emplois EPT dans le secteur tertiaire</u>	2 398	58,3 %	287 494	14,1 %
<u>Emplois EPT dans le commerce</u>	218	- 14,2 %	45 281	- 0,6 %
<u>Emplois EPT dans la santé humaine et l'action sociale</u>	867	96,2 %	56 058	30,8 %
<u>Emplois EPT dans l'enseignement</u>	349	126,6 %	29 913	23,2 %
<u>Emplois EPT dans l'hébergement et la restauration</u>	40	- 45,9 %	16 532	4,8 %
<u>Emplois EPT dans les activités financières et d'assurance</u>	29	3,6 %	15 053	- 5,3 %
<u>Emplois EPT dans les autres services</u>	895	58,7 %	124 657	15,8 %
<u>Emplois EPT occupés par des hommes</u>	1 196	38,6 %	216 963	9,4 %
<u>Emplois EPT occupés par des femmes</u>	1 358	61,3 %	148 860	14,8 %

Années	Emplois EPT	Population résidente permanente	Ratio empl / hab
2011	1705	8634	0.20
2018	2554	9624	0.26

ENJEUX

- Conserver et développer les conditions propices au maintien et à l'essor d'activités commerciales sur la Commune (commerces de proximité, etc.).
- Créer des synergies entre développement urbain et développement des emplois.
- Développer les conditions propices au maintien du secteur primaire.

CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

C1 Valoriser le patrimoine culturel

D2 Renforcer les réseaux touristiques et de loisirs

E1 Valoriser le patrimoine naturel

Mesure(s) du PDCn

C11 Patrimoine culturel et développement régional

D21 Réseaux touristiques et de loisirs

E12 Parcs régionaux et autres parcs

■ **Activités touristiques**

Elles se caractérisent essentiellement par des activités et loisirs de plein air. Les principales activités sur le territoire communal sont la randonnée pédestre et le vélo.

■ **Chemins de randonnée pédestre**

Deux cordons boisés situés sur les flancs est et ouest de la Commune constituent un terrain propice à ces activités qui s'exercent sur un réseau de sentiers balisés. Deux chemins de randonnée d'importance cantonale longent le Flon à l'ouest et le Flon Morand à l'est.

■ **Itinéraire SwissMobile à pied**

La Viajacobi est un parcours d'intérêt national longeant la limite sud d'Épalinges et le Flon Morand à l'est. La Viajacobi mène du lac Bodensee à Genève. Elle fait partie du chemin de Compostelle européen.

■ **Hébergement et activités**

Épalinges bénéficie de quelques équipements / services liés à l'activité touristique :

- Le golf de Lausanne, situé à proximité immédiate de la partie nord de la Commune.
- Le projet Aquatis, permet d'offrir une image forte à l'entrée nord de Lausanne avec la création d'un aquarium-musée sur le thème de l'eau. Il constitue un projet phare et sa proximité avec la Commune d'Épalinges en fait un atout touristique.

■ **La parc naturel du Jorat**

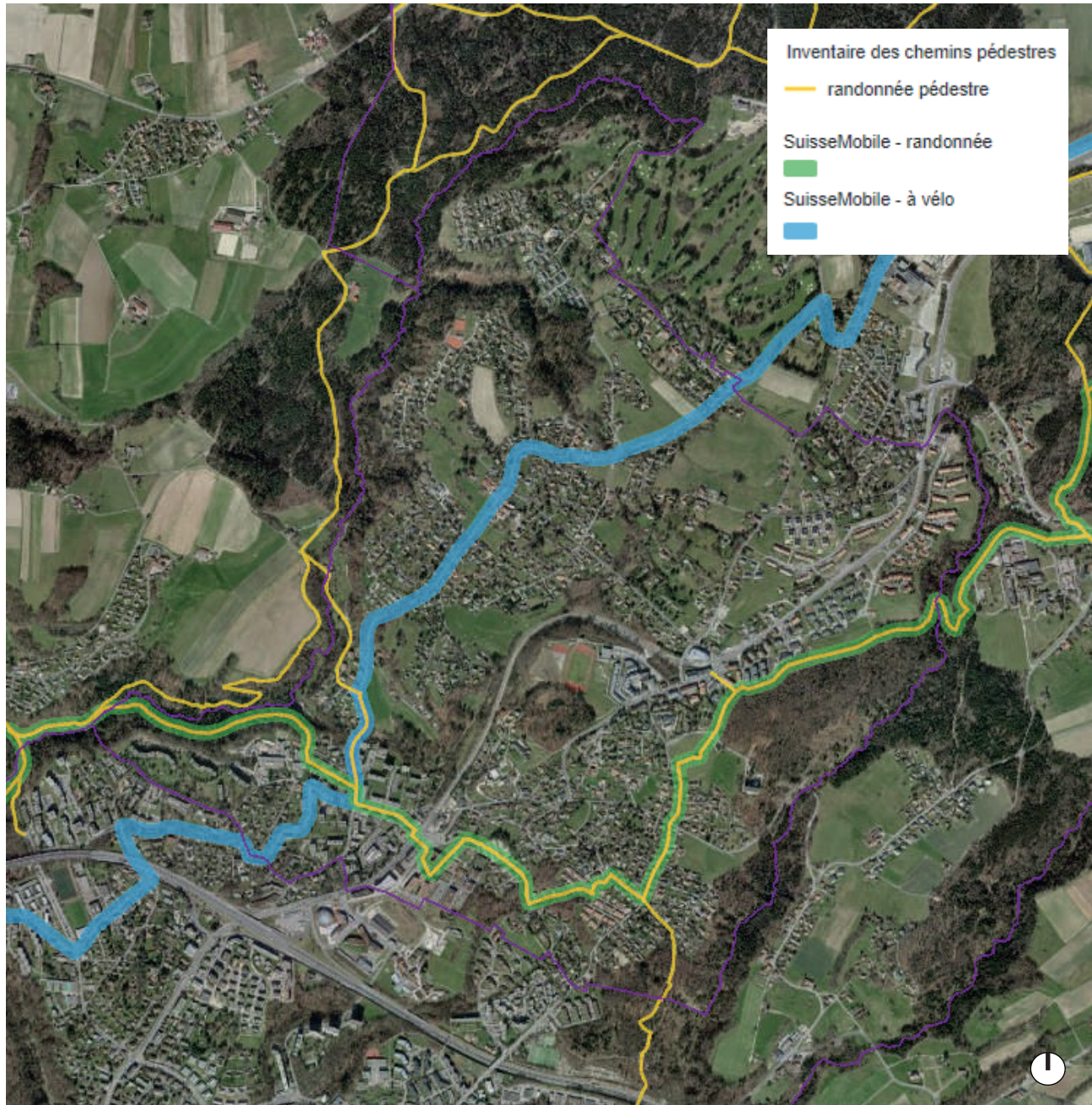
La Parc naturel du Jorat, au cœur du plus grand massif forestier d'un seul tenant du Plateau suisse, a pour objectifs de préserver et d'améliorer la biodiversité d'intérêt prioritaire pour le réseau écologique cantonal, d'accompagner les activités de découverte de la nature, de loisirs et de détente, d'anticiper les pressions liées à l'augmentation des visiteurs, de renforcer la gestion durable des ressources du Jorat et de promouvoir et valoriser la ressource bois. Afin d'assurer la gestion, la promotion et le développement du Parc naturel du Jorat dans le cadre du développement durable du massif joratois, les Communes de Lausanne, d'Épalinges, de Jorat-Menthue, de Jorat-Mézières et du Mont-sur-Lausanne se sont associées au sein de l'Association "Jorat parc naturel" (JPN) », en vue de l'obtention du label "Parc d'importance nationale".

TOURISME ET LOISIRS

RÉSEAUX TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

document sans échelle
(source : www.geo.vd.ch)

Orthophoto et carte mis à jour



ENJEUX

- Développer l'offre de loisirs et de détente, axée sur les sports de plein air tout en préservant le paysage, les milieux naturels et la faune.

MOBILITÉ

3.7 MOBILITÉ DOUCE

CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

A2 Développer une mobilité multimodale

B3 Stimuler la construction de quartiers attractifs

Mesure(s) du PDCn

A21 Infrastructure de transports publics

A22 Réseau routier

A23 Mobilité douce

A25 Politique de stationnement et plan de mobilité

B34 Espaces publics

Soucieuses de leurs problèmes de mobilité et faisant suite à une motion déposée au Conseil communal, les autorités de la Commune d'Épalinges ont établi entre 2013 et 2014 un Plan directeur communal de mobilité (PDCM). Celui-ci présente un diagnostic de la mobilité à Épalinges, définit un concept d'accessibilité multimodal et fixe un certain nombre d'actions à entreprendre pour concrétiser la vision définie par le PDCM.

Pour son volet mobilité, le présent Plan directeur communal s'inspire largement du travail réalisé dans le cadre du PDCM. Il intègre par ailleurs également d'autres éléments, dont notamment les apports des ateliers participatifs, ainsi que les échanges avec les autorités communales actuelles et les différents bureaux mandataires.

Le PDCM, tout comme le Plan directeur communal, considère en premier lieu le périmètre de la Commune. Cependant, dans un contexte lié à la mobilité en forte évolution et compte tenu du caractère largement supra-communal d'un certain nombre de problématiques, le PDCM et le Plan directeur communal considèrent Épalinges dans le cadre d'un périmètre élargi (liaisons avec les communes voisines, position au sein de l'agglomération Lausanne-Morges).

■ Réseau cyclable

Le territoire de la Commune d'Épalinges présente des contraintes importantes rendant la pratique du vélo relativement difficile et limitant ponctuellement l'attractivité de ce mode de transport :

- des coupures physiques aux franchissements limités :
 - » le Flon, la route de Berne (seuls trois franchissements permettent de relier l'est et l'ouest de la Commune) et le Flon Morand, pour les liaisons est-ouest;
 - » l'autoroute au sud (seuls trois franchissements existent);
- des pentes marquées, notamment pour les liaisons nord-sud;
- des charges de trafic importantes sur la route de Berne.

La Commune d'Épalinges dispose cependant d'atouts pour que la pratique du vélo se développe, dont notamment des distances limitées entre les principaux générateurs de déplacements de la Commune. Le réseau routier communal existant garantit des liaisons cyclables relativement directes entre les différents pôles de la Commune, bien que quelques liaisons manquent, ainsi que des connexions vers les réseaux modes doux des communes voisines. Dans l'ensemble, les aménagements spécifiques pour les cyclistes restent cependant limités. Finalement, le développement récent des vélos à assistance électrique offre également un potentiel intéressant pour ce mode de transport.

Un certain nombre de liaisons à enjeux ont été identifiées. Il s'agit notamment de celles permettant de relier les différentes centralités de la commune, ainsi que la ville de Lausanne, le Chalet-à-Gobet et Montblesson. La liaison entre les quartiers du Polny et de la Croix-Blanche via la réalisation d'une passerelle pour les modes doux sur la route de Berne est prévue dans le cadre du plan de quartier Le Closalet. Celle-ci doit notablement améliorer les itinéraires de mobilité douce à l'échelle de la Commune. Par ailleurs, le franchissement de la route de Berne pour les cyclistes, notamment les enfants, n'est pas attractif pour des questions de sécurité (Grand-Chemin et pont de la Girarde).

■ Réseau piétonnier

De manière générale, le réseau piétonnier de la Commune d'Épalinges est maillé et sécurisé, la majorité des axes routiers communaux étant équipés de trottoir et les traversées piétonnes ne présentent généralement pas de problème important. Toutefois, quelques passages pour piétons manquent de sécurité, dont par exemple :

- le passage pour piétons sans îlots situé à proximité de l'accès au parking de la Croix-Blanche;
- au débouché de l'accès au parking de la Croix-Blanche (visibilité).

À noter que si le passage piéton traversant la moitié nord du chemin

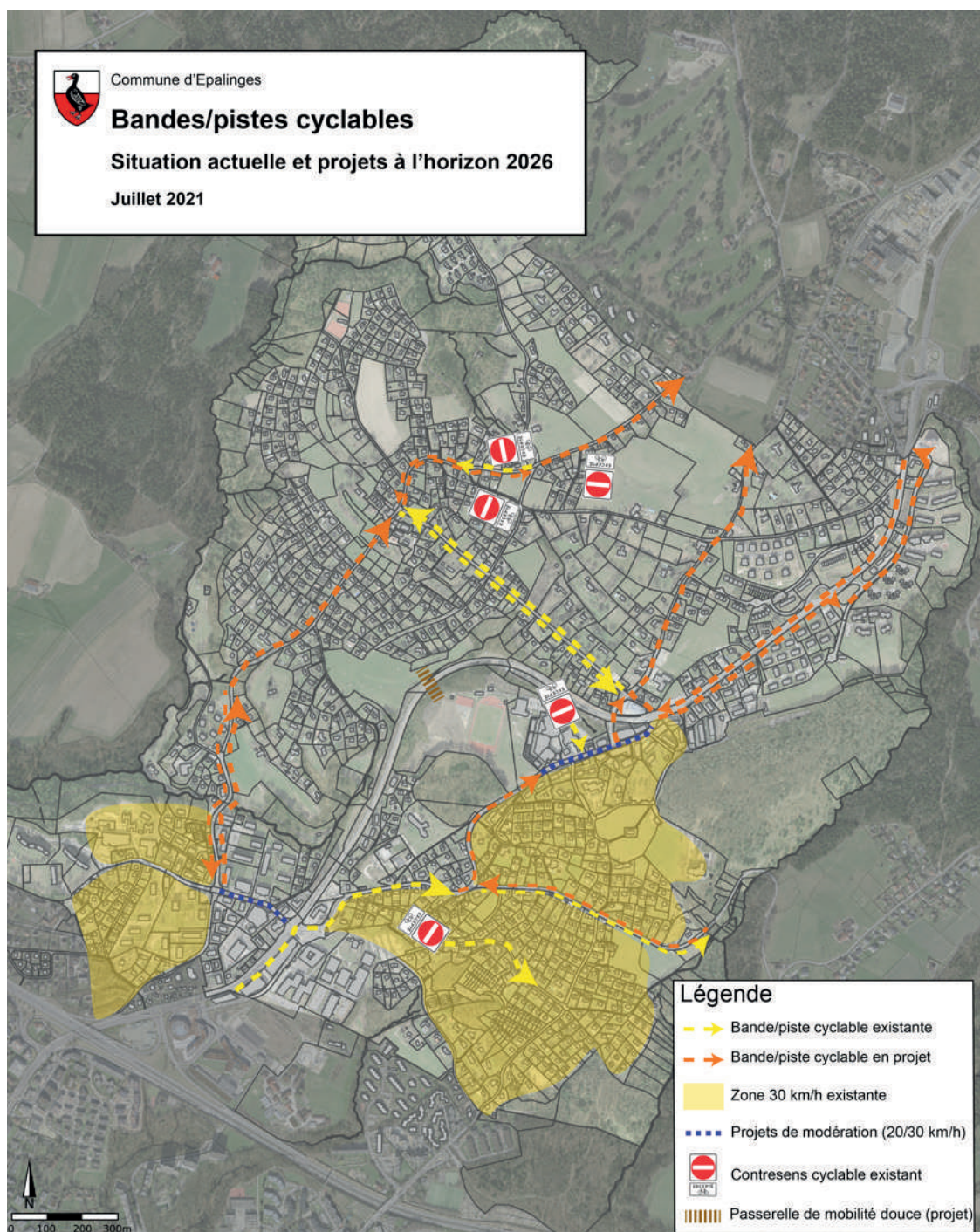
des Croisettes est en conflit avec le tourner-à-droite arrivant de la route de Berne, ce mode de fonctionnement limite cependant très fortement les temps d'attente pour les piétons (n'incitant ainsi pas à traverser au rouge) et permet de garantir un fonctionnement globalement acceptable du carrefour des Croisettes.

Le maillage pour la promenade n'est pas assez important, compte tenu des chemins privés sans issues.

MOBILITÉ DOUCE

INFRASTRUCTURES CYCLABLES, MODÉRATION DU TRAFIC ET COUPURES TOPOGRAPHIQUES - ÉTAT 2021

document sans échelle
(source : Commune d'Épalinges)

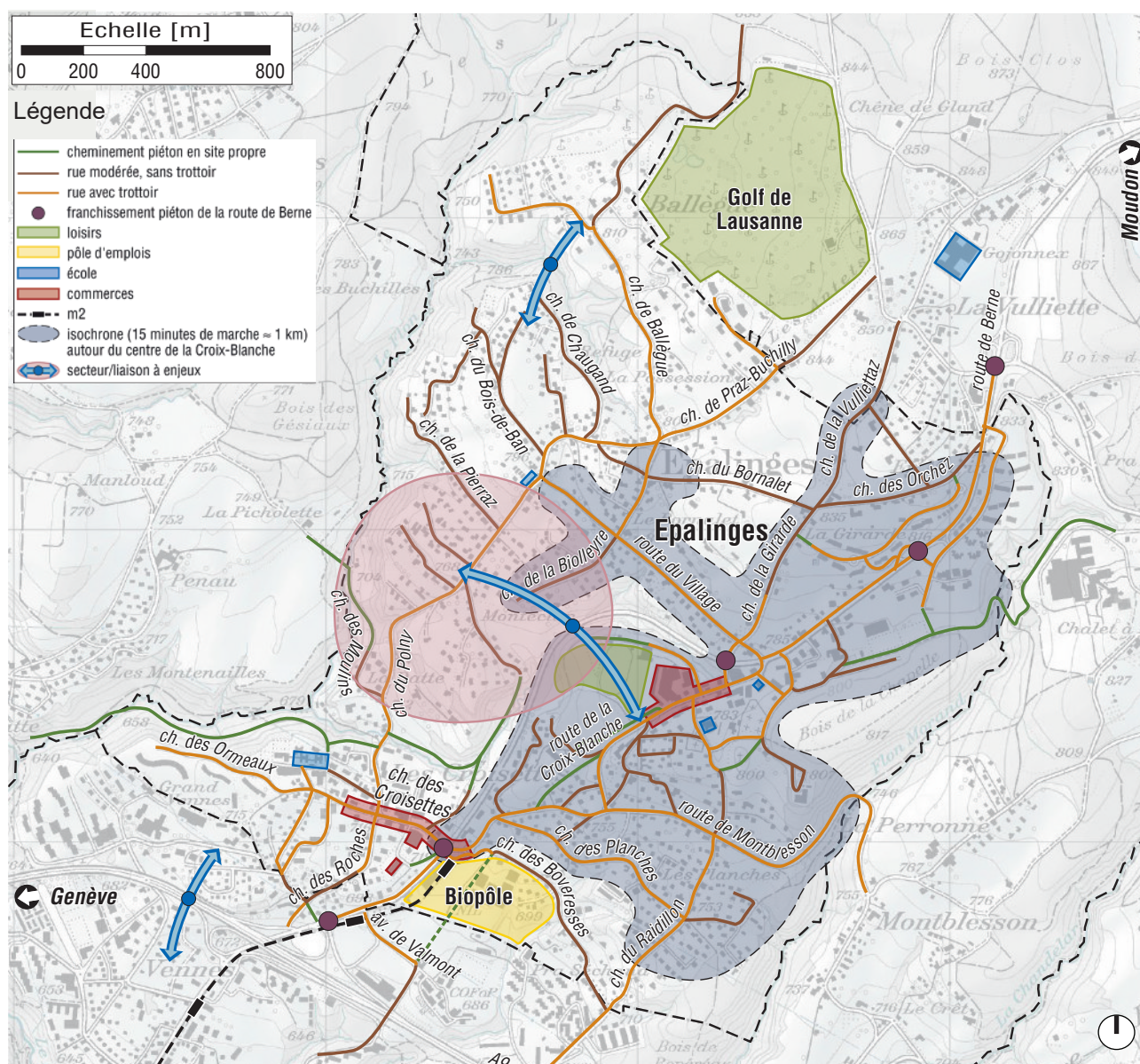


MOBILITÉ DOUCE

RÉSEAUX PIÉTONNIERS - ÉTAT 2013

document sans échelle

(source : Transitec)



À l'intérieur des centralités de la Commune, et compte tenu de la taille de celles-ci, les déplacements à pied sont relativement faciles. Au sein des centralités, entre celles-ci, ou en lien avec elles, l'attractivité de la marche est parfois limitée par l'absence d'itinéraires directs (nombre de franchissements limités de la route de Berne induisant d'importants détours, impasses n'offrant pas de continuité piétonne notamment dans les quartiers peu denses, etc.), des aménagements relativement routiers et pas particulièrement attractifs pour la mobilité douce, ainsi que par la topographie de la commune (pentes importantes). En particulier, les centralités de la

Croix-Blanche et des Croisettes-Tuileries présentent un important potentiel de requalification.

Les franchissements de la route de Berne, au nombre de trois, sont également peu attractifs pour les piétons (trottoir du chemin de la Girarde étroit et limité à un côté du pont nécessitant de traverser deux fois la chaussée, passage inférieur des Croisettes peu attractif et peu accessible pour les personnes à mobilité réduite).

Finalement, à proximité des écoles, des problèmes de sécurité sont relevés, notamment dus aux parents-taxis (manœuvre, stationnement, etc.), à l'absence de séparation physique entre trottoir et chaussée (chemin du Bois-Murat) et à certaines liaisons piétonnes manquantes nécessitant des traversées de chaussée (cheminement Vaugueny – collège de Bois-Murat).

Concernant les itinéraires de loisirs, la Commune d'Épalinges est notamment traversée par la ViaJacobi (intégrée au chemin de Compostelle) qui traverse le bois de la Chapelle et emprunte le chemin de l'Eglise. Au sud, le chemin de la Vuachère permet de relier les Croisettes à Ouchy en suivant la Vuachère. À l'ouest de la Commune, et pour l'essentiel sur la Commune du Mont-sur-Lausanne, un sentier pédestre suit le Flon parallèlement au chemin du Polny.

ENJEUX

- Réaménager les centralités de la Croix-Blanche et des Croisettes pour rendre celles-ci plus conviviales, sûres et attractives, en favorisant l'intermodalité transports publics - mobilité douce.
- Renforcer les liaisons entre l'est et l'ouest de la Commune et désenclaver certains quartiers par la réalisation de nouveaux points de franchissement de la route de Berne et / ou l'amélioration des franchissements existants.
- Développer l'infrastructure cyclable et les aménagements pour vélos et vélos à assistance électrique, notamment le long des liaisons principales et dans/à proximité des diverses centralités de la Commune pour favoriser l'usage du vélo.
- Assurer un bon maillage des réseaux modes doux, notamment piétons, via des itinéraires directs en lien avec les arrêts de transports publics et les divers pôles d'attractivité de la Commune (grâce à l'inscription de servitudes publiques de passage à pied selon les opportunités).
- Améliorer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école.

CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

A2 Développer une mobilité multimodale

Mesure(s) du PDCn

A21 Infrastructures de transports publics

■ **Transports publics**

La Commune d'Épalinges est globalement bien desservie par les transports publics grâce notamment au métro m2 et à son terminus aux Croisettes (fréquence entre 4.5 et 6 minutes durant la journée). Cinq lignes de bus complètent cette offre, dont notamment les lignes 45 et 46 qui relient les deux principales centralités de la Commune (Croix-Blanche et Tuileries) via le terminus du m2 avec une fréquence de 4 passages par heure et par sens pour chacune de ces lignes, soit un bus toutes les 7.5 minutes entre Bois-Murat et la Croix-Blanche.

Le réseau de transports publics desservant Épalinges est ainsi caractérisé par les éléments suivants:

- une desserte structurée autour du m2 et de l'interface multimodale des Croisettes (liaison avec l'agglomération lausannoise);
- des lignes de bus privilégiant le rabattement sur l'interface des Croisettes et les déplacements internes à Épalinges, notamment entre les différentes centralités de la Commune (lignes 45 et 46) avec une fréquence élevée sur l'ensemble de la journée;
- deux lignes régionales ainsi qu'une ligne d'agglomération (ligne 64).

L'offre actuelle permet de desservir environ 6'000 habitants et 1'600 emplois (situés à moins de 300 mètres d'un arrêt), soit environ 70% de la totalité des habitants/emplois de la Commune. L'arrêt du m2 des Croisettes dessert à lui seul, environ 2'700 habitants et 800 emplois (situés à moins de 500 mètres), soit 30% à 35% de la totalité des habitants/emplois de la Commune. Ainsi, les quartiers denses et les centralités de la Commune sont bien desservis par les transports publics.

La rupture de charge aux Croisettes peut parfois pénaliser les déplacements en provenance de Lausanne, notamment en soirée et le week-end, en particulier pour les usagers des lignes 45 et 46 au-delà de la Croix-Blanche.

D'autre part, même si un transport à la demande complète l'offre, certains quartiers, notamment dans le nord-ouest de la Commune, sont peu ou mal desservis par les transports publics.

Les données de fréquentation (TJM 2019) montrent qu'il y a environ 4500 montées de passagers dans le M2 au niveau des Croisettes (+ 30% environ en 8 ans) et environ 750 montées sur la ligne 62 en direction de Moudon. Les fréquentation par ligne sur la ligne 45 est de l'ordre de 3'200 passagers par jour, alors qu'elle atteint 1'700 sur la ligne 46 et 1'400 sur la ligne 64. Les lignes de bus au nord de l'interface sont notablement moins utilisées, bien que leurs fréquences cumulées soient élevées. Cette rupture s'explique

notamment par :

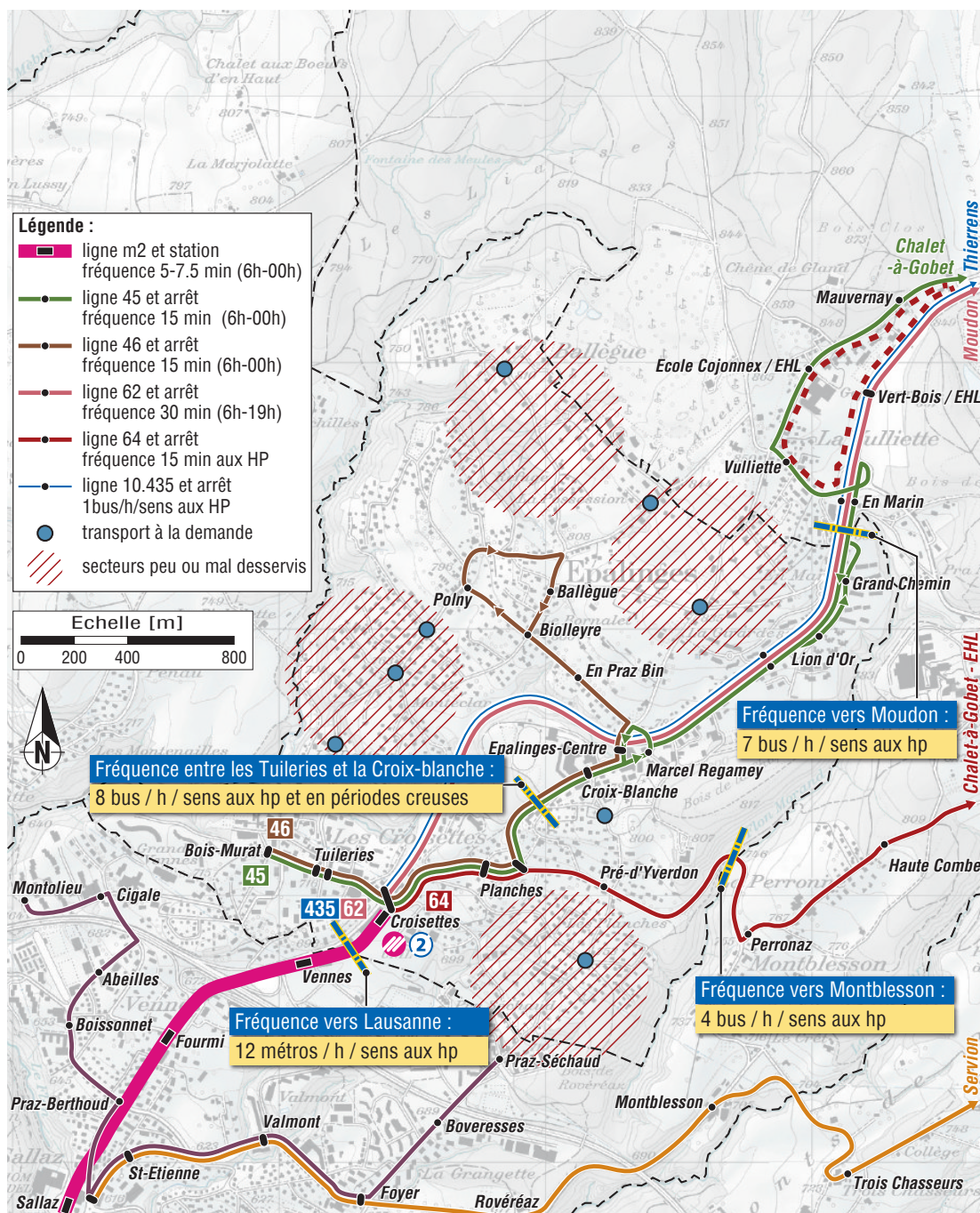
- la très forte densité de population à proximité du terminus du m2;
- la rupture de charge au terminus du m2 qui réduit l'attractivité des transports publics;
- un certain transfert modal au terminus du m2 (via les modes doux ou la voiture).

TRANSPORTS PUBLICS

OFFRE EN TRANSPORTS PUBLICS - ETAT 2021

document sans échelle

(source : Transitec)



ENJEUX

- Garantir l'attractivité de l'offre en transports publics (fréquences, correspondances).
- Améliorer l'attractivité de l'offre et optimiser les interfaces de transport pour accroître la part modale des transports publics, notamment en échange avec Lausanne, par exemple par l'amélioration de l'accessibilité et des espaces publics au terminus du m2 et l'augmentation future de l'offre (nombre de lignes et fréquence).
- Améliorer la desserte des secteurs actuellement peu ou mal desservis par les transports publics.

MOBILITÉ

3.9 TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

A2 Développer une mobilité multimodale

B3 Développer une mobilité multimodale

Mesure(s) du PDCn

A22 Réseaux routiers

B34 Espaces publics

■ **Le réseau routier**

Le réseau routier de la Commune d'Épalinges est structuré autour de la route de Berne (RC 601). Cet axe au gabarit important (2x2 voies de circulation) offre des liaisons avec :

- l'autoroute A9 via la jonction de Vennes, permettant d'accéder à toute l'agglomération Lausanne-Morges;
- Lausanne au sud;
- les communes du Jorat et de la Broye au nord.

Le réseau de distribution irrigue l'ensemble du territoire communal et se connecte à la RC 601 au niveau de deux principaux points :

- le carrefour des Croisettes, qui permet de desservir le quartier des Croisettes-Tuilleries, le quartier des Planches et le quartier de la Croix-Blanche. Ce carrefour représente aujourd'hui la porte d'entrée nord de la zone urbaine dense de l'agglomération lausannoise pour les automobilistes venant de la Broye;
- l'échangeur de la Croix-Blanche et le pont de la Girarde permettant un accès direct au secteur de la Croix-Blanche, au centre historique d'Épalinges et à différents quartiers de la Commune.

D'autre part, certains quartiers sont connectés directement à la RC 601, mais seulement en tourner-à-droite, il s'agit notamment des quartiers:

- de Grand-Chemin,
- des Orchez.

Si la route de Berne est un élément clé du réseau routier palinzard, elle coupe Épalinges en deux et limite très fortement les relations entre l'est et l'ouest de la Commune. Ainsi, les liaisons routières entre l'est et l'ouest de la Commune sont ainsi possibles au niveau du carrefour des Croisettes, du pont de la Girarde (secteur Croix-Blanche), du

passage sous-voie du Grand-Chemin (ne permet cependant pas de rejoindre l'ensemble du secteur ouest) et de l'échangeur avec la route de la Claise-aux-Moines au nord (sur la Commune de Lausanne).

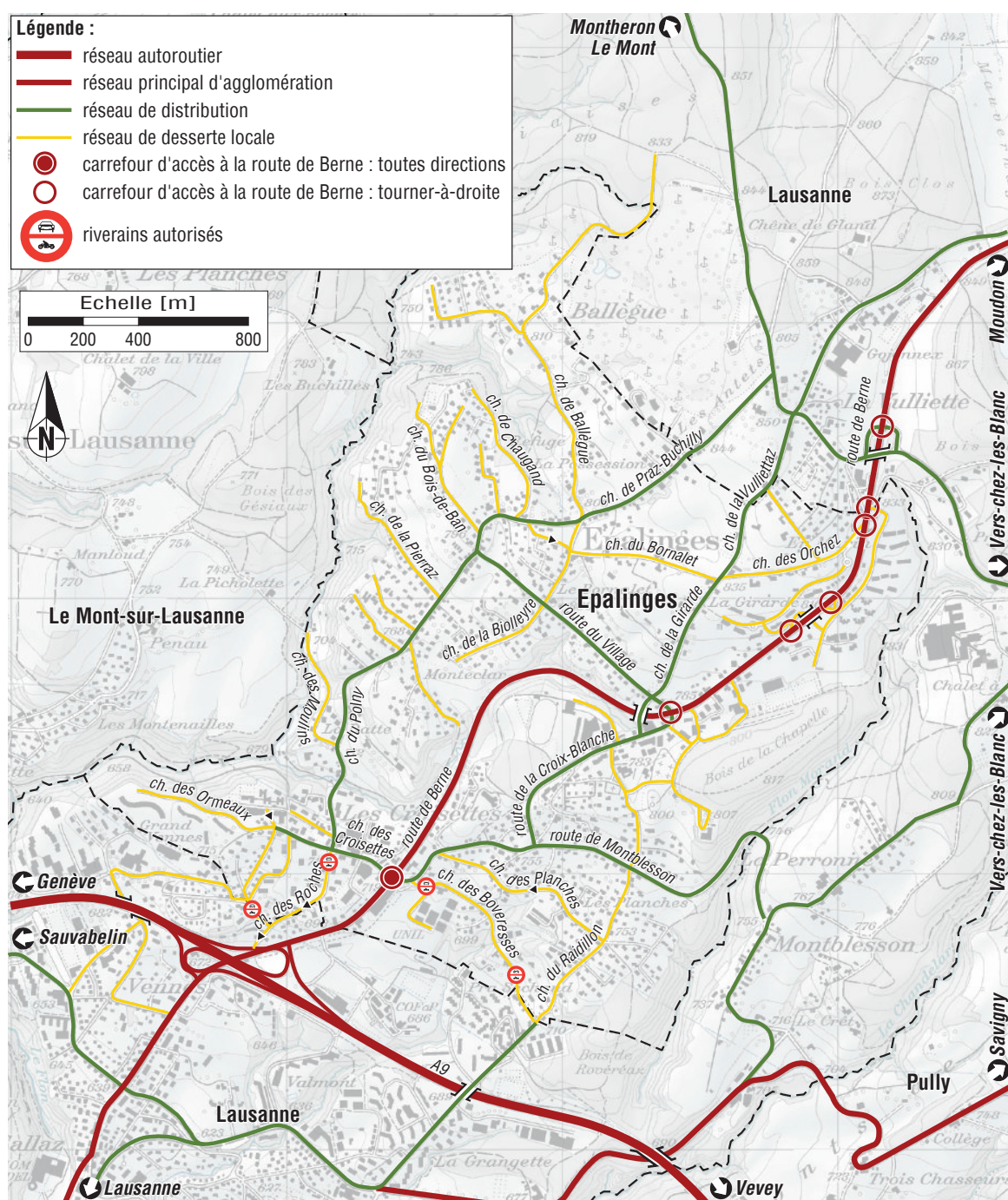
Globalement, le réseau routier est lisible et clair et permet une bonne accessibilité à la Commune et aux différents quartiers, en transports individuels motorisés. Le réseau de distribution est bien réparti sur la Commune, permettant la connexion de chaque quartier avec le réseau principal.

TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

STRUCTURE DU RÉSEAU ROUTIER (FONCTIONNEMENT ACTUEL) - ÉTAT 2020

document sans échelle

(source : Transitec)

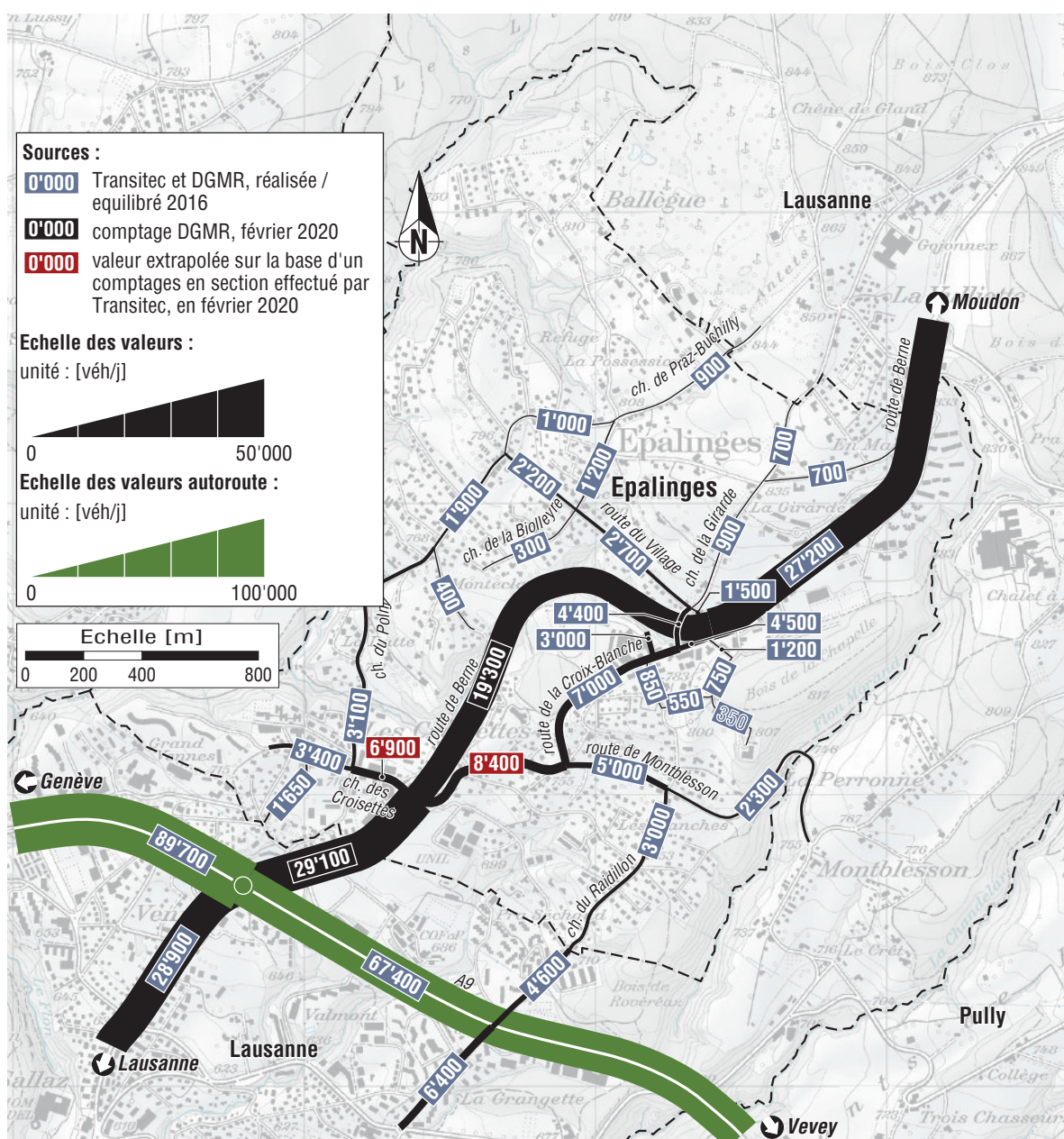


TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

CHARGE DE TRAFIC - ÉTAT 2020

document sans échelle

(source : Transitec)



■ Charges de trafic

En cohérence avec sa fonction de pénétrante d'agglomération, la route de Berne est sollicitée par des charges de trafic importantes, voire très importantes, de l'ordre de 20'000 véh/j à 30'000 véh/j.

En ce qui concerne le réseau de distribution, les charges de trafic les plus élevées sont relevées à la route de la Croix-Blanche, environ 8'200 véh/j au niveau des Croisettes et 7'000 véh/j en traversée du centre d'Épalinges, au chemin des Croisettes, 7'000 véh/j, et à la route de Montblesson entre la route de la Croix-Blanche et le chemin du Pré d'Yverdon, environ 5'000 véh/j.

Sur le reste du réseau routier communal, les charges de trafic sont faibles, pour l'essentiel inférieures à 3'000 véh/j.

Aux heures de pointe, le carrefour des Croisettes, point d'entrée nord de l'agglomération, est par contre proche de la saturation, ce qui provoque des remontées de files d'attente sur la route de Berne, sur la route de la Croix-Blanche, ainsi que sur le chemin des Croisettes. Ce phénomène est fortement marqué à l'heure de pointe du matin, car ce carrefour a une fonction de contrôle d'accès à l'agglomération lausannoise. Compte tenu de cette situation, une partie du trafic n'emprunte pas la route de Berne et circule via d'autres axes routiers, dont notamment la route de la Croix-Blanche, le chemin du Polny, le chemin des Tuileries ou le chemin du Raidillon. Sur la base des relevés de trafic disponibles, ce trafic de transit reste cependant relativement limité.

■ Stationnement

Concernant le stationnement, l'offre à usage public atteint environ 620 places et est localisée principalement dans trois secteurs de la Commune:

- ~ 350 places dans le secteur Croix-Blanche (56% de l'offre);
- ~ 210 places dans le secteur Croisettes-Tuileries (34% de l'offre);
- ~ 60 places dans le secteur Grand-Chemin (10% de l'offre).

L'occupation du stationnement est dans l'ensemble satisfaisante, avec des marges encore importantes. Un pic d'occupation est constaté le matin dans le secteur de la Croix-Blanche, avec environ 80% des places occupées (valeurs 2013). Le samedi, la situation varie fortement en fonction des activités du centre sportif. L'utilisation de la voie bus à l'entrée de la Commune est alors utilisée pour absorber le surplus de véhicules.

ENJEUX

- Garantir et/ou renforcer l'accessibilité au réseau routier principal (route de Berne).
- Protéger les quartiers des «débordements» de la route de Berne et limiter les nuisances dues à celle-ci.
- Pour le trafic de transit, limiter l'attractivité des itinéraires via les réseaux de distribution et de desserte locale.
- Optimiser la gestion du stationnement, notamment dans le secteur de la Croix-Blanche, afin d'éviter la saturation de l'offre et la présence de pendulaires, voire de voitures ventouses, à proximité des centralités de la Commune.
- Définir une politique communale de stationnement public et privé en adéquation avec le Plan Opair (limitation du nombre de places de stationnement).

■ Synthèse multimodale

Dans l'ensemble, l'accessibilité de la Commune est bonne, notamment au niveau du réseau routier et de la desserte par les transports publics.

En termes de mobilité, les enjeux principaux pour la Commune d'Épalinges sont ainsi, outre le maintien des excellentes conditions d'accessibilité actuelles, la maîtrise de la voiture individuelle motorisée, et surtout des nuisances générées par celle-ci, et le développement d'un environnement favorable à la mobilité douce.

Chaque intervention, changement et évolution ont des effets sur l'ensemble des différents modes de transports. À ce titre, les perspectives d'évolution concernant la mobilité, par essence multimodale, ne peuvent pas être scindées par catégorie, mais doivent s'inscrire dans une vision d'ensemble.

■ Perspectives d'évolution

À court et moyen termes, les perspectives d'évolution suivantes sont à considérer en ce qui concerne la mobilité à Épalinges:

- à court terme, la mise en place de zones 30 au sein de la Commune (travaux déjà réalisés pour le quartier des Tuileries et le quartier de l'Église), permettant de ralentir les vitesses pratiquées, de diminuer l'attractivité des itinéraires de transit, d'apaiser les quartiers, de sécuriser les déplacements à pied et à vélo, tout en garantissant une bonne accessibilité locale pour le trafic individuel motorisé;
- à court terme (début des travaux en 2020), la requalification de la route de Berne, projet piloté par le Canton de Vaud, qui prévoit:
 - » l'aménagement d'une voie bus à la descente, praticable par les cyclistes entre le Chalet-à-Gobet et le Grand-Chemin;
 - » l'aménagement d'un trottoir mixte à la montée entre la Croix-Blanche et le Chalet-à-Gobet;
 - » l'aménagement d'un revêtement phonoabsorbant et la limitation de la vitesse à 70 km/h;
 - » l'aménagement d'un giratoire permettant un accès direct à la Croix-Blanche depuis la route de Berne (ainsi qu'un accès indirect au plan de quartier «Le Closalet» pour les automobilistes en provenance de Lausanne);
- à court terme, la mise en service de la nouvelle ligne TL n° 44 desservant l'ouest de la Commune par le chemin de Polny.
- à moyen terme, la réalisation d'une arrière-gare au terminus des Croisettes, qui permettra une augmentation significative de la cadence du métro m2 entre La Sallaz et Épalinges.
- l'aménagement d'une passerelle mobilité douce entre le Polny et la Croix-Blanche, prévue dans le cadre de la réalisation du plan d'affectation «Le Closalet».

De manière générale, ces projets doivent permettre de:

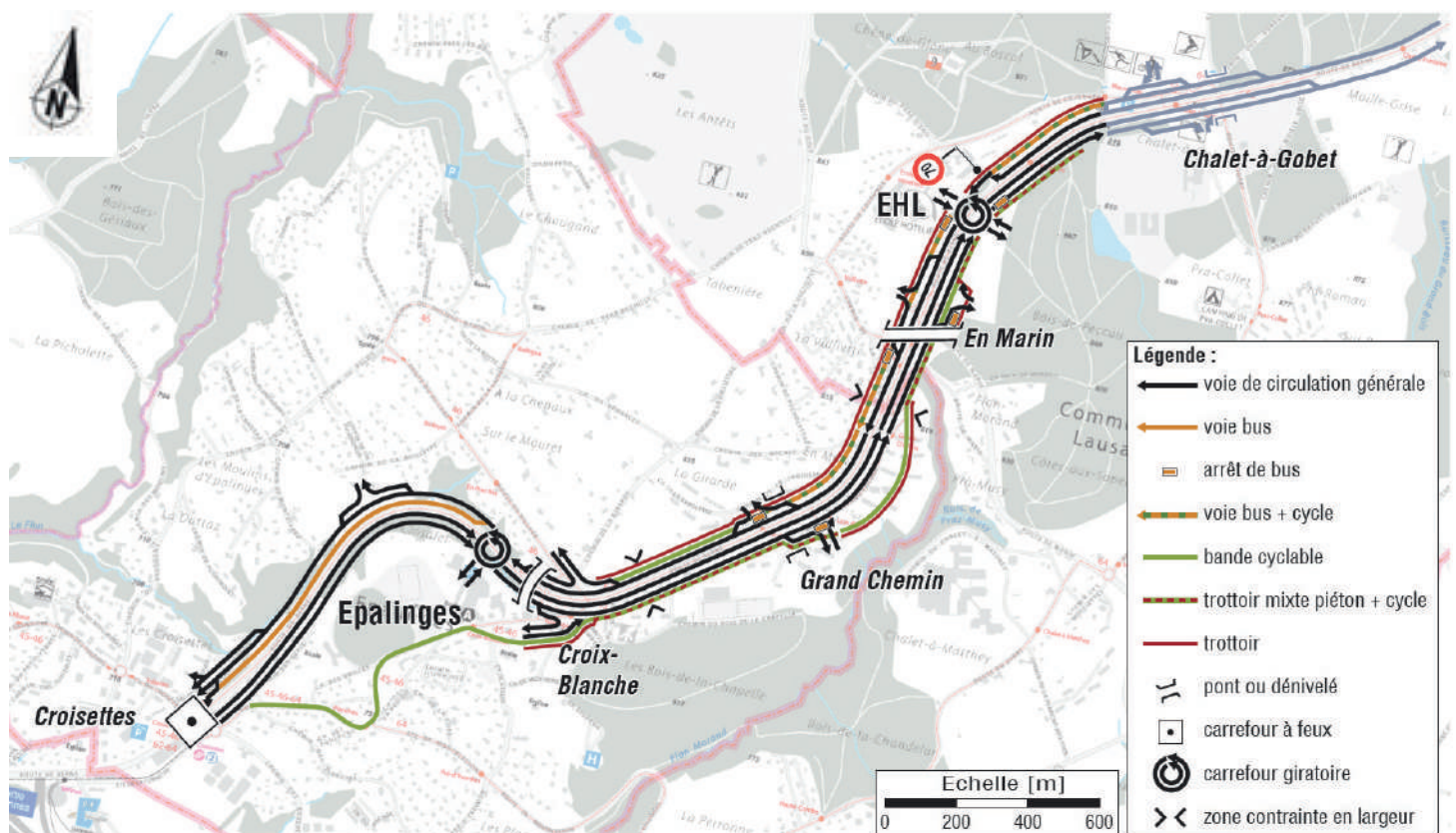
- renforcer la hiérarchie du réseau routier, en favorisant l'usage judicieux du réseau routier (transit, distribution, accès local);
- diminuer les nuisances de la route de Berne (bruit, pollution);
- améliorer les connexions entre les quartiers pour la mobilité douce;
- améliorer l'attractivité des transports publics en optimisant la vitesse commerciale des bus régionaux (voie bus sur la route de Berne);
- renforcer la qualité de vie et la sécurité des modes doux dans les quartiers résidentiels via la création de zones 30.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE BERNE

document sans échelle

(source : Communiqué de presse du 22 janvier 2013, Canton de Vaud)



CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

E1 Valoriser le patrimoine naturel

Mesure(s) du PDCn

E11 Patrimoine naturel et développement régional

■ **Paysage, espaces publics et environnement**

Le paysage est regardé ici autant sous l'angle des espaces non bâtis (forêts, prairies, etc.) que sous l'angle des milieux construits à toutes les échelles (espaces publics, espaces sportifs, espaces verts des quartiers).

Le paysage s'intéresse aux éléments interdépendants qui composent le territoire communal et qui se rattachent aux espaces extérieurs :

- Grand Paysage, échappées visuelles, relief et hydrographie.
- Espaces agricoles et forestiers, espaces naturels.
- Sites à dimension historique, emblématique ou patrimoniale.
- Espaces publics (places, parcs publics ou assimilés, chemins).

■ **Morphologie du territoire palinzard**

Le territoire d'Épalinges se caractérise par un relief particulier de plateaux et de coteaux qui a conditionné le développement communal et la reconnaissance d'entités paysagères distinctes.

Le territoire palinzard se lit dans la pente selon un étagement depuis les plateaux supérieurs (Croix-Blanche et village), le coteau, et le bas de la Commune (Les Tuileries / biopôle).

Le territoire est entaillé de vallons diversement marqués qui contribuent à délimiter le territoire communal à une sectorisation de la Commune:

- Les vallons du Flon Morand et du Flon, qui marquent clairement les limites communales à l'est et à l'ouest. Les forêts associées à ces cours d'eau confortent cette structuration paysagère du territoire, en formant un écrin vert pour Épalinges.
- Le vallon du Vauguény, qui marque une césure au centre de la Commune et scinde le territoire palinzard en deux parties disjointes. La Route Cantonale qui emprunte ce vallon renforce l'effet de césure.

Au bénéfice de ce relief, le territoire palinzard offre de très belles échappées visuelles vers le Léman, les Alpes et le Jura.

ENJEUX

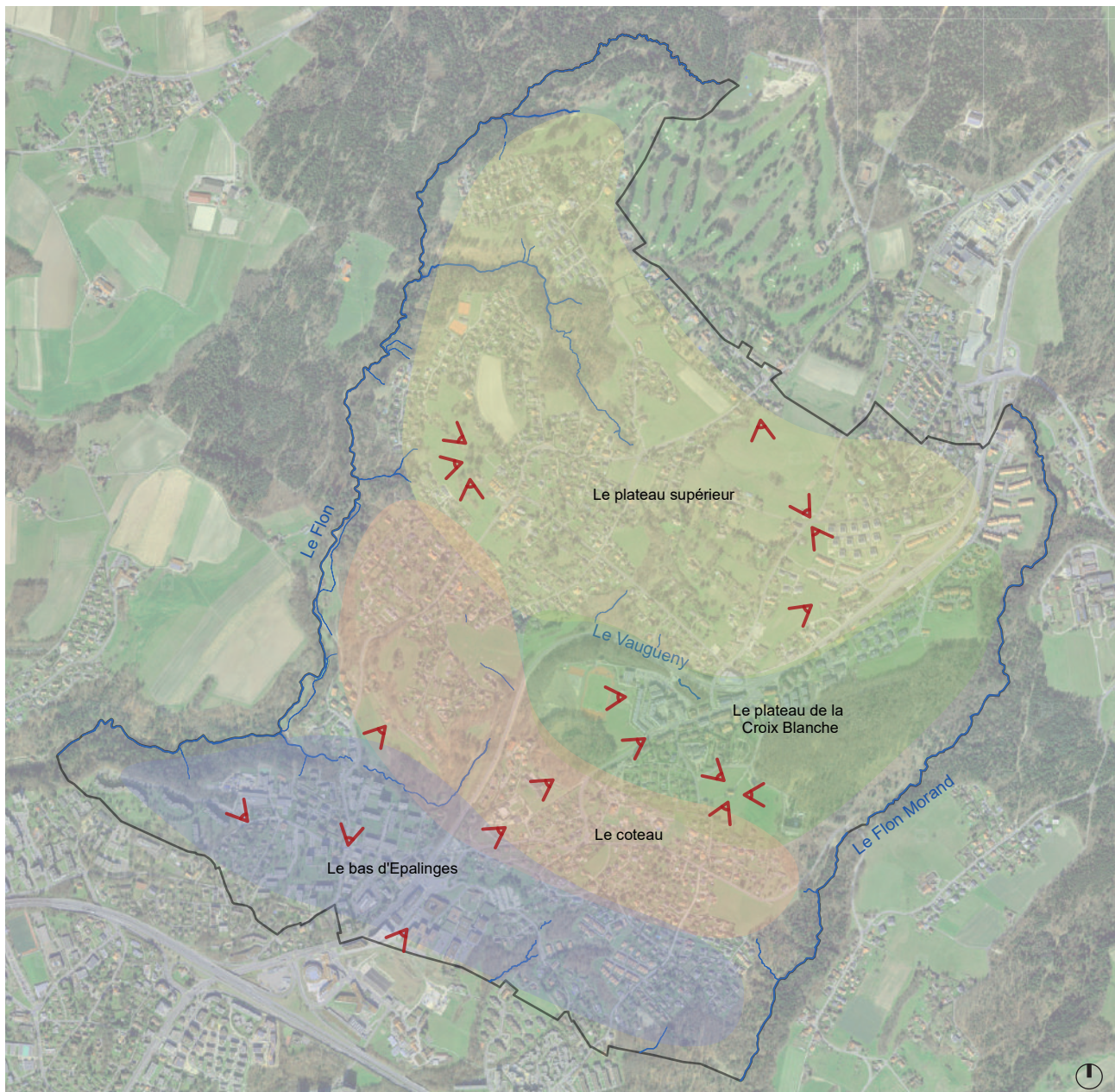
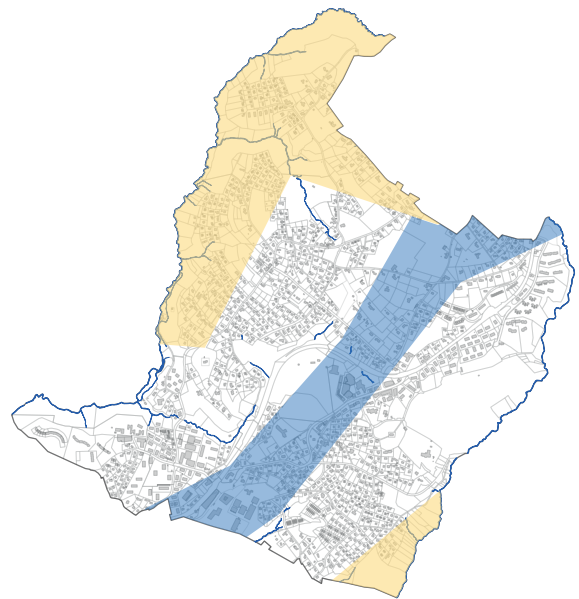
- Préserver et valoriser les échappées visuelles et points de vue existants de qualité.
- Prendre en compte les caractéristiques topographiques lors de l'intégration de projets urbains et paysagers.

PAYSAGE ET ESPACES PUBLICS GÉOMORPHOLOGIE ET POINTS DE VUE

Document sans échelle
(source : l'Atelier du paysage)

Légende

-  Point de vue remarquable
-  Echappée lacustre selon PALM
-  Echappée transversale selon PALM



CONSTATS

■ La forêt, une valeur identitaire pour Épalinges

La forêt est une composante majeure du paysage d'Épalinges, qui structure le territoire, imprègne les différents quartiers de la Commune et contribue à une identification palinzarde. Les espaces forestiers s'organisent autour d'anciens et actuels cours d'eau : le Vaugueny, le Flon et le Flon Morand.

Les espaces forestiers jouent un rôle à différents niveaux :

- valeur biologique et écologique,
- fonction bioclimatique,
- production,
- espaces récréatifs.

Spécifiquement à Épalinges, la forêt structure le territoire en constituant un écrin pour la Commune et des démarcations entre les différents quartiers.

Certains quartiers vivent clairement au contact de la forêt, mais le thème de la forêt imprègne l'ensemble de la Commune, par des arbres d'essences forestières qui jalonnent le territoire. La forêt, par sa présence, constitue un espace de détente et de loisirs de proximité.

La végétation constitue l'un des facteurs identitaires prépondérants du paysage. Les grandes structures végétales, forêts, cordons boisés de rive, bosquets, sont pour la plupart protégées par la loi sur les forêts.

Les structures végétales fines, haies vives, petits bosquets, vergers haute-tige, arbres isolés, sont encore bien présentes dans le paysage d'Épalinges.

D'autres aspects liés aux forêts sont traités à la page 81 (sous-chapitre 3.13 Nature, forêts et réseau écologique).

ENJEUX

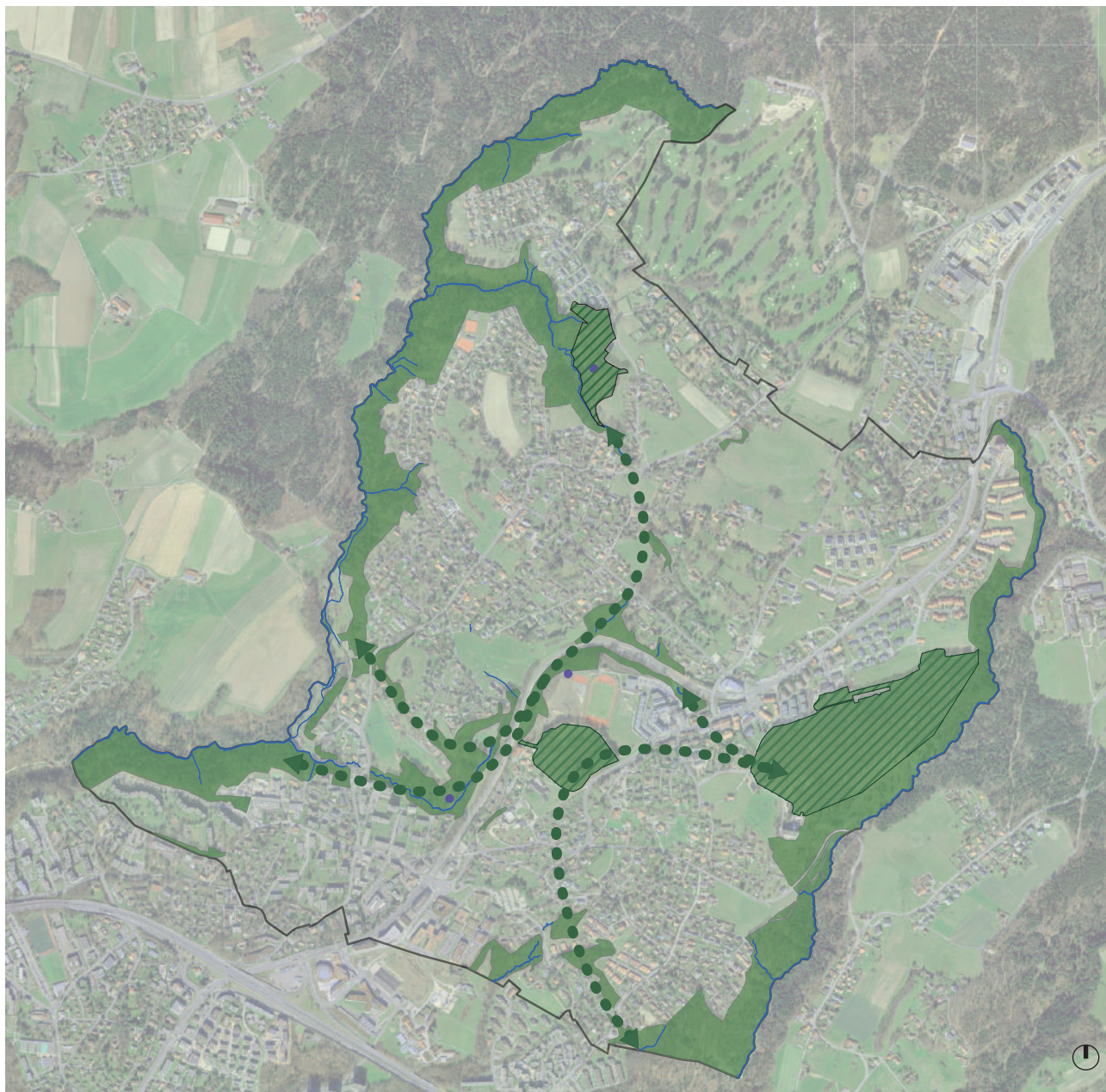
- Maintenir la qualité paysagère et écologique de l'écrin forestier qui encadre la Commune.
- Identifier et reconnaître le potentiel récréatif de certains espaces forestiers.
- Consolider les liaisons entre les espaces forestiers pour assurer une continuité écologique et paysagère (continuum, relais «step-stone», corridors à faune).

PAYSAGE ET ESPACES PUBLICS

FORÊTS

Document sans échelle

(source : l'Atelier du paysage)



Légende

-  Espace forestier à préserver ou valoriser :
Fonction écologique / loisirs sans nuisances
-  Renforcer la fonction d'accueil
-  Liaisons écologiques et paysagères
-  Refuges

CONSTATS

■ Espaces ouverts

Les espaces ouverts sont principalement localisés au nord de la Commune et participent à la persistance d'un caractère rural qui s'est estompé par une urbanisation progressive des espaces libres.

Les vides paysagers sont de qualité et participent à la qualité paysagère d'Épalinges, tout particulièrement sur le haut de la Commune. Ce dernier comporte un vaste espace agricole, complété par des espaces de prairies.

Ce thème de la prairie imprègne tout le haut de la Commune et constitue une valeur identitaire et écologique importante.

Aux portes d'environnements plus construits, le tertre de l'église et le plateau sportif de la Croix-Blanche offrent deux vides paysagers d'exception.

■ Préservation des espaces de prairies

Certains espaces ouverts permettent le développement de quartiers d'habitation tels que :

- « Les Planches - Montblesson »,
- « La Possession - Bois de Ban »,
- « Florimont »,
- « Le Closalet ».

Un renforcement de la valeur d'usage des vides au contact des quartiers d'habitation (par exemple plateau sportif de la Croix-Blanche, tertre de l'église, espaces ouverts dans les quartiers de logements collectifs) est souhaitable.

ENJEUX

- Valoriser les espaces publics ouverts et les intégrer au réseau d'espaces publics (le cas échéant, conformément aux dispositions de la zone agricole).
- Conserver la continuité d'espaces ouverts au coeur du plateau agricole et maintenir les échappées visuelles sur le paysage lointain.
- Préserver les ambiances rurales du territoire communal.
- Soigner les transitions paysagères entre les espaces bâtis et les espaces ouverts et la zone agricole.
- Conserver et encourager le développement de vergers, potagers et jardins communautaires.

PAYSAGE ET ESPACES PUBLICS

ESPACES OUVERTS

Échelle : 1/20 000

(source : l'Atelier du paysage)

Orthophoto mise à jour



Légende

-  Zone agricole
-  Espaces ouverts à conforter ou à valoriser
-  Espaces publics à valoriser (propriétés communales)
sous réserve d'autres projets communaux
-  Environnement de prairies

CONSTATS

■ Sites patrimoniaux et emblématiques

La Commune d'Épalinges présente des sites emblématiques et à valeur patrimoniale caractéristique de l'identité du territoire palinzard.

Le hameau d'Épalinges est reconnu comme un site construit d'importance locale à protéger.

Deux sites sont, par ailleurs recensés, jardins ICOMOS :

- Le tertre de l'église, espace ouvert qui offre une vue imprenable sur le lac Léman.
- La ferme chemin du Bornalet, au cœur d'un espace agricole.

Certains espaces naturels, en particulier les forêts, portent également pour Épalinges une valeur identitaire et patrimoniale.

La Commune d'Épalinges dispose d'un règlement sur la protection des arbres, approuvé en 2016, et d'un plan de classement des arbres de 2015 qui n'est pas officiel mais sert d'outil d'aide à la décision au Service « Travaux et environnement ».

ENJEUX

- Préserver le patrimoine historique, naturel et paysager de la Commune, comme élément identitaire majeur.
- Garantir l'intégration paysagère du construit à proximité des sites d'intérêts.

Document sans échelle
(source : l'Atelier du paysage)



Centre village historique

Jardins ICOMOS

Forêts



CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

B3 Stimuler la construction de quartiers attractifs

D2 Renforcer les réseaux touristiques et de loisirs

Mesure(s) du PDCn

B34 Espaces publics

D21 Réseau touristique et de loisirs

■ **Espaces publics et paysagers**

La Commune d'Épalinges dispose d'espaces publics et équipements divers, répartis de manière homogène sur le territoire.

Le réseau d'espaces publics regroupe:

- les équipements sportifs avec le golf, le centre sportif de la Croix-Blanche, le club de tennis et les terrains de sport du bois de la Chapelle;
- une multitude de places de jeux publiques ou collectives;
- des places, parcs, jardins et espaces ouverts;
- des rues, chemins et promenades;
- un refuge (Chaugand).

En dehors des espaces sportifs et du tertre de l'église, la Commune d'Épalinges n'offre pas d'espaces publics majeurs ou de référence. La Commune s'appuie sur un réseau de places de jeux, publiques ou collectives, ainsi qu'un réseau d'espaces collectifs de quartier qui offrent un potentiel de valorisation et d'appropriation.

Différents projets de requalification sont en cours et permettront de valoriser les différents espaces publics de la Commune, notamment:

- **Route de Berne**
 - » requalification par étapes de la route cantonale,
 - » nouvel accès routier depuis la route de Berne, ainsi que le projet de passerelle de mobilité douce (piétons et cyclistes) qui reliera le bassin versant de Montéclard et son voisinage au centre de la Croix-Blanche (en lien avec le nouveau quartier Closalet);
 - » rond-point en proximité du centre commercial de la Croix-Blanche.
- **Route de la Croix-Blanche**
 - » requalification de l'espace-rue et des espaces publics piétons de la Croix-Blanche (place de la Croix-Blanche, aux abords du bâtiment communal, etc.).
- **Chemin des Croisettes et abords du m2**
 - » requalification de l'espace-rue;
- **Pont de la Girarde**
 - » requalification du bas de la route de la Girarde, y compris la réfection et l'élargissement du pont, permettant l'aménagement de deux trottoirs et d'une piste cyclable à la montée.

ENJEUX

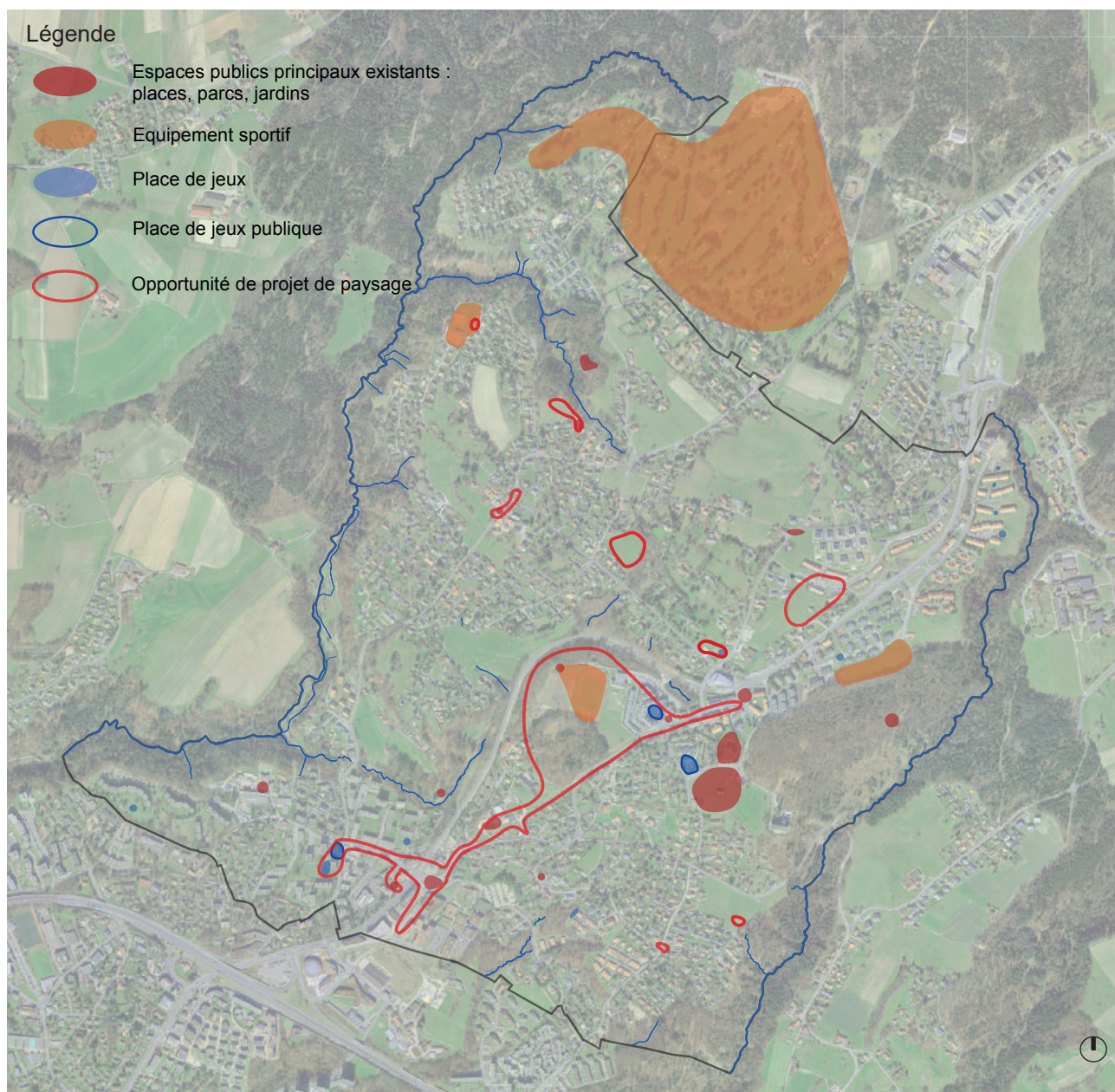
- Identifier les potentiels de requalification des espaces publics, pour donner une image forte, identitaire à chaque centralité, et complémentaires à l'image de la Commune.
- Créer un grand espace public et paysager, un lieu de rassemblement et de convivialité au coeur du territoire (Croix-Blanche).
- Développer le potentiel d'espaces publics et de liaisons depuis les Croisettes vers la forêt des Dailles et la Croix-Blanche.
- Conforter une vision d'espaces publics intergénérationnels, de qualité et diversifiés.

ESPACES PUBLICS

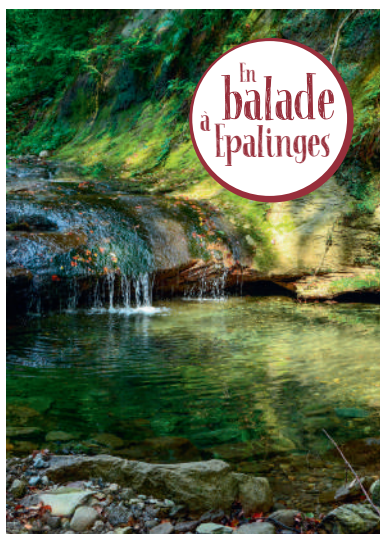
RÉSEAUX ET ESPACES PUBLICS

Document sans échelle

(source : l'Atelier du paysage)



CONSTATS



Brochure « En balade à Épalinges »
(source: www.epalinges.ch/balades)

■ Liaisons piétonnes et parcours de promenade

La Commune d'Épalinges dispose d'un réseau de chemins et de rues qui couvre l'ensemble de son territoire. Les cheminements doux desservent les espaces publics et centralités de la Commune. Ils offrent des promenades de loisirs et de détente entre les espaces ouverts et les espaces forestiers, parfois au coeur des quartiers.

Le réseau de cheminements de promenade paraît peu hiérarchisé. Des potentiels de valorisation des cheminements et de connexions interquartiers semblent possibles, en particulier la reconnaissance d'un cheminement qui irrigue le territoire du nord au sud, depuis le Grand-Chemin jusqu'aux Tuileries.

De petits cheminements proposent des alternatives aux grands axes de circulation pour des déplacements ou des itinéraires de promenade, tels que le chemin des Dailles ou les rues du coteau des Planches. Ces chemins et promenades urbaines présentent des qualités paysagères et des points de vue remarquables sur le paysage environnant. Ces cheminements renforcent l'image rurale de la Commune d'Épalinges, avec une arborisation et une qualité paysagère au coeur du territoire et du tissu urbain.

La route de Berne constitue une barrière dans la pratique du territoire et la mobilité douce en particulier. Seuls trois franchissements (un pont et deux passages inférieurs) permettant une traversée sécurisée de la route de Berne existent pour relier l'est et l'ouest de la Commune.

Le projet de passerelle au Closalet serait de nature à améliorer la liaison entre les deux pans de la Commune. Un des enjeux sera de faire converger les cheminements piétons et vélos vers cette passerelle, avec la possible création d'une liaison nouvelle entre la passerelle et les Croisettes.

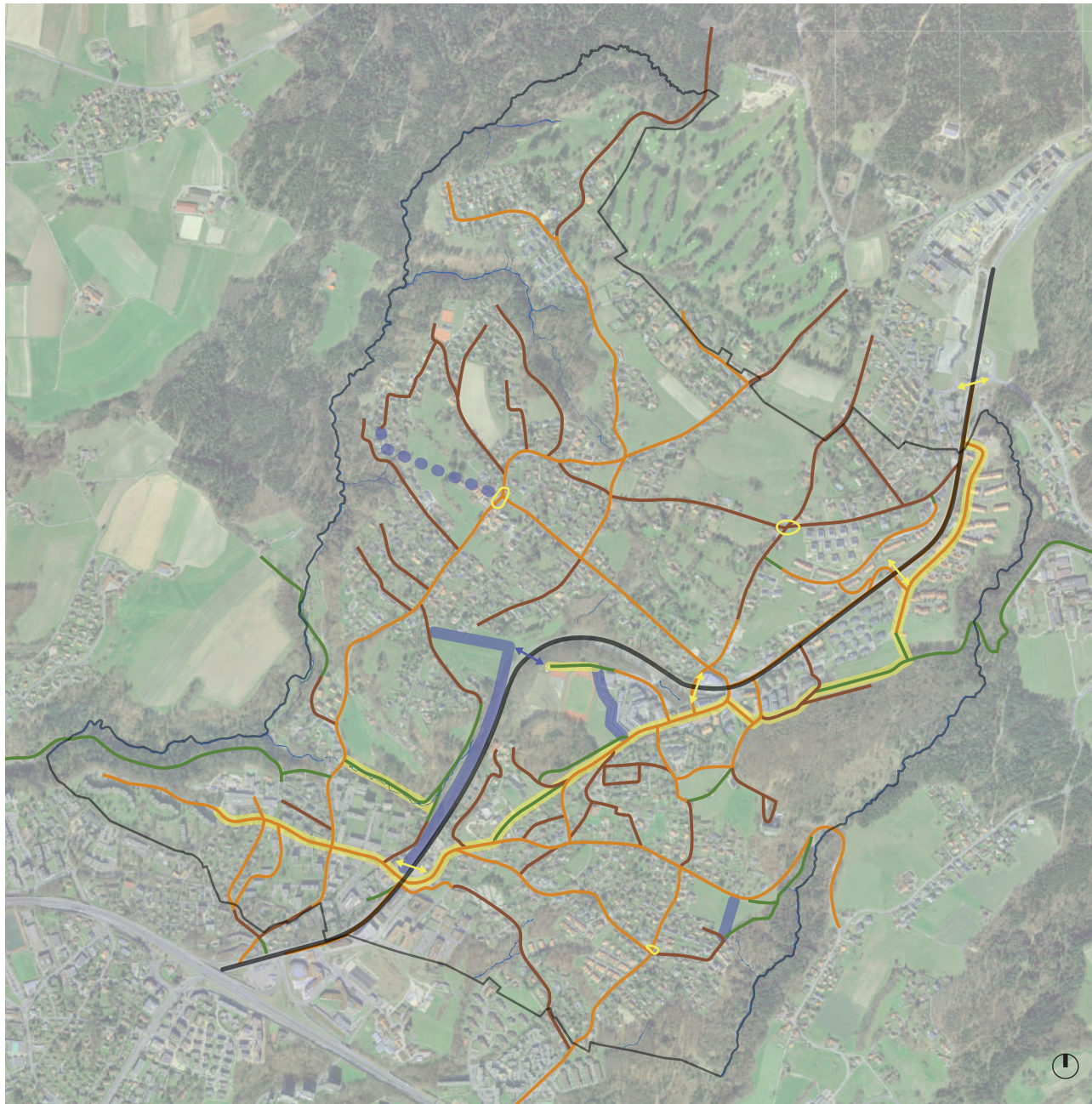
Les objectifs du PDF Centre visant à limiter les infrastructures d'accueil devront être pris en compte.

ENJEUX

- Développer un réseau continu de liaisons piétonnes reliant les principaux lieux d'activités et d'équipements ainsi que les différents quartiers du tissu urbain.
- Améliorer la perméabilité et la porosité entre l'est et l'ouest de la Commune et recoudre la césure paysagère de la route de Berne.
- Reconquérir l'espace public par une consolidation des liens de mobilité existants et la création de cheminements complémentaires.

ESPACES PUBLICS PARCOURS DE PROMENADE

Document sans échelle
(source : l'Atelier du paysage)



Légende

PRINCIPALES LIAISONS EXISTANTES MODES DOUX

- Cheminement piéton en site propre
- Rue modérée sans trottoir
- Rue avec trottoir

ENJEUX LIAISONS MODES DOUX

- Liaison à consolider
- ↔ Franchissement à consolider
- Carrefour à valoriser (indicatif, selon démarche participative)
- Liaison à créer
- ● ● Liaison à étudier
- ↔ Franchissement à créer

CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

- E1 Valoriser le patrimoine naturel*
- E2 Mettre en réseau les sites favorables à la biodiversité*
- F4 Assurer une exploitation durable*

Mesure(s) du PDCn

- E11 Patrimoine naturel et développement régional*
- E21 Pôles cantonaux de biodiversité*
- E22 Réseau écologique cantonal (REC)*
- E23 Réseau cantonal des lacs et des cours d'eau*
- E24 Espace réservé aux eaux*
- F44 Eaux souterraines*

■ **Eaux superficielles**

La Commune est délimitée à l'ouest par le Flon et à l'est par le Flon Morand. Le Flon a deux affluents prenant source sur le territoire communal : le ruisseau-Martin et le ruisseau du Vaugueny. La Vuachère prend sa source à l'ouest du quartier des Planches au sud du territoire communal. À noter encore plusieurs petits affluents situés à proximité de zones à bâtir.

À l'exception du ruisseau du Vaugueny qui est en grande partie sous voûtage et la Vuachère qui a une morphologie considérée comme très atteinte, les cours d'eau sur le territoire sont considérés de manière générale comme naturel / semi-naturel.

Les cours d'eau de la Commune sont cependant souvent impactés par de nombreux petits ouvrages de rejets, de renforcement de lit ou de berges, voire par le passage de canalisation directement dans le lit. Outre une multitude d'atteintes locales à la morphologie, les rejets constituent également des risques importants de pollutions accidentelles.

Le Flon et le Flon Morand présentent plusieurs seuils de molasse d'une grande beauté (géotope). Le Flon, le Flon Morand et le ruisseau du Vaugueny sont piscicoles; la Truite fario y est présente. Ces populations sont soutenues par un alevinage annuel. Seule la dévalaison semble possible pour cette espèce, considérant les nombreux chutes et obstacles existants. Ces populations sont très sensibles aux pollutions accidentelles. Le ruisseau du Vaugueny est particulièrement exposé avec un bassin versant très urbanisé.

Une population de Salamandre tachetée est présente dans les cours d'eau du Flon Moran, du Flon et de la Vuachère, conférant à la Commune d'Épalinges une responsabilité particulière pour la conservation de cette espèce très sensible au plan régional.

Le plan cantonal de renaturation des cours d'eau classe tous les cours d'eau en priorité 3 (priorité faible), ce qui signifie qu'un soutien financier est possible si le projet apporte une plus-value écologique conséquente et tenant compte des autres intérêts en présence.

La nouvelle teneur de la loi fédérale sur la protection des eaux exige qu'un espace réservé aux eaux soit défini afin de garantir la multifonctionnalité des cours d'eau, les directives cantonales sont en cours d'élaboration.

Le réseau des cours d'eau représente un élément très important pour la biodiversité à Épalinges, par son étendue et les espèces caractéristiques qui sont inféodées. Ce réseau doit être préservé et renforcé.

■ **Eaux souterraines**

Seule une faible portion de terrain est située en secteur Au. Il s'agit de 6.5 ha, dont 1.2 ha sont situés sur le golf. Les secteurs Au (secteurs particulièrement menacés) comprennent des réserves d'eaux souterraines exploitables ainsi que des zones attenantes

nécessaires à assurer leur protection.

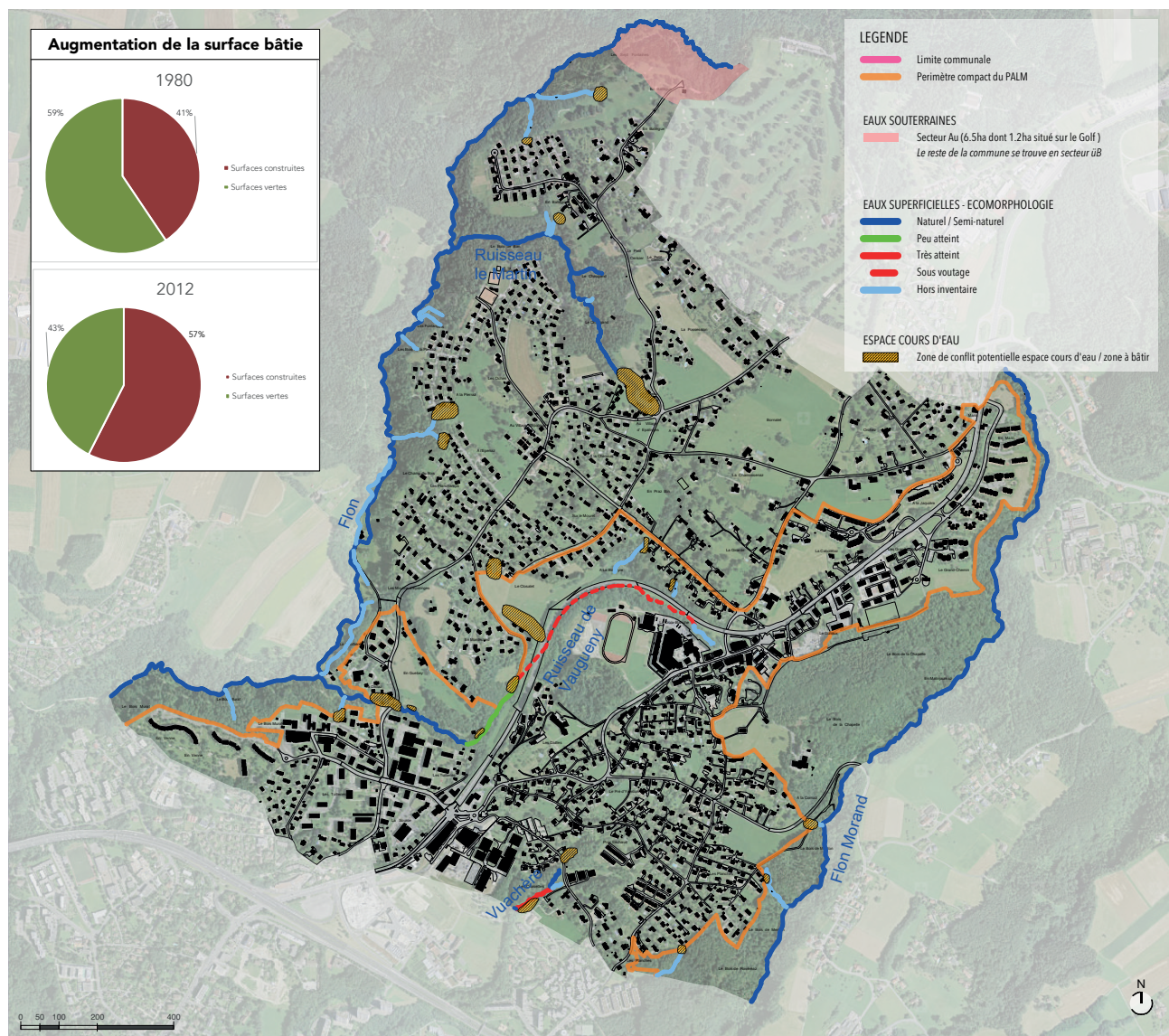
Dans le secteur Au, les constructions et les installations doivent être placées en dessus du niveau moyen des nappes d'eaux souterraines. L'autorité peut accorder des dérogations lorsque la capacité d'écoulement des eaux du sous-sol est réduite de 10% au plus par rapport à l'état non influencé. Une telle intervention ne doit pas modifier sensiblement le niveau piézométrique.

Les secteurs üB constituent le reste du territoire, sans contrainte particulière du point de vue de la protection des eaux souterraines.

NATURE, FORÊTS ET RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

EAUX

document sans échelle
(source : Ecoscan, 2017)



■ Imperméabilisation

De manière générale, l'imperméabilisation des sols consécutive à l'urbanisation présente des effets négatifs sur les nappes, le ruissellement naturel et, in fine, sur le soutien des débits d'étiage des cours d'eau. Dans la Commune, l'imperméabilisation des sols a connu une évolution importante (+ 78 ha (+16%) d'aires de bâtiment, d'infrastructures ou de surfaces de transport sur la période 1980-2012 pour les zones construites selon l'OFS).

■ Forêts

La Commune comprend un plan de gestion des forêts communales (plan de gestion du triage de Mèbre-Talent 2010-2019), qui définit les objectifs de gestion.

Compris le long des vallons boisés et ponctuellement sur des têtes de molasse, 80% des forêts communales exercent une protection contre les glissements de terrain, l'érosion des berges et ponctuellement la chute de blocs de molasse. La gestion et l'entretien des forêts de protection sont ainsi les enjeux essentiels pour la Commune d'Épalinges.

La Commune d'Épalinges ne possède pas de réserve forestière (surfaces sans intervention possible), mais comprend un catalogue d'arbres habitats identifié.

Depuis les années 1980, la Commune mène une politique active d'achat de forêt. Lorsque les occasions se présentent, elle rachète des parcelles privées, ceci afin de rationaliser encore davantage la gestion de l'ensemble des massifs boisés situés sur son territoire.

La loi vaudoise interdit l'implantation de construction et d'aménagement à moins de 10 m de la lisière. Une distance supérieure est préconisée afin de limiter les conflits (dégagement visuel et ombre, risque, chantier, accès, zone de verdure, etc.). Cette distance doit également être prise en compte lors de l'élaboration de nouveaux projets de mobilité douce.

Les lisières ont été levées entièrement dans la zone à bâtir en 2001.

La valeur identitaire des forêts est traitée à la page 69 (sous-chapitre 3.11 Paysage).

■ Inventaires de protection fédéraux et cantonaux

Le territoire communal ne comprend aucun site inscrit à un inventaire fédéral de protection de la nature.

Au niveau des inventaires cantonaux, le périmètre comprend la partie supérieure de l'objet n°138 «Cours partiel de la Chandelar et de la Paudèze, Bois de la Chenaula» inventorié par l'inventaire cantonal des monuments naturels et sites (IMNS). À ce titre, il est protégé par la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS).

■ Réseau écologique cantonal - REC

Aucune liaison biologique d'importance suprarégionale ou régionale n'est présente sur le territoire communal.

Des territoires d'intérêt biologique supérieur (TIBS) à maintenir sont présents sur la Commune d'Épalinges. Ces surfaces, dont la valeur est supérieure à la moyenne, permettent d'assurer la connectivité entre les maillons principaux du réseau écologique.

On notera l'absence de couloir écologique transversal à la Commune. La route de Berne constitue une césure importante sur laquelle les risques de conflits faune-traffic sont importants, même s'ils concernent principalement des petites et moyennes espèces de mammifères.

■ **Règlement sur la protection des arbres**

Le règlement sur la protection des arbres, approuvé par le Département du territoire et de l'environnement (DTE) le 04 juillet 2016, est fondé sur la LPNMS et son règlement d'application.

Ce règlement communal a pour but de préserver un patrimoine arboré de valeur, de garantir la biodiversité de la végétation et du paysage et de réaliser sur le long terme un paysage arboré de qualité, intégré au milieu naturel et construit de la Commune.

Sont protégés par ce règlement :

- tous les arbres dont le diamètre est de 30 cm et plus (arbres fruitiers inclus),
- les cordons boisés, boqueteaux et haies vives,
- tous les arbres compensatoires plantés suite à une autorisation d'abattage et répertoriés sur le plan des arbres conservé au bureau technique communal.

L'abattage des entités protégées par le règlement nécessite une autorisation formelle de la Municipalité.

La Commune dispose également, pour son usage interne et contrôle lors de requête en abattage, d'un plan de recensement des arbres et cordons boisés (non soumis à la législation forestière), établi en 2015. Ce plan figure dans la carte de synthèse. Il permet d'apprécier l'importance du patrimoine arboré sur la Commune, celui-ci étant principalement supporté sur le domaine privé.

■ **Inventaire des biotopes communaux**

En 2018, une étude « Biodiversité sur la Commune d'Épalinges: état des lieux, stratégie » (Ecoscan, 19.12.2018) a été établie en parallèle à la réalisation du PDCom. Cette étude figure en annexe et seule une synthèse est donnée ci-après.

La nature et le paysage font partie des valeurs essentielles de la qualité de vie d'Épalinges. Par sa situation entre le coteau lémanique et les bois du Jorat, la Commune possède un territoire varié et une structure topographique riche.

Épalinges se situe dans la partie supérieure de l'étage de végétation dit collinéen, marqué par des associations forestières où le hêtre prédomine, et par des prairies de fauche grasses. Le relief varié en plateaux successifs ou en coteaux, ajouté au relief imprimé par les cours d'eau du Flon et du Flon Morand, crée une variété de situations profitables à des associations tantôt plus fraîches (frênaies, prairie à tendance humide), tantôt plus chaudes (chênes, pin sylvestre et prairies maigres). Le sous-sol molassique est prédominant.

Dans un contexte régional ou national, Épalinges ne présente pas de singularité ou de biotopes considérés comme d'importance nationale.

L'inventaire de la biodiversité effectué montre que la Commune d'Épalinges présente une diversité notable, notamment pour les espèces forestières animales (oiseaux, chauves-souris) et

les papillons de jour qui fréquentent les prairies et les surfaces herbeuses de la Commune. La Commune possède encore un patrimoine important de zones de prairies de fauche naturelles, de différentes natures ainsi que quelques reliquats de vergers à hautes tiges.

La présence des cours du Flon et du Flon Morand avec une morphologie encore très naturelle permet le maintien de populations de salamandres tachetées. Les forêts créent une ceinture verdoyante entourant la Commune et constituent un canevas de première importance pour le réseau écologique, également au niveau régional.

Quelques petits biotopes, mais avec une grande spécificité, hébergent des espèces particulières: amphibiens, plantes hélophytes, etc. (étang du Moulin, étang du Bois-de-la-Chapelle, friche du Biopôle, etc.).

L'étude a identifié les milieux naturels d'importance particulière pour Épalinges. Dans la règle, il s'agit de surfaces assez importantes (à l'exception des étangs du Moulin et du Bois-de-la-Chapelle) qui comportent souvent plusieurs types de milieux naturels. Quatre types principaux ont été recensés : étangs, forêts/cordons boisés de cours d'eau, friches (ou surfaces avec entretien réduit), prairies/pâturages permanents.

L'étude identifie également les petits biotopes ou les particularités locales qui hébergent des espèces spécifiques : notamment les falaises de molasses, les prairies humides, les talus séchards et les biotopes-étangs privés.

Les objectifs stratégiques en matière de biodiversité sont de deux ordres : préserver et restaurer les milieux et habitats dignes d'intérêt en mettant en place un dispositif permettant une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les développements ou dans les projets impliquant ces surfaces, notamment dans les outils d'aménagement et de gestion du territoire ; prendre en compte la qualité écologique dans toutes les actions territoriales, déployer une stratégie d'action transversale aux activités communales.

Ces objectifs stratégiques sont développés d'une part par une approche d'outils légaux ou réglementaires de portées communales à créer ou adapter et, d'autre part, par une approche orientée sur des espèces/groupes d'espèces cibles qui peuvent bénéficier de mesures de protection et de revalorisation par des actions transversales.

Trois espèces ou groupes d'espèces peuvent être mis en avant et valorisés : la salamandre tachetée, les papillons de jour et les oiseaux cavernicoles et chauves-souris dépendant d'arbres habitats.

■ **Politiques de gestion des espaces verts communaux**

La Commune d'Épalinges possède un Délégué à la Nature au sein du Service des Parcs et Promenade. Un guide pratique de la gestion des espaces verts à usage interne a été établi afin d'encourager les modes de gestion respectueux de l'environnement, le choix d'essences indigènes adaptées et le rappel des règles de l'art pour les nouvelles plantations, etc.

■ Réseau écologique communal

Le réseau écologique sur la Commune d'Épalinges est représenté par trois composantes:

- Cours d'eau: deux cours d'eau principaux, le Flon à l'ouest et le Flon Morand à l'est, délimitent la Commune. Le Ruisseau-Martin et le ruisseau du Vaugueny sont deux affluents du Flon. La Vuachère est un troisième cours d'eau qui prend sa source à Épalinges pour rejoindre le Léman. Ces cours d'eau et les zones rivulaires forment un réseau humide précieux. Des populations de salamandres tachetées sont présentes dans les trois rivières de la Commune.
- Forêt: la Commune possède 66 hectares de forêt dont la fonction principale est d'assurer la protection contre les glissements de terrain et l'érosion des berges. Une politique de gestion mesurée est appliquée par la commune. Elle sert également de zone refuge à plusieurs espèces de chiroptères, d'oiseaux et à la salamandre tachetée dans les zones forestières humides (étangs et cours d'eau forestiers). L'aire forestière située à l'est dans le territoire communal est considérée comme un réservoir à faune d'importance régionale.
- Surfaces agricoles/non-bâties et espaces verts: Épalinges comprends très peu de surfaces agricoles. On retrouve principalement des surfaces de prairie ou de pâturage permanent. Ces zones ouvertes non bâties offrent un habitat pour de nombreuses espèces d'insectes dont les papillons diurnes. Ces milieux sont également favorables aux oiseaux, aux chiroptères et aux petits mammifères.

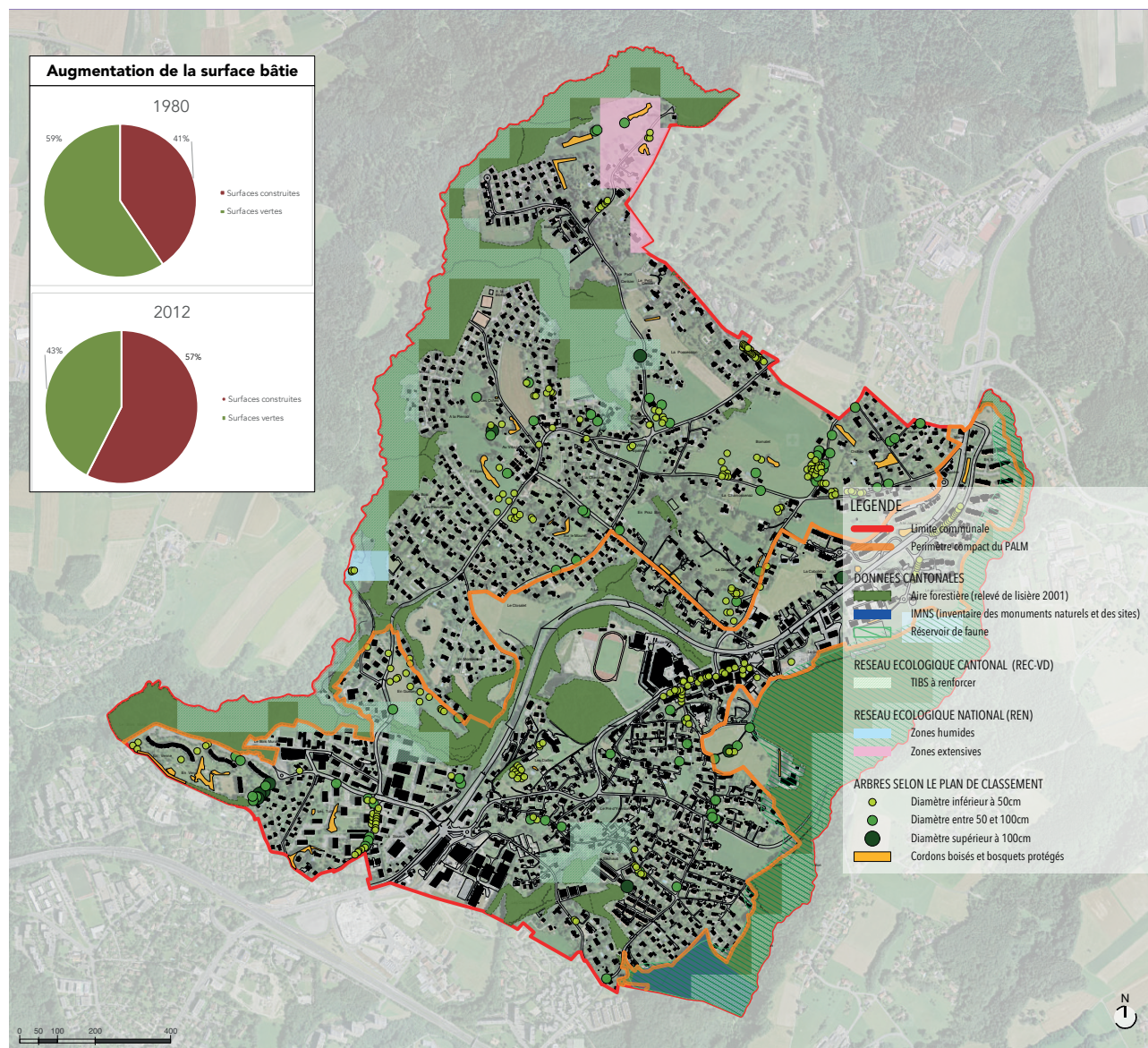
Un catalogue des mesures est disponible en annexe. L'ensemble des actions pouvant être déployées sur le territoire par différents acteurs (privés et services communaux) est détaillé.

NATURE, FORÊTS ET RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

NATURE, RESEAU ÉCOLOGIQUE ET FORÊT 1/2

document sans échelle

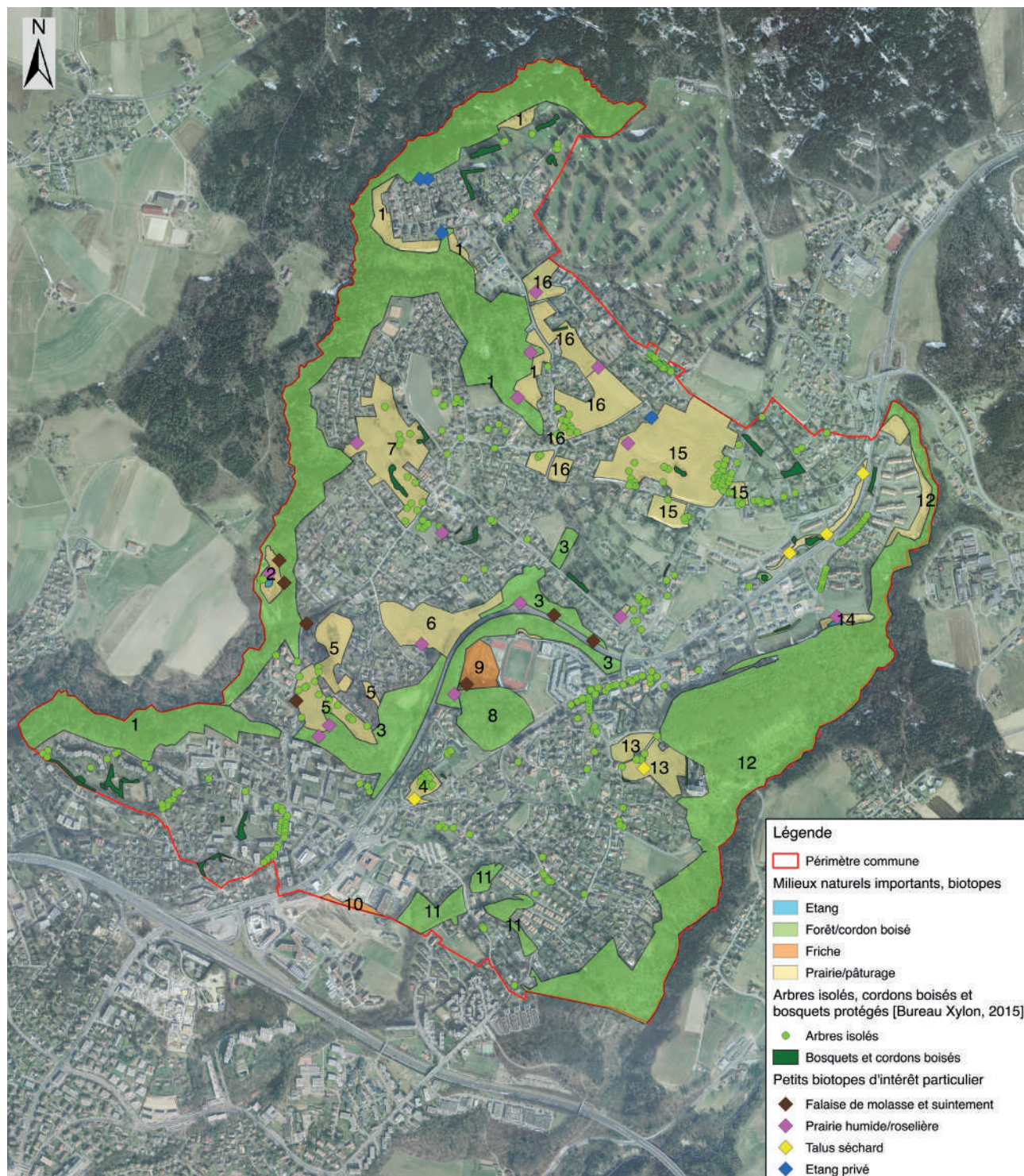
(source : Ecoscan, 2017)



NATURE, FORÊTS ET RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

NATURE, RÉSEAU ÉCOLOGIQUE ET FORÊT 2/2

document sans échelle
(source : Ecoscan, 2019)



N°	Nom / lieu-dit	Types d'habitats, biotopes
1	Cordon boisé du Flon et cours d'eau	Cordon boisé riverain, cours d'eau avec morphologie naturelle, dépression dans la molasse. Salamandre tachetée, Bergeronnette des ruisseaux, Cincle plongeur, Caloptéryx vierge, Truite fario
2	Etang des Moulin	Etang ouvert avec hélophytes (Pesse commune) et prairie humide. Habitats d'amphibiens : Grenouille rousse, Crapaud commun et Triton alpestre. Odonates : Aesche bleue, Sympétrum rouge-sang.
3	Cordon boisé du Vaugueny et cours d'eau	Cordon boisé le long du lit du Vaugeny (existant et canalisé sous la route de Berne). Salamandre tachetée. Truite fario.
4	L'Arzillier	Vergers d'arbres fruitiers haute-tige, prairie permanente. Flore à tendance maigre.
5	Florimont	Secteur principalement non bâti en nature de prairie permanente, riches en structure, arbres isolés, lisière
6	Montéclard	Secteur principalement non bâti en nature de prairie permanente, riches en structure, arbres isolés, lisière
7	Village (Polny/Bois-de-Ban)	Secteur principalement non bâti en nature de prairie permanente, riches en structure, arbres isolés
8	Forêt des Dailles	Petit bois dense avec lisière thermophile.
9	Friche sur remblai effondré à la Croix Blanche	Matériaux de remblai érodés et en partie effondrés. Développement d'espèces rudérales, annuelles comme par exemple la Petite centauree rouge qui colonisent le site. Les criquets et papillons sont nombreux. Un petit étang s'est créé à l'aval du site, avec la présence de la grenouille rousse.
10	Friche sur terrain du Biopôle	Terrain vague très riche, sur un remblai formé des excavations pour la construction du métro M2. Bien exposé au sud, il est protégé de la bise au nord par un talus herbeux embuissonné et d'un bassin de rétention avec écoulement permanent et envahi de massettes. Cet exutoire a été créé dans le cadre du Biopôle. Des espèces rares telles que Bécassine sourde, Bécassine des marais, Torcol fourmilier, Hypolaïs polyglotte, Fauvette babillarde, Rousserolle turdoïde, Mésange rémiz et Bruant ortolan y ont été observés.
11	Cordons boisés de la Vuachère et cours d'eau	Cordon boisé bordant plusieurs parties du cours d'eau de la Vuachère
12	Cordon boisé du Flon Morand et cours d'eau, bois de la Chapelle	Cordon boisé riverain, cours d'eau avec morphologie naturelle, dépression dans la molasse. Salamandre tachetée, Bergeronnette des ruisseaux, Cincle plongeur, Caloptéryx vierge. Phryganes. Truite fario. Bois de la Chapelle : hêtraie climacique.
13	Tertre de l'Eglise des Croisettes	Prairie extensive avec quelques arbres fruitiers, coteau marqué avec une exposition Sud. Flore à tendance maigre.
14	Etang du Bois de la Chapelle	Etang en lisière de forêt. Prairie humide et transition avec des saules. Grenouille rousse, le Crapaud commun et Triton alpestre.
15	Le Bornalet	Secteur principalement non bâti en nature de prairie permanente, riches en structure, arbres isolés
16	Praz Buchilly	Secteur principalement non bâti en nature de prairie permanente, riches en structure, arbres isolés

(source : « Biodiversité sur la Commune d'Épalinges: état des lieux, stratégie », Ecoscan, 2019)

■ Plantes envahissantes

De nombreuses plantes exotiques envahissantes ont proliféré en Suisse. Ces plantes dites néophytes, provenant d'autres continents, ont été introduites en Suisse après le XV^e siècle, soit volontairement (à titre d'ornement, par exemple), soit involontairement (transport de marchandises, par exemple).

Avec la profusion de jardins, la convergence des voies de communication et les terrains mis à nu lors de chantiers, les localités urbaines ou suburbaines comme Épalinges sont particulièrement touchées.

Ces néophytes envahissantes ont un impact négatif à plus d'un titre, comme par exemple:

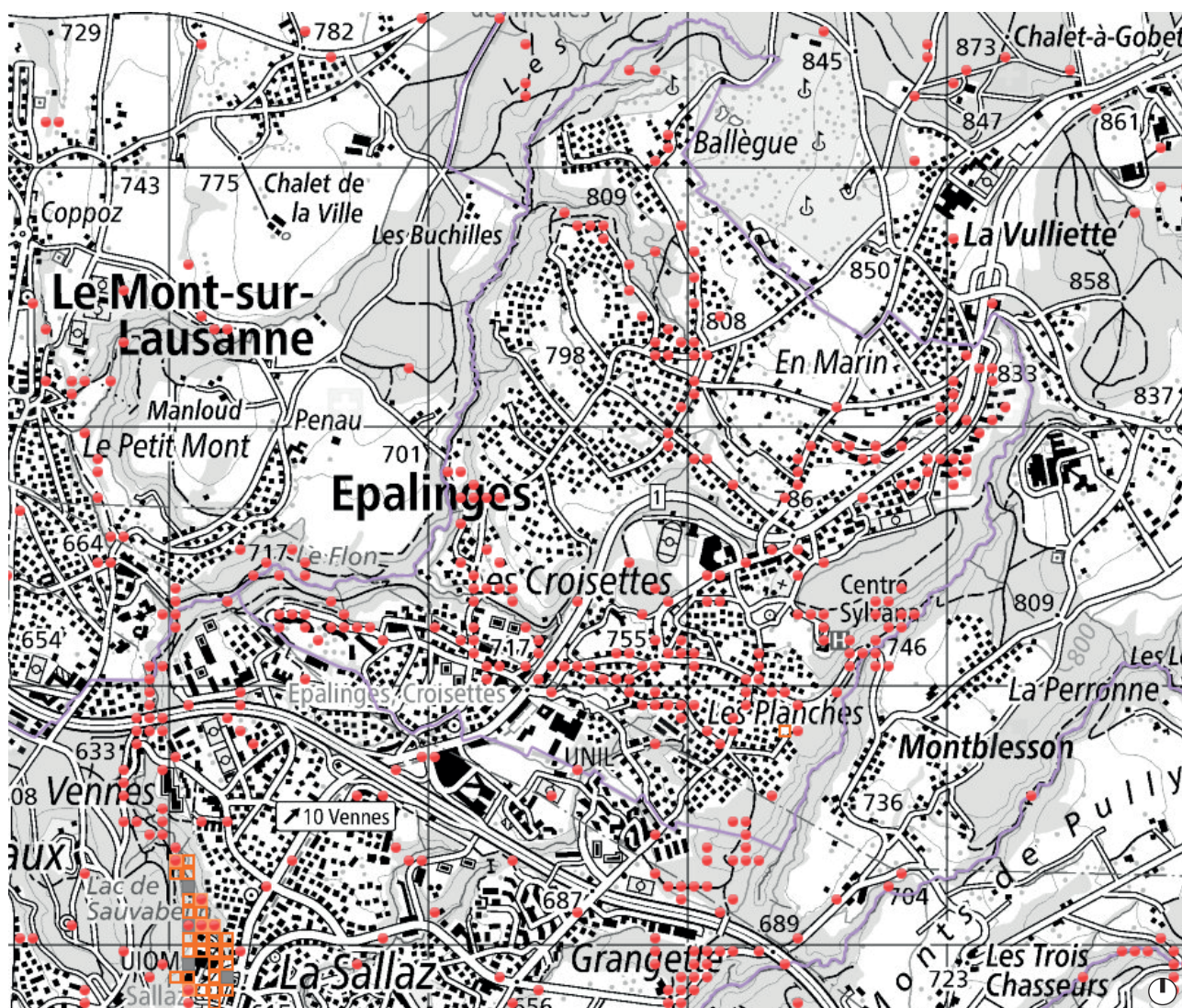
- dommages écologiques avec notamment un appauvrissement de la biodiversité et du paysage;
- effets sur la santé publique avec des problèmes d'allergie et d'irritations cutanées;
- pertes économiques dans le domaine de l'agriculture (intoxication du bétail, concurrence directe avec la plante cultivée) et de la sylviculture (régénération naturelle freinée par la concurrence);
- entretien des espaces verts, des routes et des berges plus coûteux.

Aujourd'hui, grâce aux compétences du personnel communal concerné par cette problématique et aux formations suivies ou qui lui seront encore dispensées, la Commune est maintenant outillée pour améliorer l'information aux habitants et pour les sensibiliser aux dangers que représentent les espèces répertoriées dans la liste noire et la Watch List tenues par la Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages.

Elle possède également les moyens pour mener des interventions adaptées pour protéger l'environnement et piloter la lutte contre les espèces végétales invasives sur le territoire bâti (jardins) et sur les surfaces gérées par les services des travaux, des parcs et promenades et des forêts (espaces verts, bords de routes, rives des cours d'eau, forêts).

La stratégie de la Commune s'articule sur quatre axes :

- la lutte sur le terrain selon des priorités d'intervention ;
- la prévention dans le domaine de la construction et des chantiers ;
- la prévention auprès des professionnels du paysagisme ;
- la prévention auprès des propriétaires, gérants ou bénéficiaires d'espaces verts.



Guichet cartographique "Carnet néophytes"
(source: <https://obs.infoflora.ch/app/neophytes/fr/index.html>)

■ Pollution lumineuse

La généralisation de la lumière électrique est considérée comme l'un des progrès majeurs du XXe siècle. Toutefois, une surabondance de lumière artificielle peut avoir des conséquences négatives sur le paysage nocturne, la diversité des espèces et l'être humain.

À titre d'exemples, les oiseaux migrateurs perdent le sens de l'orientation et les insectes sont attirés par les sources lumineuses et viennent s'y brûler. Les êtres humains également peuvent subir des troubles du sommeil la nuit ou être dérangés la journée à cause des réverbérations de lumière.

La lumière artificielle dans l'environnement est comme une nouvelle pollution qui doit être limitée. L'OFEV a publié des Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses qui rassemblent les principes applicables à la technique et à l'aménagement du territoire.

ENJEUX

La sous-thématique «nature, forêt et réseau écologique » a fait l'objet d'une étude complémentaire: **Ecoscan SA Études en environnement (mai 2019). Biodiversité sur la commune d'Épalinges: état des lieux, stratégie.**

- Préserver et restaurer les milieux et habitats dignes d'intérêt par une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les développements ou dans les projets impliquant ces surfaces.
- Prendre en compte la qualité écologique dans toutes les actions territoriales.
- Assurer la conservation des cours d'eau et préserver leurs différentes fonctions, notamment en assurant la délimitation de l'espace cours d'eau et en encourageant les projets de renaturation.
- Préserver l'armature vert-bleu des ruisseaux et cordons boisés riverains.
- Développer les réseaux écologiques au sein de la Commune.
- Veiller à l'amélioration de la valeur écologique des surfaces vertes et aménagements extérieurs, notamment dans le cadre des autorisations de construire et des plans d'affectation (encouragement à la mise en oeuvre d'un entretien différencié, éclairage raisonné, choix des essences, etc.).
- Renforcer la coordination entre le développement urbain, les objectifs de mobilité douce et la protection de la forêt.

NATURE, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET CLIMAT

3.14 DANGERS NATURELS

CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

E1 Valoriser le patrimoine naturel

Mesure(s) du PDCn

E13 Dangers naturels gravitaires

■ **Principes généraux**

Les Directives du 18 juin 2014 sur la transcription des données relatives aux dangers naturels dans l'aménagement du territoire (en zone à bâtir) du Conseil d'État fixent des principes généraux en aménagement du territoire à appliquer selon les degrés de dangers naturels. Une nouvelle directive a été adoptée par le Conseil d'État le 30 octobre 2019 concernant les Objectifs et les standards cantonaux de protection (SOP). Pour rappel cette directive vise à évaluer le risque sur l'ensemble du territoire communal (dangers et enjeux) et à relever les secteurs en déficits de protection, afin de d'élaborer ou prioriser des stratégies d'action. Cette directive est fondée sur les recommandations fédérales et doit être considérée en tout temps, notamment lors de la révision de plans d'affectation.

Ainsi, il est en principe exclu de proposer de nouvelles zones constructibles sur des secteurs exposés à des dangers naturels de niveau moyen ou élevé. Les zones non construites exposées à des dangers naturels de niveau élevé sont en principe rendues à des zones inconstructibles. La Commune doit également renoncer à créer des zones à bâtir si l'accès qui les concerne est soumis à des dangers naturels de niveau élevé.

Le traitement du territoire communal peut amener, à l'échelle globale, à moduler les principes généraux fixés par les directives du Conseil

d'État. Ainsi, il peut par exemple être nécessaire d'aménager un couloir d'évacuation des crues extrêmes sur un secteur qui était en zone de danger résiduel, mais qui, suite à une mesure active, voit son degré de danger augmenter. Dans un concept général, une telle mesure peut permettre de sécuriser de manière complète les secteurs habités qui étaient initialement concernés par des dangers élevés ou moyens.

Toute demande de permis de construire se situant dans un secteur de dangers naturels est soumise à une autorisation spéciale de l'Établissement cantonal d'assurance (ECA). Une évaluation locale de risque (ELR) établie par un professionnel qualifié est exigible par l'ECA.

■ Contexte communal

Les dangers naturels sont multiples. Ils concernent principalement, pour le territoire communal d'Épalinges, les inondations, mais également, les glissements de terrain et les chutes de pierres. Les risques sur le territoire communal et les mesures de protection nécessaires sont décrits dans les rapports «Cartographie des dangers naturels – Lot n°5 Lausanne»¹ et «Cartographie intégrale des dangers naturels – Lot n°5b - Lausanne»²:

- Le territoire est confronté à des risques d'inondation en lien avec les cours d'eau suivants: le ruisseau du Vaugueny, la Vuachère et le Flon. Quant au Flon Morand et au ruisseau-Martin, des zones de danger indicatif ont été définies : elles circonscrivent les surfaces inondées associées à une crue extrême. La carte indicative est la première étape d'une démarche visant à gérer les risques et déclencher une procédure initiée par l'autorité cantonale. Des dangers faibles à élevés (localement) sont observés le long du Flon et du ruisseau du Vaugueny.
- Quant aux glissements de terrain permanents / spontanés, les zones de danger moyen et faible sont localisées le long du ruisseau du Vaugueny et du Flon ainsi qu'au niveau des secteurs Les Planches, En Marin et À la Cornaz.
- En ce qui concerne les chutes de pierres et de blocs, deux zones de danger élevé ont été identifiées dans le secteur Les Moulins d'Épalinges.

Dans les secteurs déjà affectés (zone à bâtir légalisée), signalons les éléments suivants (danger moyen / fort uniquement):

- Conflit avec une zone de danger fort / moyen autour du ruisseau du Vaugueny au niveau du secteur de Florimont.
- Conflit avec une zone de danger moyen au niveau du chemin de Florimont.
- Conflit avec une zone de danger moyen au niveau du secteur « En Guebey ».
- Conflit avec une zone de danger moyen au niveau du chemin des Moulins.

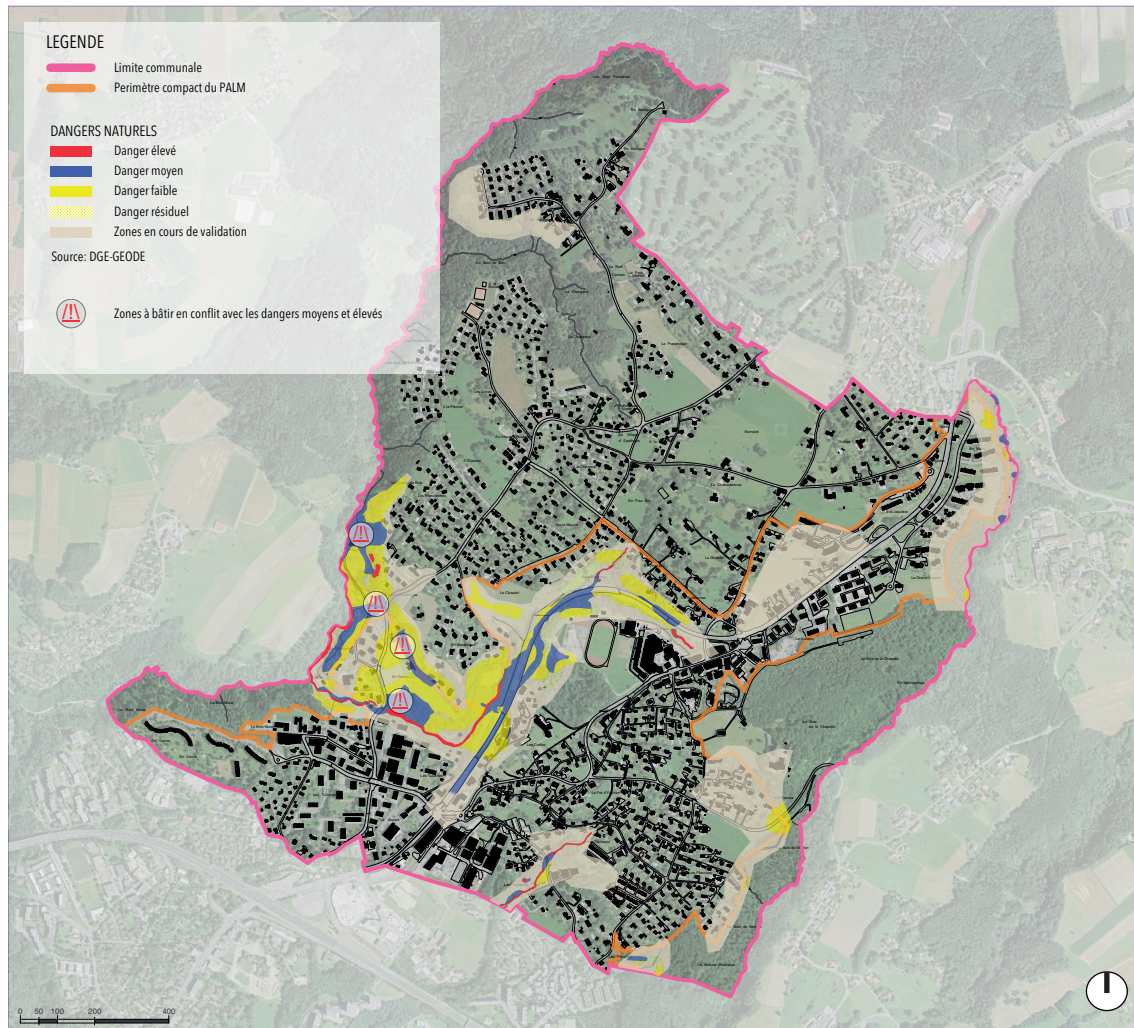
¹ Canton de Vaud Commission Cantonale des Dangers Naturels (CCDN) – Carte des Dangers naturels Lot n°5 Lausanne – Rapport explicatif communal Épalinges, BG Ingénieurs Conseil, Norbert SA, 30 septembre 2014.

² Canton de Vaud Commission Cantonale des Dangers Naturels (CCDN) – Cartographie intégrale des dangers naturels Lot n°5b Lausanne – Inondations par les crues (INO) – Rapport explicatif communal Épalinges, B+C Ingénieurs SA, 9 juillet 2015.

DANGERS NATURELS CARTE DE SYNTHÈSE ET CONFLITS

document sans échelle

(source : Ecoscan 2017)



Les guichets cartographiques cantonaux www.geo.vd.ch et www.cdn.vd.ch permettent de visualiser les cartes concernant les dangers naturels.

ENJEUX

- Traiter au cas par cas les secteurs exposés aux dangers naturels dans le cadre des révisions des planifications d'affectation: définition des mesures actives / passives, modification de zones, etc.
- Intégrer les cartes de dangers et les plans de mesures dans les planifications à venir.
- Veiller à prendre des dispositions visant à réduire les risques de dangers naturels existants en assurant la protection des secteurs construits et des ouvrages.
- Empêcher l'apparition de nouveaux risques grâce à des dispositions techniques organisationnelles dans le but de garantir la protection de la population et des biens matériels.

CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

A3 *Protéger l'homme et l'environnement contre les risques liés aux activités humaines*

Mesure(s) du PDCn

A31 *Qualité de l'air*

A34 *Sites pollués*

A35 *Rayonnement non ionisant*

■ **Protection contre les accidents majeurs (OPAM)**

L'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) exige, pour les installations qui présentent un danger potentiel chimique ou biologique, que soient prises des mesures nécessaires à la protection de la population et de l'environnement contre les dommages graves résultant d'accidents majeurs.

Sur le territoire communal d'Épalinges, seule la route de Berne (RC 601A) est assujettie à l'OPAM, nécessitant alors la prise en compte d'un périmètre de consultation de 100 m de part et d'autre de la route.

Les risques sont liés au transport de matières dangereuses, notamment de combustibles liquides, qui peuvent avoir des conséquences sur le voisinage et l'environnement en cas d'accidents. Les développements situés à proximité de la route de Berne peuvent nécessiter des mesures spécifiques.

■ **Sites pollués**

Le cadastre des sites pollués du canton de Vaud recense quatre lieux de stockage définitifs (raisons sociales : Chaugand, A la Pierraz 1, La Cabolettaz et Les Planches) ainsi que huit aires d'exploitation sur le territoire communal d'Épalinges. Ces douze sites ne nécessitent ni surveillance ni assainissement. Les sites industriels ou artisanaux sont qualifiés d'aire d'exploitation : ce sont des entreprises artisanales, des industries, des garages, des stations-service, etc. Ce ne sont donc pas, pour la plupart, des terrains libres, mais bien des entreprises en activité, parfois au cœur du tissu urbain.

Les sites pollués ne nécessitent pas d'action en l'absence de projet et / ou de travaux. Dans le cas contraire, ils doivent être pris en compte par les développeurs en raison des complications environnementales qu'ils peuvent générer (traitement de la pollution et des matériaux d'excavation par exemple), ainsi que les conséquences financières liées.

■ **Rayonnement non ionisant (ORNI)**

L'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) définit des valeurs limites à respecter, notamment pour les lieux à utilisation sensible, soit les lieux où les personnes séjournent régulièrement (travail, habitat), y compris les places de jeux.

Lignes électriques

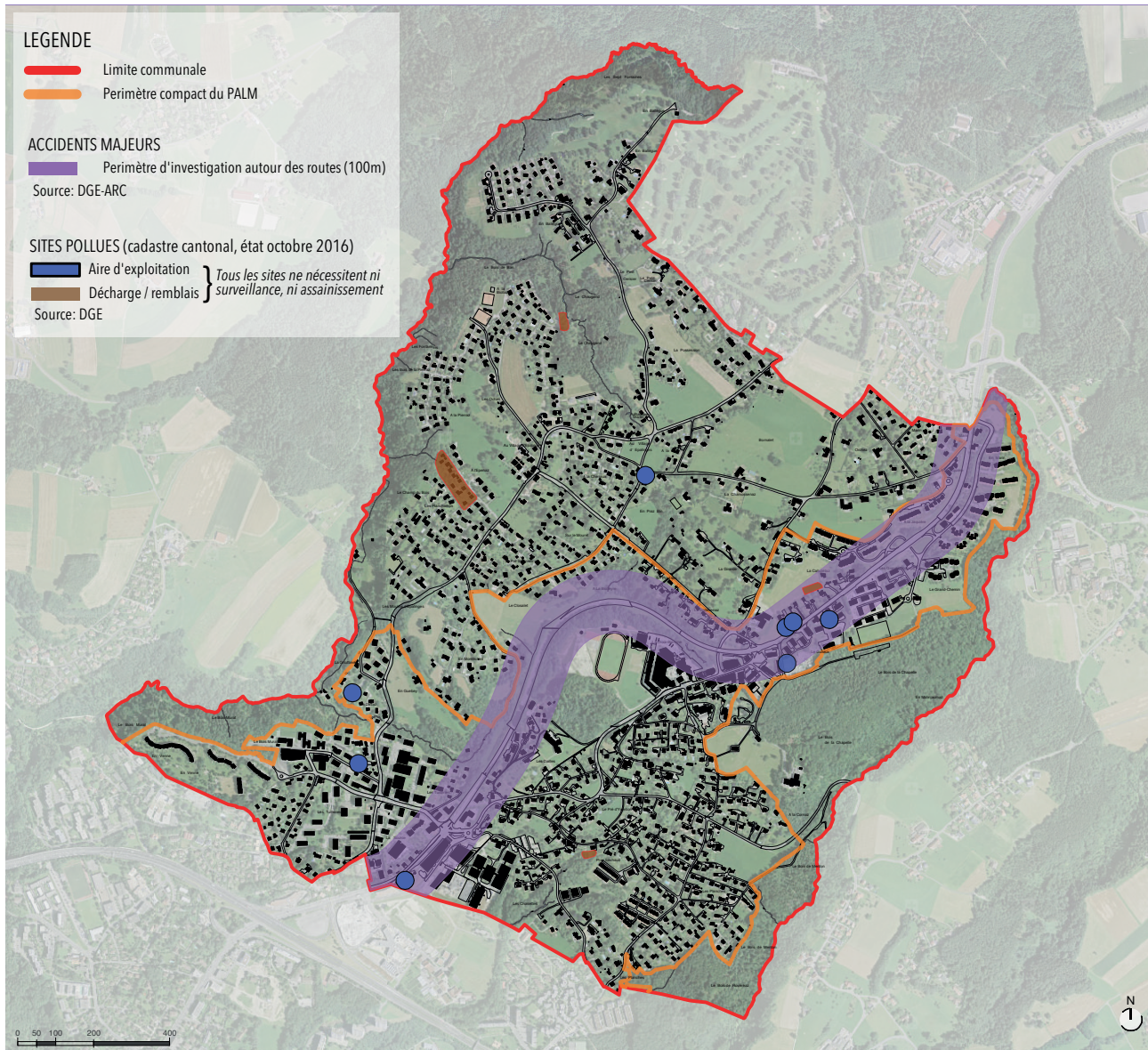
Sur le territoire communal d'Épalinges, une ligne HT de 220 kV (propriété de Swissgrid) traverse le sud de la Commune. Cependant, à l'exception des surfaces boisées, tous les terrains situés à proximité des lignes HT sont actuellement en zone constructible, ce sont les valeurs limites d'immissions qui s'appliquent (100 micro-Tesla pour les lignes). Ces valeurs ne sont pas contraignantes pour la construction de nouveaux locaux.

CONTRAINTES LIÉES À L'ACTIVITÉ HUMAINE

PROTECTION CONTRE LES RISQUES ET ACCIDENTS MAJEURS & SITES POLLUÉS

document sans échelle

(source : Ecoscan, 2017)



À noter la présence d'une ligne HT de 132 kV appartenant aux CFF qui longe le sud de la limite communale. Les lignes de contacts des CFF sont alimentées en courant alternatif et émettent donc des rayonnements non ionisants. Les valeurs limites de l'installation sont respectées à environ 10 à 20 m de l'axe de la ligne.

Antennes de téléphonies mobiles

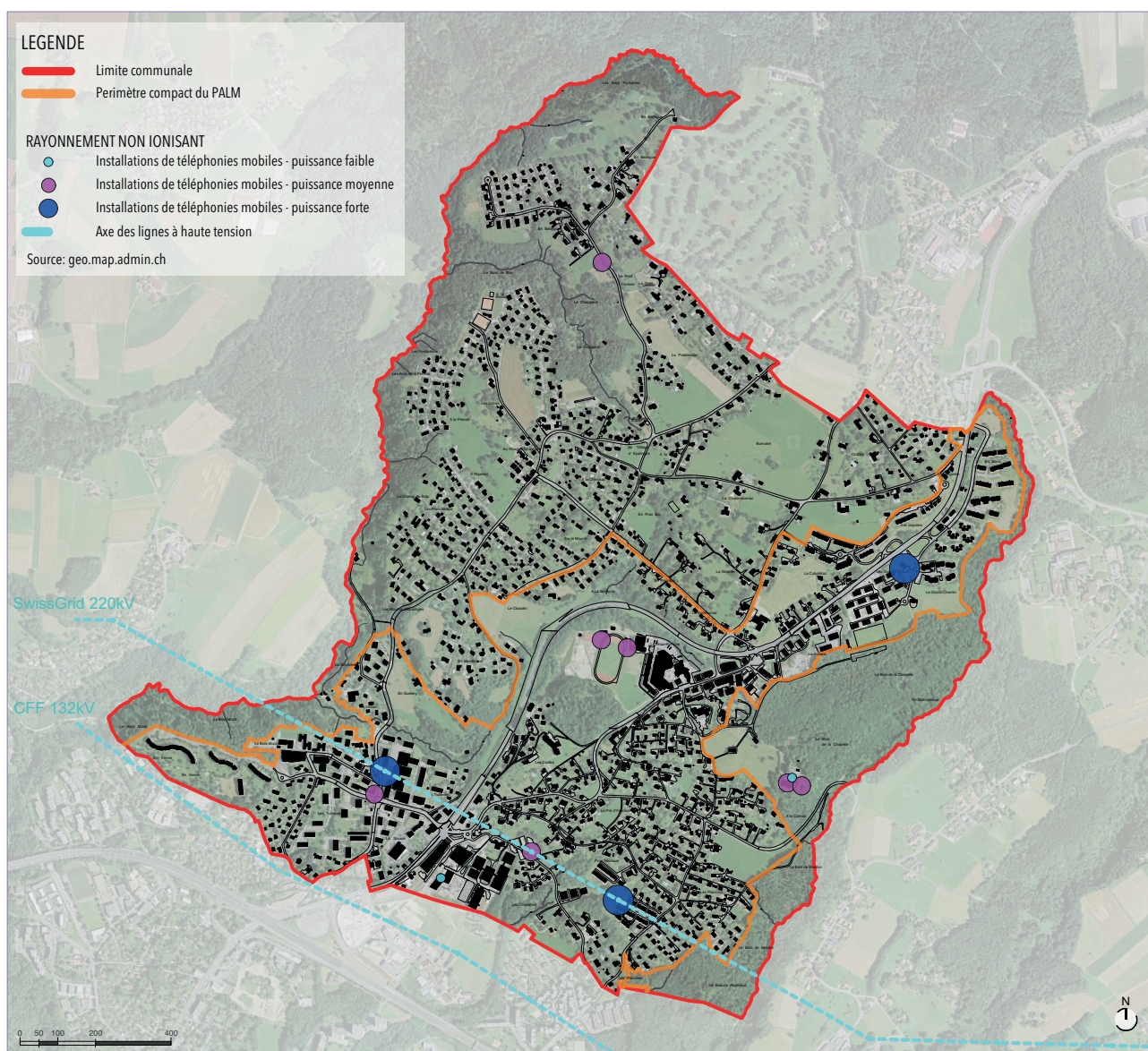
On dénombre 12 installations de téléphonie sur le territoire communal d'Épalinges, la très grande majorité étant située au sein du périmètre compact du PALM (3 installations de puissance forte, 7 installations de puissance moyenne et 2 de puissance faible). Ces installations évoluent en permanence, en fonction du bâti, mais également en fonction de l'évolution de la technologie (Swisscom prévoit la fin de la technologie GSM d'ici fin 2020).

CONTRAINTES LIÉES À L'ACTIVITÉ HUMAINE

RAYONNEMENT NON IONISANT

document sans échelle

(source : Ecoscan, 2017)



Toutefois, ces installations doivent être prises en considération à l'amont des projets, de manière à pouvoir assurer une coordination avec leur détenteur, notamment sous l'angle contractuel.

■ Protection de l'air

Sur le territoire communal, la situation de la pollution de l'air est critique aux abords de la route de Berne comportant un trafic important. On note aussi une forte contribution du chauffage (de l'ordre de 1/3) quant à la production d'oxyde d'azote sur le territoire communal.

L'augmentation de la population et des activités au sein de l'agglomération permet de limiter les déplacements et donc de réduire globalement les émissions polluantes. En contrepartie, cette stratégie concentre les émissions sur un territoire de plus en

plus densément peuplé, ce qui a pour effet d'accroître la population exposée à la pollution de l'air.

La très grande majorité du territoire communal d'Épalinges est définie comme une zone à immissions excessives. Dans cette zone, le recours au bois pour répondre aux exigences de l'article 28a de la loi sur l'énergie (couvrir au moins 30% de l'énergie pour la production d'eau chaude sanitaire) n'est pas applicable.

La Commune d'Épalinges est soumise au plan des mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges (2018).

■ Protection contre le bruit

Les sources de nuisances sonores sur le territoire communal d'Épalinges sont principalement liées au bruit routier. Le réseau routier, par son étendue et l'importance des axes qu'il comporte, constitue une des nuisances la plus importante pour la population. Ponctuellement, des installations industrielles, artisanales et/ou des parkings peuvent également induire des nuisances.

La Direction générale de l'environnement a établi en 2016 le cadastre du bruit routier à l'horizon 2030, tenant compte des informations disponibles (plan de charge de trafic 2030 de l'agglomération). La carte du diagnostic présente la période de nuit, considérée comme la plus critique. Cette modélisation permet d'apprécier l'importance des nuisances et permet de constater que, sur l'ensemble des axes routiers dont le trafic est supérieur à 3'000 véhicules, les valeurs limites sont dépassées. La valeur de 50 dB(A) (nuit) est proposée ici comme valeur de référence ou seuil d'alerte puisqu'elle correspond à la valeur de planification (VP) du DS III (mise en zone avec création d'un nouveau quartier mixte) ou la valeur limite d'immission (VLI) du DS II (requalification urbaine d'un quartier résidentiel exclusivement).

Les axes majeurs de la Commune d'Épalinges sont les suivants :

- Route de Berne ;
- Route de la Croix-Blanche;
- Chemin des Croisettes.

À noter que des mesures d'assainissement ont été définies pour le projet de requalification de la route de Berne (réduction de la vitesse et mise en place d'un revêtement phono-absorbant). Le dossier d'assainissement pour les axes communaux est terminé.

Potentialités

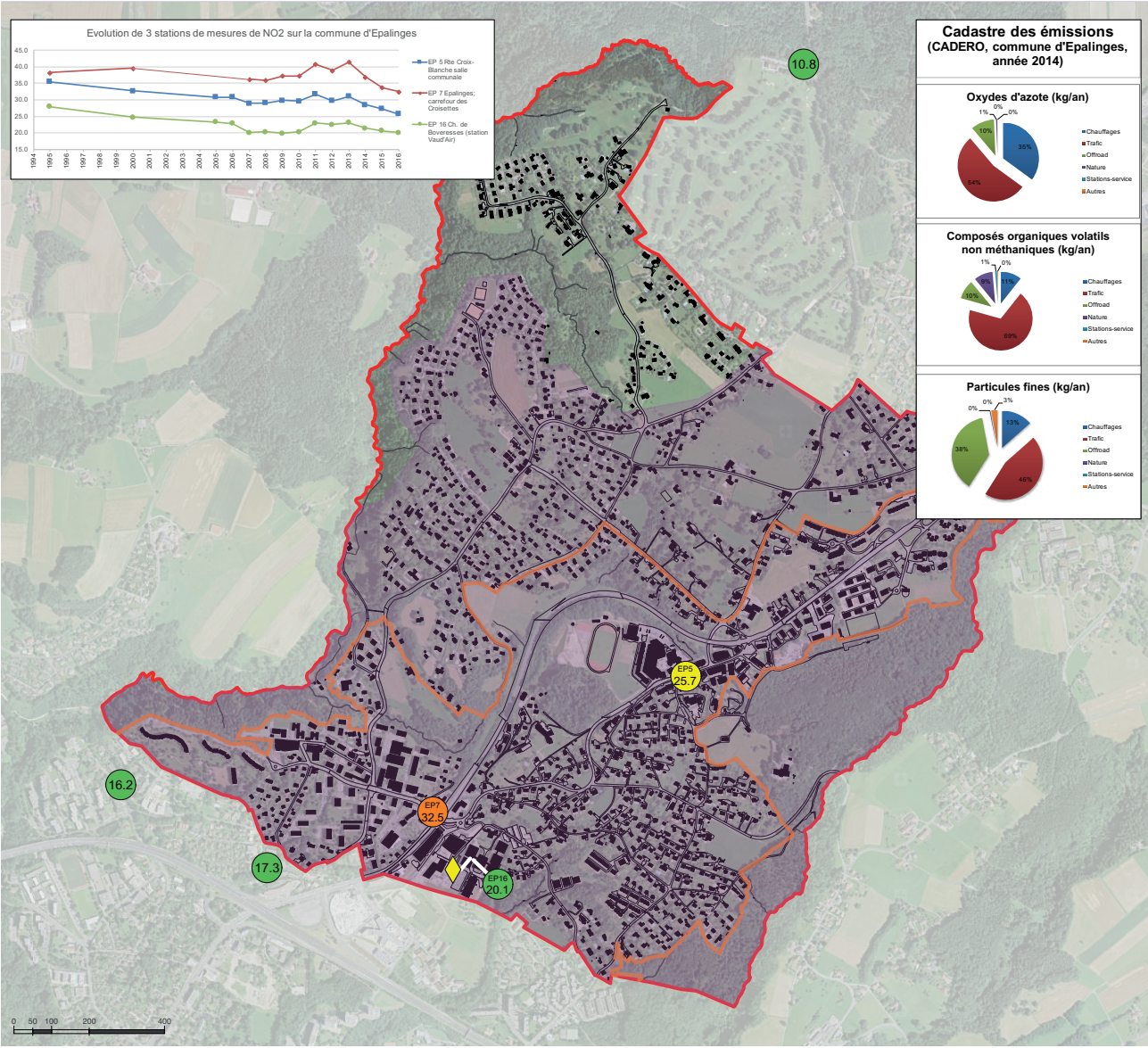
- Il y a une bonne complémentarité entre le domaine de la protection contre le bruit et celui de la protection contre les accidents majeurs. En effet, les mesures telles que la définition d'affectation non sensible ou peu sensible, la disposition des typologies constructives (façades borgnes ou étroites face à la nuisance) sont souvent compatibles pour les 2 thèmes.
- Comme pour les domaines de la protection de l'air, toutes les mesures visant à limiter l'accroissement du trafic motorisé individuel doivent être encouragées.

ENJEUX

- Maîtriser les risques liés à l'OPAM lors de planifications situées le long de la route de Berne.
- Limiter l'exposition de la population résidente à l'électrosmog, par exemple en respectant de manière volontaire (et à titre préventif) la valeur limite de l'installation pour des développements de zones résidentielles à proximité de lignes électriques.
- Limiter au maximum, pour le chauffage, les émissions de polluants atmosphériques (NOx et particules fines), en maîtrisant le développement du chauffage à bois et les émissions (filtres à particules, etc.).
- Réduire les charges sonores liées au trafic routier et mettre en oeuvre les mesures qui seront définies dans les dossiers d'assainissement.

CONTRAINTES LIÉES À L'ACTIVITÉ HUMAINE
QUALITÉ DE L'AIR

document sans échelle
(source : Ecoscan, 2017)



LEGENDE

- Limite communale
- Perimètre compact du PALM

POLLUTION DE L'AIR

- Limite de zone d'immission excessive (selon LVene)

POINTS DE MESURES

- Site Vaud'Air

Mesures 2016			Norme OPAir
NO ₂	Moyenne annuelle µg/m ³	21	30
	Maximum journalier µg/m ³	77.9	80
	Nb. de jour > 80 µg/m ³	0	1
O ₃	Maximum horaire µg/m ³	165	120
	Nb. d'heures > 120 µg/m ³	164	1
PM ₁₀	Moyenne annuelle µg/m ³	18.2	20
	Nb. de jour > 50 µg/m ³	12	1

* Mesures de 2013 à l'abbaye de Montolieu

CAPTEURS PASSIFS NO2 (moyenne 2016)

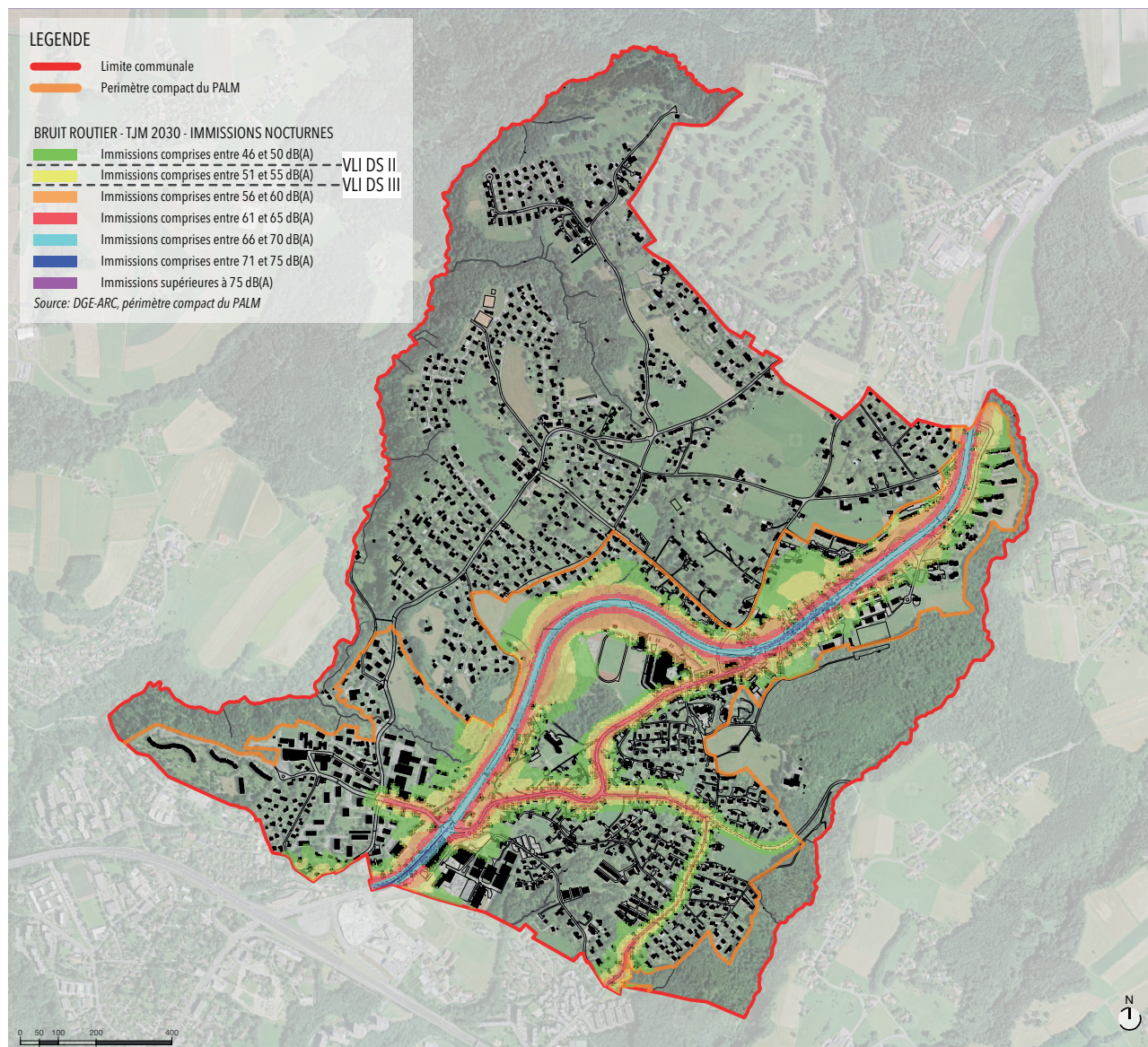
- Immissions inférieures à 22 µg/m³
- Immissions comprises entre 22 et 26 µg/m³
- Immissions comprises entre 26 et 30 µg/m³
- Immissions comprises entre 30 et 34 µg/m³
- Immissions comprises entre 34 et 38 µg/m³
- Valeur mesurée en 2016 en µg/m³

Données: DGE

CONTRAINTES LIÉES À L'ACTIVITÉ HUMAINE

BRUIT ROUTIER

document sans échelle
(source : Ecoscan, 2017)



CONSTATS

■ **Cadre légal**

La planification énergétique territoriale de la Commune, réalisée en 2018, s'appuie sur les exigences de la Loi Vaudoise sur l'énergie (LVLEne). En ligne avec celles-ci, elle vise l'utilisation optimale des ressources renouvelables locales, le développement des futurs réseaux de chaleur, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants et l'adoption de hauts standards énergétiques pour les nouveaux bâtiments.

■ **Diagnostic et enjeux**

D'après les données de l'année 2016, les bâtiments existants totalisent environ 801 000 m² de surface de référence énergétique (SRE). À l'horizon de 2030, du fait de la densification urbaine, cette surface augmentera d'environ 75 000 m² de SRE sur l'ensemble de la Commune. Actuellement, la consommation de chaleur (chauffage et ECS) des bâtiments existants est assurée principalement par de l'énergie non-renouvelable.

La rénovation énergétique des bâtiments existants représente un potentiel de diminution de plus de 50% des besoins en chaleur pour le chauffage, qui ne pourra être que partiellement atteinte en 2030. De plus, des aides financières sont disponibles au niveau cantonal et fédéral. Dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe thermique du bâti, il est recommandé de remplacer les chaudières gaz, mazout et les chauffages électriques par des productions de chaleur renouvelables plus efficaces et dimensionnées en conséquence (PAC, chaudière bois, solaire, ou CAD), afin de réduire les émissions GES et polluantes.

La Commune d'Épalinges est riche en ressources renouvelables locales, notamment avec la géothermie et l'énergie solaire. Ces ressources énergétiques ont été localisées et leurs potentiels énergétiques évalués. L'analyse montre que le potentiel thermique dépasse les besoins estimés de chaud et de froid. En revanche, l'approvisionnement électrique par les ressources locales est insuffisant.

Le potentiel solaire thermique et photovoltaïque est important et favorisé par les grandes surfaces disponibles des toitures des bâtiments.

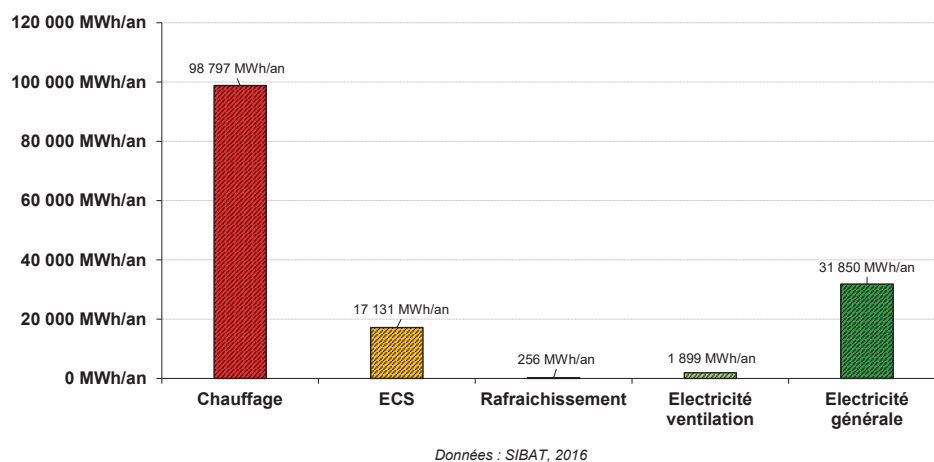
L'exploitation du potentiel géothermique est possible via des sondes géothermiques verticales (SGV) sur la quasi-totalité du territoire de la Commune.

À ce jour, une étude en cours menée par la DGE sur la géothermie de moyenne et grande profondeur estime que les besoins énergétiques de la Commune d'Épalinges pourraient être couverts pour moitié par cette ressource. Si ce potentiel est avéré la géothermie est recommandée pour alimenter en priorité les chauffages à distance (CAD) à créer dans les zones favorables de forte densité. Les parcelles constructibles favorables à l'emplacement possible d'un forage devront être identifiées par la Commune.

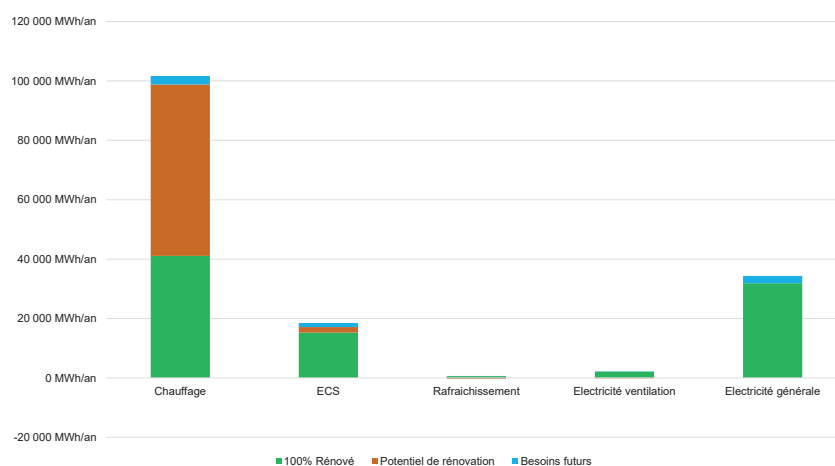
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE BESOINS ACTUELS ET FUTURS

(source : BG Ingénieurs)

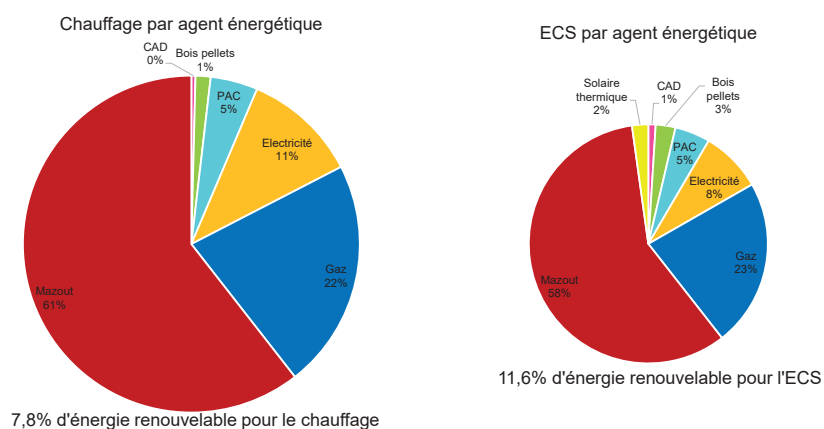
Besoins actuels



Besoins futurs (2030)



Mix énergétique - besoins actuels (2016)



91% d'énergie non renouvelable pour la production d'énergie actuelle de la commune d'Epalinges. (besoin en chaleur pour le chauffage et l'ECS)

*Les parts d'énergie renouvelable sont basés sur les facteurs KBOB 2014 des agents énergétiques.

Ressources énergétiques



Pour les nouvelles constructions performantes et en particulier les logements collectifs, il est recommandé de suivre les orientations énergétiques de la carte des ressources énergétiques (sondes géothermiques, valorisation des eaux grises, solaire et stock de glace, etc.).

Le potentiel aérothermique (pompes à chaleur sur l'air extérieur) peut être envisagé pour les bâtiments dont l'installation d'aérocondenseurs n'engendre pas de nuisances sonores supplémentaires. D'autres possibilités de récupération de chaleur sur l'air existent, notamment l'utilisation de PAC sur l'air extrait des locaux ou des parkings, ou encore l'installation d'échangeurs double-flux dans les bâtiments neufs.

D'autre part, plusieurs zones ayant des besoins importants en chaleur ont été identifiées pour la création de CAD, qui pourraient être alimentés par des énergies renouvelables notamment le bois.

ENJEUX

- Sortir du chauffage électrique direct et du mazout.
- Promouvoir la performance énergétique et rénover les bâtiments non performants.
- Utiliser le gaz naturel comme solution transitoire.
- Favoriser les énergies renouvelables locales : bois, géothermie, air, solaire.
- Créer des CAD alimentés en énergie renouvelable dans les zones favorables.
- Optimiser l'exploitation de l'énergie solaire.
- Acheter et fournir de l'énergie davantage renouvelable.
- Réduire la consommation d'énergies fossiles, à l'aide de mesures visant le report modal des transports individuels motorisés.

La stratégie est précisée dans l'étude suivante: **BG Ingénieurs Conseils (janvier 2018). Commune d'Épalinges. Planification énergétique territoriale.** Le cahier II intégrera les mesures et une carte de synthèse.

CONSTATS

Ligne(s) d'actions du PDCn

B34 Espaces publics

E11 Patrimoine naturel et développement régional

F51 Ressources énergétiques et consommation rationnelle de l'énergie

■ **Principes généraux**

Les conséquences du réchauffement climatique se font déjà ressentir de manière marquée sur le territoire suisse. Ainsi, les températures moyennes, la fréquence des canicules, les périodes de sécheresse et la fréquence des catastrophes naturelles augmentent, les pluies deviennent plus intenses, la qualité de l'air, du sol et de l'eau se dégrade et la biodiversité diminue. Actuellement, la Suisse présente déjà une augmentation de température de 2°C par rapport aux valeurs préindustrielles (le double de l'augmentation mondiale).

Pour faire face aux défis du réchauffement climatique et de ses conséquences, le niveau local (communal) représente une échelle d'action idéale puisque la gestion et l'organisation du territoire y sont gérées.

Un plan climat représente un instrument stratégique, et opérationnel, qui favorise la convergence et la mise en cohérence des politiques publiques sectorielles au regard des enjeux climatiques

■ **Cadre légal**

A ce jour, il n'existe par un état des lieux exhaustif de la situation à Épalinges en matière d'actions climatiques et/ou d'adaptation faces aux changements climatique notamment dans une perspective transversale (activités/actions de la commune, activités/actions des privés); cet état des lieux devrait être défini dans le cadre d'un plan climat communal.

Le contenu du diagnostic territorial effectué dans le cadre du présent PDCom permet largement de rendre compte de l'importance des GES dans la mobilité et l'énergie (chauffage) ; le lecteur est prié de s'y référer.

Dans le cadre du programme de politique énergétique « Cité de l'énergie » auquel adhère la commune, une prise en compte renforcée des mesures de protection du climat a lieu. A noter que ce processus va être étoffé d'un panel plus large de mesures d'adaptation aux changements climatiques.

En se basant sur le premier volet de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la Confédération, les défis suivants concernent directement la Commune d'Épalinges:

- accentuation des fortes chaleurs dans les agglomérations et les villes,
- accroissement de la sécheresse estivale,
- aggravation du risque des crues,
- dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air,
- modification des milieux naturels, de la composition des espèces et des paysages,
- propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques.

Concernant l'exposition aux fortes chaleurs, Epalinges bénéficie d'une situation altitudinale relativement favorable et d'un contexte verdoyant, mais elle comprend aussi quelques secteurs fortement urbanisés et/ou revêtus (Croisettes) qui amplifient les effets des canicules. Pour les autres risques mentionnés, la commune présente un niveau d'exposition comparable aux communes de la région lausannoise.

À ce jour, la notion de plan climat n'est pas définie de manière spécifique dans la législation fédérale ou cantonale. Toutefois, de nombreuses études et projets sont en cours, principalement à l'échelle nationale et cantonale. Plusieurs villes et/ou agglomérations réfléchissent à la mise sur pied d'un tel outil. Des objectifs « climat » sont progressivement intégrés dans les outils d'évaluation du développement durable et dans les planifications directrices. Depuis 2021, le Canton s'engage auprès des communes qui le souhaite et apporte un appui technique et financier. Les mesures suivantes sont en particulier prévues: établissement d'un plan énergie et climat communal (PECC), aide à la formations, ateliers entre le Canton et les villes et échanges d'expériences.

ENJEUX

- Renforcer une diversité biologique adaptée au contexte urbain et aux enjeux climatiques, notamment ceux référant à la chaleur urbaine.
- Limiter les risques de crues et soutenir les débits estivaux dans les cours d'eau.

4. SYNTHÈSE

URBANISATION

Structuration du bâti

Les contraintes actuelles en matière d'aménagement du territoire (LAT, PDCn, PALM) conditionnent la planification communale d'Épalinges. En effet, une partie de son territoire est comprise dans le périmètre compact d'agglomération du PALM et bénéficie d'un cadre légal encourageant sa croissance alors que la partie nord de la Commune, hors périmètre compact, composée principalement de zones résidentielles, est limitée dans son développement.

Cette approche duale constitue les enjeux urbanistiques principaux de la Commune, à savoir:

- concilier un développement qualitatif et quantitatif à l'intérieur du périmètre compact d'agglomération,
- procéder au redimensionnement de la zone à bâtir dans les secteurs de villas et plans spéciaux à légaliser hors de ce dernier.

La Commune est tenue de planifier les zones à bâtir en fonction des besoins des 15 prochaines années, à savoir à l'horizon 2036.

Concernant la qualité du milieu bâti, il s'agit dans les centres reconnus de favoriser l'essor aussi bien quantitatif que qualitatif d'une urbanité marquée, à savoir l'association de la densité et de la mixité fonctionnelle et sociale. Pour le village, il s'agit d'en renforcer la centralité et préserver ses caractéristiques patrimoniales et paysagères. Les espaces cours doivent être renforcés afin de valoriser les façades des bâtiments bénéficiant d'une note au recensement architectural. Dans les zones de villas, la préservation du caractère paysager et environnemental de ces secteurs doit être priorisé.

Equipements

L'accroissement de la population des dernières années nécessite de garantir quantitativement et qualitativement l'offre en équipements et infrastructures techniques, sociaux, sportifs et de loisirs. La bonne adéquation entre densité bâtie, qualité des espaces publics et formes urbaines contribue à l'amélioration de la qualité de vie. Pour Épalinges, il s'agit de garantir la mise à disposition des équipements et des infrastructures sur l'ensemble de la Commune de manière à en assurer une distribution hiérarchisée. En effet, équipements et infrastructures permettent à la fois de qualifier les valeurs d'usages des lieux, mais aussi de leur attribuer une identité.

Économie et loisirs

Avec une faible représentation des emplois primaires et secondaires, Épalinges s'affirme, à l'instar des communes situées dans l'agglomération Lausannoise, comme une commune principalement tertiaire. Une grande part de l'emploi sur la Commune est localisée au Biopôle de Vennes et concerne principalement la recherche et la santé. La répartition des emplois sur la Commune est donc très polarisée. Les activités de type commercial représentent encore 225 emplois. À l'avenir, Épalinges doit veiller à garantir une répartition variée des

emplois dans les centralités reconnues et ainsi éviter une trop forte spécialisation tout en assurant les services de proximité à la population.

L'offre touristique se caractérise essentiellement par des activités «vertes» et de loisirs de plein air, les principales activités sur le territoire communal étant la randonnée pédestre et le vélo.

MOBILITÉ

Dans le cadre de la démarche participative, l'éventualité d'un recouvrement de la route de Berne a été évoquée à plusieurs reprises. Compte tenu de l'horizon de planification du Plan directeur communal (15 ans), cette question n'est pas reprise ici en détail. Considérant les attentes de la population palinzarde et les enjeux en lien avec un tel projet, il est cependant recommandé qu'une étude d'opportunité et de faisabilité soit réalisée.

Le concept d'accessibilité multimodale ci-dessous, développé dans le cadre du Plan directeur communal de mobilité, correspond ainsi à un horizon sans couverture de la route de Berne.

Basé sur le diagnostic défini (Plan directeur communal de mobilité et cahier I du présent PDCom), le concept d'accessibilité multimodale est caractérisé par les principes de fonctionnement suivant :

- pour le **trafic automobile** :
 - » une accessibilité privilégiée par la route de Berne (canalisation du trafic de transit et distribution du trafic à l'échelle de la Commune);
 - » complétée par quelques axes de niveaux secondaires et des zones apaisées / à vitesse modérée sur le reste du réseau routier;
 - » et la définition d'une politique de stationnement visant à maîtriser la mobilité individuelle et promouvoir le report modal vers les transports publics et la mobilité douce.
- pour les **transports publics** :
 - » une liaison forte au cœur de l'agglomération lausannoise via le m2;
 - » complétée par une desserte attractive des centralités de la Commune par bus;
 - » et une desserte améliorée des quartiers aujourd'hui peu ou pas desservis par les transports publics;
- pour la **mobilité douce** :
 - » la requalification des centralités de la Commune afin de sécuriser et conforter les déplacements en modes doux en particulier (pour améliorer la qualité de vie à Épalinges);
 - » l'amélioration des franchissements de la route de berne (quantitatif et qualitatif);
 - » l'amélioration de l'accessibilité au secteur des Croisettes pour renforcer l'attractivité de celui-ci;
 - » et de manière plus générale le développement des itinéraires

de mobilité douce continus et sécurisés, en particulier à proximité des écoles et des centralités de la Commune, ainsi qu'en lien avec Lausanne au sud et les itinéraires de loisirs traversant le territoire communal;

» le développement des zones à vitesse modérée.

La mise en œuvre du concept d'accessibilité multimodale permettra de :

- **valoriser** les centralités de la Commune (espace public, qualité de vie, etc.);
- **protéger** les quartiers d'habitations et **encourager** les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle;
- **renforcer** la hiérarchie du réseau routier avec la route de Berne comme «colonne vertébrale» de réseau routier drainant l'essentiel du trafic de transit et d'échange.

PAYSAGE ET ESPACES PUBLICS

Épalinges dispose d'une très bonne qualité paysagère existante. Son patrimoine paysager est composé de nombreuses forêts qui sont des terrains de loisirs et de détente appréciés de la population. Le territoire, qui se caractérise par un relief prononcé, offre de belles échappées visuelles sur le grand paysage. Ces ouvertures transversales subissent une pression foncière due à la proximité de l'agglomération lausannoise et doivent être prises en compte dans les planifications comme éléments paysagers à préserver en priorité.

Souvent, le patrimoine paysager et culturel est perçu sous le seul angle de la protection et est parfois considéré comme une contrainte au développement plutôt que comme un facteur décisif pour le développement de la région et de sa qualité de vie. Une approche plus prospective est nécessaire pour faire vivre ce patrimoine et le valoriser comme un atout de développement. Les haies, cordons boisés, ruisseaux, vergers, potagers doivent être protégés en tant que patrimoine, mais également être considérés comme des éléments de structure participant à la planification et à la définition des limites de l'urbanisation.

Aujourd'hui, avec le phénomène du réchauffement climatique, les épisodes caniculaires ne cessent de croître de façon toujours plus forte et fréquente. La chaleur devient particulièrement importante dans les villes et agglomérations dont les surfaces imperméables absorbent le rayonnement solaire et réchauffent l'environnement.

Afin de réduire ces effets dit «d'îlots de chaleur», les planifications urbaines se doivent ainsi d'être pensées de façon à aménager les espaces publics en fonction du changement climatique. Il est donc indispensable de prévoir de vastes espaces de verdure, des places

publiques ombragées ou encore des éléments d'eau rafraîchissants tels que bassins, fontaines ou noues paysagères.

Le rôle de l'arbre s'est notamment imposé comme étant l'une des solutions majeures à mettre en œuvre à l'échelle d'un territoire afin de limiter ces effets d'îlots. La forêt urbaine a ainsi un rôle important à jouer dans l'implantation de stratégies d'adaptation aux variations climatiques. Il y a donc un intérêt prépondérant à favoriser son développement le plus tôt possible puisque ce sont les arbres plantés aujourd'hui qui feront la différence demain.

D'autre part, une grande qualité doit être attribuée à l'ensemble de ces espaces publics. Le confort des usagers se doit d'être optimal en privilégiant notamment une utilisation multigénérationnelle des espaces. Au même titre que la préservation des cours d'eau, l'augmentation de la perméabilité des sols est une thématique importante qu'il est primordial d'aborder.

L'enjeu majeur est de concilier le développement et la mise en valeur de ses qualités paysagères. Il s'agit de considérer ces qualités comme l'une des bases d'un cadre de vie qualitatif indispensable à un développement durable de la Commune et de sa région.

NATURE, ENVIRONNEMENT, ENERGIE ET CLIMAT

Nature

La nature et le paysage font partie des valeurs essentielles de la qualité de vie d'Épalinges. Par sa situation entre le coteau lémanique et les bois du Jorat, la Commune possède un territoire varié et une structure topographique riche.

Comme de nombreuses communes de l'agglomération lausannoise, le développement urbain des 60 dernières années a profondément modifié le paysage. La pression sur les zones naturelles, l'intensification des activités humaines ont entraîné le plus souvent des effets négatifs sur la biodiversité.

La Commune d'Épalinges présente une biodiversité notable, notamment pour les espèces forestières animales (par exemple: oiseaux, chauves-souris) et les papillons de jour qui fréquentent les prairies et les surfaces herbeuses de la Commune. La Commune possède encore un patrimoine important de zones de prairies de fauche naturelles, de différentes natures ainsi que quelques reliquats de vergers à hautes tiges.

La présence des cours d'eau du Flon et du Flon Morand avec une morphologie encore très naturelle permet le maintien de populations de salamandres tachetées. Les forêts créent une ceinture verdoyante entourant la Commune et constituent un canevas de première importance pour le réseau écologique, également au niveau régional.

Quelques petits biotopes, mais avec une grande spécificité, hébergent des espèces particulières : amphibiens, plantes héliophytes, etc. (étang du Moulin, étang du bois de la Chapelle, friche du Biopôle, etc.).

Le tissu bâti peu dense comporte de grands jardins et des espaces verts qui possèdent un intérêt pour la biodiversité locale, impliquant une responsabilité des acteurs publics et privés.

Les objectifs stratégiques en matière de préservation de la biodiversité au niveau communal sont de deux ordres :

- Préserver , entretenir ou restaurer les milieux et habitats dignes d'intérêt. Mettre en place un dispositif permettant une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les développements ou dans les projets impliquant ces surfaces, notamment dans les outils d'aménagement et de gestion du territoire ;
- Considérer la qualité écologique dans toutes les actions territoriales et déployer une stratégie d'actions transversales aux activités communales.

Les propositions d'actions peuvent être thématiques sur des objectifs écologiques ciblant des espèces particulières pour Épalinges. On définit par la notion d'espèces particulières, des espèces cibles définies en fonction de l'inventaire de la biodiversité (Biodiversité sur la commune d'Épalinges : état des lieux, stratégie, Ecoscan 2018). Enfin, ces espèces sont considérées comme des espèces «parapluie», leur préservation profite à une cohorte d'espèces ayant une écologie proche.

Ces objectifs peuvent être déployés sur les différents «compartiments» du territoire, par les différents acteurs (privés, services communaux).

Trois groupes d'espèces peuvent être mis en avant et valorisés :

- la salamandre tachetée,
- les papillons diurnes,
- les oiseaux cavernicoles et chauves souris.

Environnement

La Commune d'Épalinges bénéficie d'un cadre de vie agréable avec des nuisances environnementales limitées ou localisées.

Les routes principales – route de Berne, route de la Croix-Blanche, chemin des Croisettes, chemin du Polny et route de Montblesson – concentrent l'essentielle des nuisances liées au trafic motorisé. Le long de ces axes, les nouveaux projets devront tenir compte de contraintes environnementales liées au bruit, voire aux risques d'accidents majeurs pour la route de Berne.

Les dangers naturels comprennent des risques d'inondation, des dangers de glissement de terrain et des risques de chutes de pierres et de blocs, qui sont localisés sur de petites portions du territoire, mais concernant des secteurs actuellement affectés.

Le développement de nouveaux projets nécessite toujours davantage de coordination à l'amont afin d'intégrer l'ensemble des considérations environnementales. Certaines devront être reprises et précisées dans le PGA révisé.

En matière d'environnement, Épalinges ne présente pas de situation critique étendue en ce qui concerne les nuisances, les ressources et la gestion des risques. Toutefois plusieurs éléments ont été identifiés :

- Des secteurs localisés du territoire sont exposés à des dangers naturels, principalement d'inondation : ces risques doivent être traités et intégrés dans la révision du plan d'affectation ;

- Les futurs développements situés le long de la route de Berne devront tenir compte du transport de matières dangereuses, notamment de combustibles liquides pour la définition des affectations et/ou de mesures constructives aptes à réduire le risque ;
- Le réseau des cours d'eau sur la Commune constitue une ressource précieuse qui doit être protégée par des actions transversales et favorisant le retour d'un cycle de l'eau le plus proche possible de l'état naturel (maintien de sols naturels, infiltration, rétention, lutte contre la pollution, renaturation des cours d'eau, etc.).
- La population reste exposée à des nuisances liées au trafic routier : bruit et pollution de l'air notamment. Les mesures d'assainissement du bruit routier sont réalisées ou en voie de l'être, les zones 30 km/h ont pacifié les quartiers concernés. Les nouveaux développements urbains sont protégés par des mesures ad hoc adéquates. La promotion des transports publics et de la mobilité douce peut encore être renforcée pour limiter les nuisances liées aux transports individuels motorisés.
- Les mesures en faveur de l'environnement sont transversales aux domaines de l'urbanisme, de la mobilité, des espaces publics et de l'énergie.

Énergie

La planification énergétique territoriale de la Commune, réalisée en 2018, s'appuie sur les exigences de la Loi Vaudoise sur l'énergie (LVLEne). En ligne avec celles-ci, elle vise l'utilisation optimale des ressources renouvelables locales (bois, etc.), le développement des futurs réseaux de chaleur, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants et l'adoption de hauts standards énergétiques pour les nouveaux bâtiments.

Actuellement, la consommation de chaleur des bâtiments existants est assurée principalement par de l'énergie non-renouvelable. La rénovation énergétique des bâtiments existants représente un potentiel de diminution de plus de 50% des besoins en chaleur pour le chauffage. La Commune d'Épalinges est riche en ressources renouvelables locales, notamment avec la géothermie et l'énergie solaire. Ces ressources énergétiques ont été localisées et leurs potentiels énergétiques évalués. L'analyse montre que le potentiel thermique dépasse les besoins estimés de chaud et de froid. En revanche, l'approvisionnement électrique par les ressources locales est insuffisant.

URBANISATION

ENJEUX

- Clarifier et renforcer les identités des différents quartiers d'Épalinges de manière à valoriser la vie de quartier, en particulier les centralités affirmées.
- Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle sur l'ensemble du territoire au travers de micro-centralités de quartiers.
- Intégrer les coefficients minimaux d'utilisation du sol imposés par le PDCn (périmètre compact d'agglomération).
- Évaluer l'opportunité de densifier certains secteurs en zone d'habitation de faible ou très faible densité dans le périmètre compact d'agglomération.
- Réduire la zone d'habitation et mixte hors périmètre compact d'agglomération, afin de tendre vers le dimensionnement octroyé par la mesure A11 du PDCn.
- Adapter le dimensionnement de la zone d'habitation et mixte selon la mesure A11 du PDCn.
- Se référer aux inventaires (IVS, site construit d'importance locale) et au Recensement architectural du Canton de Vaud lors de toute intervention.
- Assurer le développement futur en termes d'équipements publics et techniques.
- Hors périmètre compact d'agglomération, tirer partie des propriétés communales à disposition pour développer des projets contribuant à l'amélioration de la qualité de vie.
- Conserver et développer les conditions propices au maintien et à l'essor d'activités commerciales sur la Commune (commerces de proximité, etc.).
- Créer des synergies entre développement urbain et développement des emplois.
- Développer les conditions propices au maintien du secteur primaire.
- Développer l'offre de loisirs et de détente, axée sur les sports de plein air tout en préservant le paysage, les milieux naturels et la faune.

ORIENTATIONS
GÉNÉRALES

- Adapter le développement urbain de la Commune, en fonction du périmètre compact d'agglomération, des identités des quartiers concernés et des qualités paysagères en présence.
- Planifier l'évolution des tissus bâtis.
- Maintenir et développer un réseau d'équipements adéquat et équilibré sur l'ensemble du territoire communal.
- Veiller à l'amélioration permanente des systèmes d'évacuation et de protection des eaux.
- Viser une répartition judicieuse des activités économiques et de l'habitat.
- Tirer parti des ressources paysagères de la Commune pour développer l'offre de loisirs et de détente.

MOBILITÉ

ENJEUX

Mobilité douce

- Réaménager les centralités de la Croix-Blanche et des Croisettes pour rendre celles-ci plus conviviales, sûres et attractives, en favorisant l'intermodalité transports publics - mobilité douce.
- Renforcer les liaisons entre l'est et l'ouest de la Commune et désenclaver certains quartiers par la réalisation de nouveaux points de franchissement de la route de Berne et / ou l'amélioration des franchissements existants.
- Développer l'infrastructure cyclable et les aménagements pour vélos et vélos à assistance électrique, notamment le long des liaisons principales et dans/à proximité des diverses centralités de la Commune pour favoriser l'usage du vélo.
- Assurer un bon maillage des réseaux modes doux, notamment piétons, via des itinéraires directs en lien avec les arrêts de transports publics et les divers pôles d'attractivité de la Commune, ainsi que les liaisons intercommunales (grâce à l'inscription de servitudes publiques de passage à pied selon les opportunités).
- Améliorer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école.

Transports publics

- Garantir l'attractivité de l'offre en transports publics (fréquences, correspondances et coût).
- Améliorer l'attractivité de l'offre et optimiser les interfaces de transport pour accroître la part modale des transports publics, notamment en échange avec Lausanne, par exemple par l'amélioration de l'accessibilité et des espaces publics au terminus du m2 et l'augmentation future de l'offre (nombre de lignes et fréquence).
- Améliorer la desserte des secteurs actuellement peu ou mal desservis par les transports publics.

Transports individuels motorisés

- Garantir et/ou renforcer l'accessibilité au réseau routier principal (route de Berne).
- Protéger les quartiers des «débordements» de la route de Berne et en limiter les nuisances.
- Pour le trafic de transit, limiter l'attractivité des itinéraires via les réseaux de distribution et de desserte locale.
- Optimiser la gestion du stationnement, notamment dans les secteur de la Croix-Blanche et des Croisettes, afin d'éviter la saturation de l'offre et la présence de pendulaires, voire de voitures ventouses, à proximité des centralités de la Commune.
- Définir une politique communale de stationnement public et privé en adéquation avec le Plan Opair (limitation du nombre de places de stationnement).

ORIENTATIONS
GÉNÉRALES

- Renforcer les mobilités douces.
- Viser un niveau optimal de service pour les transports publics.
- Organiser le trafic et limiter ses nuisances.

ENJEUX

- Préserver et valoriser les échappées visuelles et points de vue existants de qualité.
- Prendre en compte les caractéristiques topographiques lors de l'intégration de projets urbains et paysagers.
- Maintenir la qualité paysagère et écologique de l'écrin forestier qui encadre la Commune.
- Identifier et valoriser le potentiel récréatif de certains espaces forestiers.
- Consolider les liaisons entre les espaces forestiers pour assurer une continuité écologique et paysagère (continuums, relais «step-stone», corridors à faune).
- Valoriser les espaces publics ouverts et les connecter au réseau d'espaces publics (le cas échéant, conformément aux dispositions de la zone agricole).
- Conserver la continuité d'espaces ouverts au coeur du plateau agricole et maintenir les échappées visuelles sur le paysage lointain.
- Préserver les ambiances rurales du territoire communal.
- Soigner les transitions paysagères entre les espaces bâtis et les espaces ouverts et la zone agricole.
- Conserver et encourager le développement de vergers, potagers et jardins communautaires.
- Préserver le patrimoine historique, naturel et paysager de la Commune, comme élément identitaire majeur.
- Garantir l'intégration paysagère du construit à proximité des sites d'intérêts.
- Identifier les potentiels de requalification des espaces publics, pour donner une identité forte à chaque centralité et complémentaire à l'image de la Commune.
- Créer un grand espace public et paysager, un lieu de rassemblement et de convivialité au coeur du territoire (Croix-Blanche / forêt des Dailles).
- Développer le potentiel d'espaces publics et de liaisons depuis les Croisettes vers la Croix-Blanche.
- Conforter une vision d'espaces publics intergénérationnels, de qualité et diversifiés.
- Développer un réseau continu de liaisons piétonnes reliant les principaux lieux d'activités et d'équipements ainsi que les différents quartiers du tissu urbain.
- Améliorer la perméabilité et la porosité entre l'est et l'ouest de la Commune et recoudre la césure paysagère de la route de Berne.
- Reconquérir l'espace public par une consolidation des liens de mobilité existants et la création de cheminements complémentaires.

ORIENTATIONS
GÉNÉRALES

- Préserver et renforcer l'attractivité paysagère et sociale des forêts palinzardes.
- Préserver et renforcer les caractéristiques morphologiques du territoire de la Commune d'Épalinges.
- Renforcer la qualité des espaces publics et paysagers dans les projets de construction ou rénovation, d'aménagements et d'entretien.

Nature

ENJEUX

- Préserver et restaurer les milieux et habitats dignes d'intérêt par une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les développements ou dans les projets impliquant ces surfaces.
- Intégrer la qualité écologique dans toutes les actions territoriales.
- Assurer la conservation des cours d'eau et préserver leurs différentes fonctions, notamment en assurant la délimitation de l'espace cours d'eau et en encourageant les projets de renaturation.
- Préserver l'armature vert-bleu des ruisseaux et cordons boisés riverains.
- Développer les réseaux écologiques au sein de la Commune.
- Veiller à l'amélioration de la valeur écologique des surfaces vertes et aménagements extérieurs, notamment dans le cadre des autorisations de construire et des plans d'affectation (encouragement à la mise en oeuvre d'un entretien différencié, éclairage raisonné, choix des essences, etc.)
- Renforcer la coordination entre le développement urbain, les objectifs de mobilité douce et la protection de la forêt.

Environnement

- Traiter au cas par cas les secteurs exposés aux dangers naturels dans le cadre des révisions des planifications d'affectation: définition des mesures actives / passives, modification de zones, etc.
- Intégrer les cartes de dangers et les plans de mesures dans les planifications à venir.
- Veiller à prendre des dispositions visant à réduire les risques de dangers naturels existants en assurant la protection des secteurs construits et des ouvrages.
- Empêcher l'apparition de nouveaux risques grâce à des dispositions techniques organisationnelles afin d'assurer la protection de la population et des biens.
- Maîtriser les risques liés à l'OPAM lors de planifications situées le long de la route de Berne.
- Limiter l'exposition de la population résidante à l'électrosmog, par exemple en respectant de manière volontaire (et à titre préventif) la valeur limite de l'installation lors de développement de zones d'habitation à proximité de lignes électriques.
- Limiter au maximum, pour le chauffage, les émissions de polluants atmosphériques (NOx et particules fines), en maîtrisant le développement du chauffage à bois et les émissions (filtres à particules, etc.).
- Réduire les nuisances sonores liées au trafic routier et mettre en oeuvre les mesures définies dans les dossiers d'assainissement actuels et futurs.

Énergie

- Sortir du chauffage électrique direct et du mazout.
- Promouvoir la performance énergétique et rénover les bâtiments non performants.
- Utiliser le gaz naturel comme solution transitoire.
- Favoriser les énergies renouvelables locales : bois, géothermie, air, solaire.
- Créer des CAD alimentés en énergie renouvelable dans les zones favorables.
- Optimiser l'exploitation de l'énergie solaire.
- Acheter et fournir de l'énergie davantage renouvelable.
- Réduire la consommation d'énergies fossiles, à l'aide de mesures visant le report modal des transports individuels motorisés.

Changements climatiques

- Renforcer une diversité biologique adaptée au contexte urbain et aux enjeux climatiques, notamment ceux référant à la chaleur urbaine.
- Limiter les risques de crues et soutenir les débits estivaux dans les cours d'eau

ORIENTATIONS
GÉNÉRALES

- Renforcer la qualité écologique dans les projets de constructions ou rénovation, d'aménagement ou d'entretien.
- Préserver et renforcer le réseau écologique des forêts et des cours d'eaux comme armature verte-bleue.
- Protéger l'être humain contre les dangers naturels et les nuisances excessives.
- Améliorer l'approvisionnement en énergies renouvelables et diminuer la consommation énergétique.
- Sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire aux enjeux énergétiques.

5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET ANNEXES

À titre non exhaustif

- BG Ingénieurs Conseils (janvier 2018). *Commune d'Épalinges. Planification énergétique territoriale.*
- Cellule opérationnelle du PALM (2016). *PALM 2016. Projet d'agglomération Lausanne - Morges de 3^e génération révisé.*
- Commune d'Épalinges. *Plan général d'affectation de 1956, 1985 et 2005.*
- Commune d'Épalinges (2016). *Règlement sur la protection des arbres.*
- Commune d'Épalinges (2020). *Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux.*
- Département du territoire et de l'environnement (2019). *Plan directeur cantonal (PDCn). 4^e adaptation bis, état au 20 décembre 2019.*
- Direction générale de l'environnement. *Inventaire des monuments naturels et des sites. Canton de Vaud.*
- Direction générale de l'environnement. *Réseau écologique cantonal. Canton de Vaud.*
- Direction générale des immeubles et du patrimoine. *Récensement architectural du Canton de Vaud.*
- Ecoscan SA Études en environnement (mai 2019). *Biodiversité sur la commune d'Épalinges: état des lieux, stratégie.*
- Fischer Montavon + associés architectes-urbanistes SA (avril 2018). *Commune d'Épalinges. Plan directeur localisé «Les Croisettes».*
- GEA Architectes-Urbanistes associés (2000). *Plan directeur communal. Commune d'Épalinges.*

- ICOMOS Suisse. *Conseil international des monuments et des sites*.
- L'Atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron sàrl Architectes paysagistes (septembre 2016). *Commune d'Épalinges. Requalification des espaces publics de la Croix-Blanche. Étude d'avant-projet*.
- Office fédéral de la culture (1997). *Fiche Inventaire des sites construits d'importance régionale et locale à protéger en Suisse: Commune d'Épalinges*.
- Office fédéral de l'environnement. *Réseau écologique national*.
- Office fédéral des routes. *Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse*.
- Plarel SA architectes et urbanistes associés (2019). *Rapport de pré-étude (vision communale). Révision du plan général d'affectation*.
- Transitec Ingénieurs-Conseils SA (octobre 2014). *Commune d'Épalinges. Plan directeur communal de mobilité*.

Fiche Inventaire des sites construits d'importance régionale et locale à protéger en Suisse

O

Ct.	Dist.	Commune	Site	ISOS
VD	07	Epalinges	Epalinges	1ère version 09.97/poz

Addenda

- ☒ relevé
☐ visité, non relevé
☐ habitat dispersé

Qualification

Appréciation du site construit dans le cadre régional

Occupant une situation peu importante et partiellement construite consécutivement à l'explosion du secteur résidentiel au détriment de l'agriculture, le hameau est implanté sur les pentes méridionales du Jorat, entre les ravins de deux cours d'eau.

Evidentes en raison de la juxtaposition de deux cellules bâties de structure et de densité différentes, les qualités spatiales sont néanmoins dépréciées par la disparition des espaces intermédiaires au profit d'élargissements routiers.

Les transformations des fermes en logements souvent effectuées avec une lourdeur telle que la substance d'origine en devient méconnaissable ne permettent d'attribuer à Epalinges que des qualités historico-architecturales peu évidentes; elles sont toutefois quelque peu rehaussées par l'élément individuel du collège du milieu du 19e siècle.

Grille de comparaison

☐ ville	☐ village	qualités de la situation	☒	☐	☐
☐ petite ville (bourg)	☒ hameau	qualités spatiales	☒	☐	☐
☐ village urbanisé	☐ cas particulier	qualités hist.-arch.	☒	☐	☐
		autres qualités			

Développement de l'agglomération

Relations historiques et spatiales entre les principaux périmètres, ensembles, environnements et éléments individuels; conflits; suggestions particulières de sauvegarde

En 1182 apparaît pour la première fois dans un document écrit "Spanengis"; au 13e siècle, le cartulaire de Lausanne mentionne "Espaninio", "Espalinio". Le toponyme provient d'un suffixe latin "-anicum" précédé d'un nom de personne terminé en "-ius". Avant la Réformation, Epalinges dépendait du chapitre de Lausanne, qui y avait un mayor. En 1536, les bernois se substituèrent au chapitre pour la possession des lieux. Ce sont eux qui édifièrent le temple paroissial aux Croisettes en 1661-1662.

Au début du 20e siècle, des moulins, une scierie et une tuilerie complétaient l'économie locale centrée sur l'agriculture et l'exploitation forestière. Dès le milieu du siècle, le secteur primaire a beaucoup régressé, au point de n'occuper en 1990 plus que 1% de la population. Pendant ce temps progressait l'activité résidentielle, qui est aujourd'hui devenue dominante (PE/EE IV). De 717 habitants en 1900, la population est passée à 5'878 en 1990.

Epalinges est desservi par un ancien tracé de la route Vennes-Chalet à Gobet, dont la position hiérarchique dans un réseau routier se densifiant est encore nettement lisible sur la carte Siegfried (1ère édition 1873). La route de Berne passe au sud du site. Mis en exploitation en 1902 mais aujourd'hui supprimé, le chemin de fer Lausanne-Moudon suivait grossièrement l'ancien tracé de cette dernière.

La localité est implantée sur un plateau mollassique du Jorat, compris entre les ravins du cours supérieur du Flon.

Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)

Mandant
MandatitaireOffice fédéral de la culture (OFC) Hallwylstr. 15, 3003 Berne
Bureau pour l'ISOS, Limmatquai 24, 8001 Zurich
Sibylle Heusser, arch. ETH

Ct.	Dist.	Commune	Site	ISOS
VD	07	Epalinges	Epalinges	2

Addenda

--

Le tissu construit est réparti en deux entités différentes, variant tant par leur densité que par leur orientation et leur structure. Le groupement du collège (E 0.1) est organisé en double front de rue le long de la chaussée rectiligne dans la ligne de pente allant en s'adoucissant. Une croisée à angle droit en marque l'extrémité amont, au droit du collège (EI 0.1.1). De ses deux étages en maçonnerie blanche sur un sous-sol mi-excavé, couvert d'un toit en pavillon-croupe orné d'un clocheton, il domine les bâtiments voisins. Faîtes orientés pour l'essentiel parallèlement à la chaussée, les immeubles sont en général alignés directement sur celle-ci, consécutivement à son élargissement. La densité est ici élevée, due à une implantation très proche de l'ordre contigu en deux endroits. Les fermes concentrées du 19e siècle ont toutes été converties en habitations, parfois à la suite d'interventions lourdes: balcons, lucarnes (0.1.3). Une fontaine couverte (0.1.2) ponctue l'espace public.

Inscrit en grande partie sur le seul côté amont de la desserte curviligne, le groupement septentrional (E 0.2) est marqué par un tissu construit beaucoup plus lâche. Comprenant deux fermes, un café et des habitations (0.2.5), il est aussi ponctué par la présence d'un grand tilleul (0.2.4) dans le virage.

Malgré la grande dispersion des secteurs d'habitations familiales, des espaces libres apportent au tissu historique le dégagement qui souligne l'articulation entre domaine bâti et élément végétal: petit vallon oriental (PE I), plateau entrecoupé de bosquets (PE II), et vallon aboutissant à un ruisseau (PE III). Deux fermes foraines (0.0.8), un pavillon scolaire (0.0.7) et une habitation d'entre-deux-guerres (0.0.5) y ont pris place, tandis que quelques maisons unifamiliales constituent des facteurs de perturbation par leur position anarchique dans un espace sensible (0.0.6).

Outre les objectifs généraux de sauvegarde (voir fiche L et fiche des explications), les suggestions particulières suivantes sont à observer:

- En qualité de mobilier urbain participant pleinement à l'espace bâti, les clôtures devraient se référer davantage aux typologies de l'architecture vernaculaire.

L

Ct.	Dist.	Commune	Site	ISOS
VD	07	Epalinges	Epalinges	1ère version

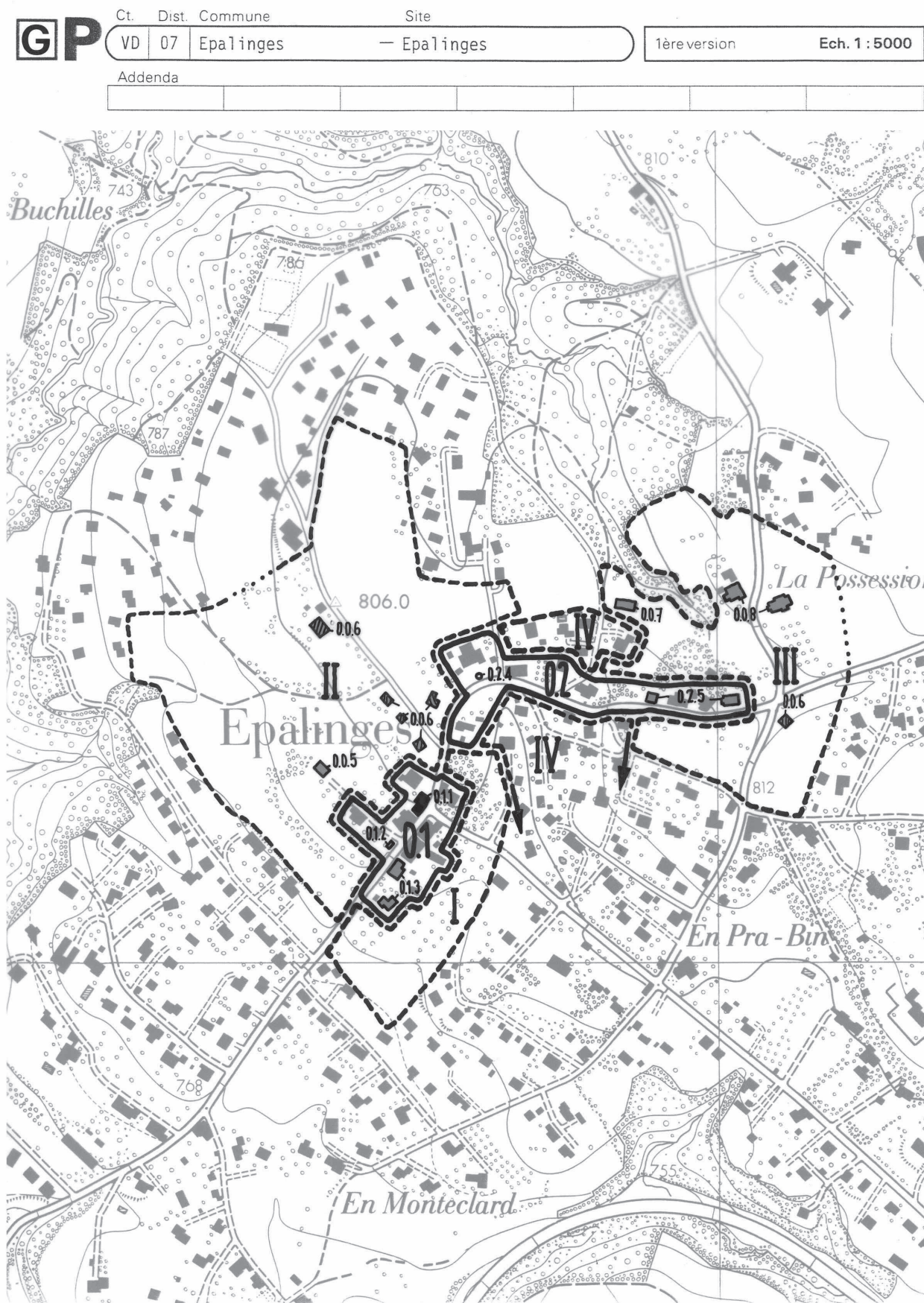
Addenda

Explications succinctes (Pour les définitions détaillées des catégories et des symboles voir la feuille des explications)

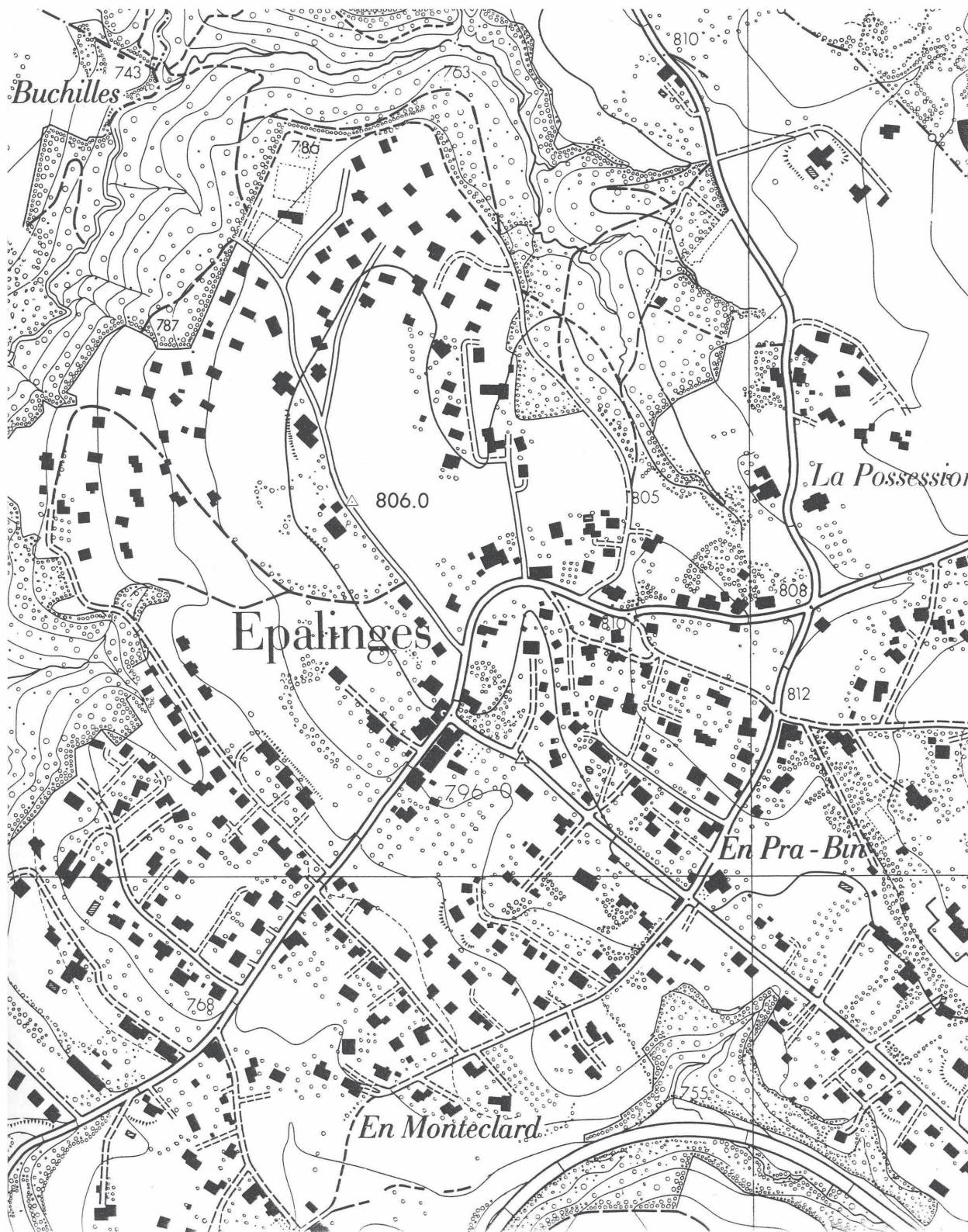
	Catégorie d'inventaire	Objectif de sauvegarde	
Tissu à protéger	A - Substance d'origine existante B - Structure d'origine existante C - Tissu divers à caractère intégral	A - Sauvegarde de la substance B - Sauvegarde de la structure C - Sauvegarde du caractère intégral	X prépondérante (qualité/signification) / évidente (qualité/signification)
Environnements	a - Environnement indispensable b - Environnement sensible	a - Sauvegarde de l'état existant b - Sauvegarde des caractéristiques	EI Elément individuel à protéger o Observation (thème important) o Perturbation (préjudiciable au site)

Tissu à protéger Périmètres (P), Ensembles (E)
Environnements Périmètres env. (PE), Echappées dans l'env. (EE)
Eléments individuels

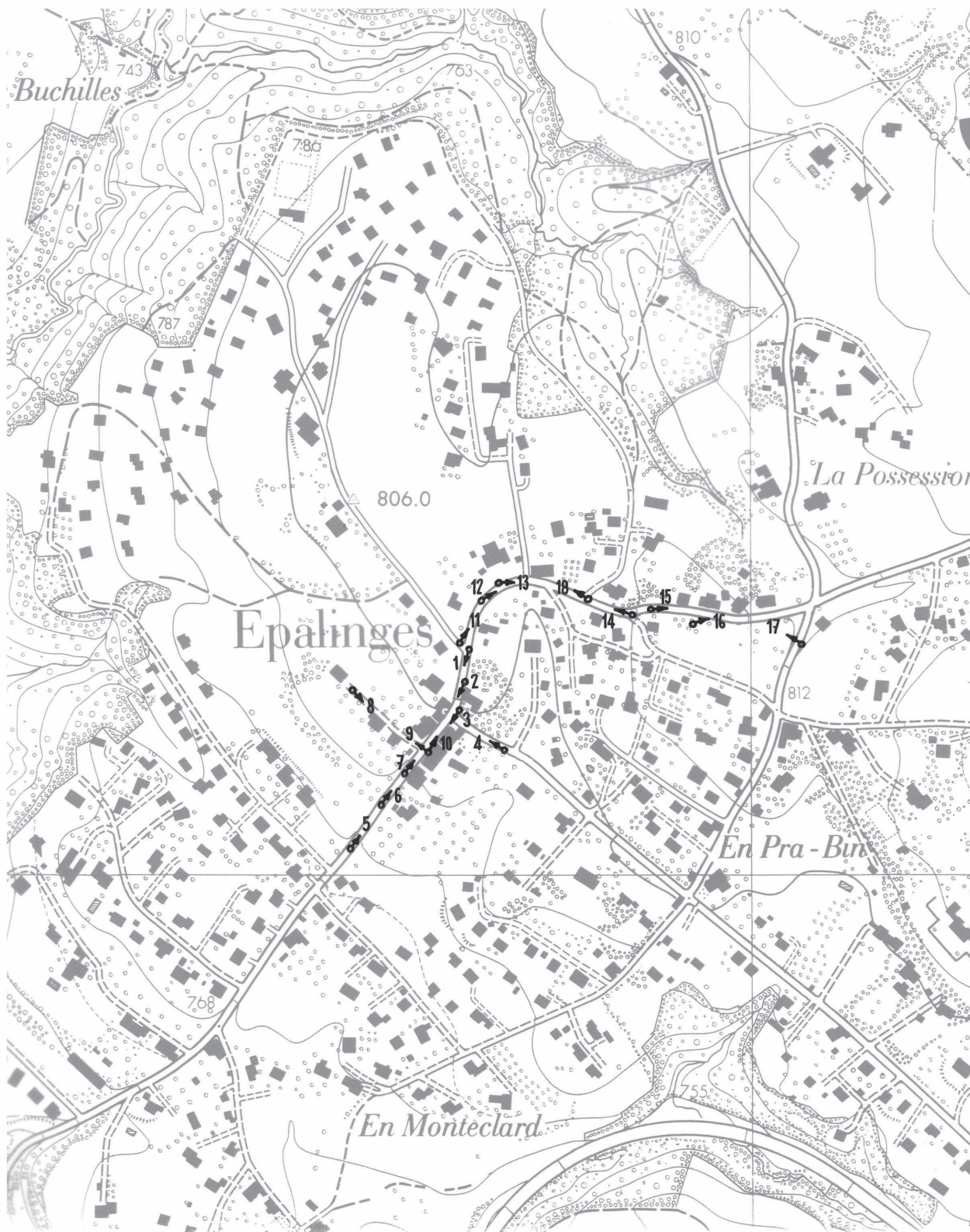
	Numéro	Dénomination	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo No
E	0.1	Tissu d'origine rurale regroupé autour du collège	BC	/	/	X	B			1-10
E	0.2	Groupeement lâche comprenant deux fermes, le café et des habitations	BC	/	/	X	B			11-18
PE	I	Petit vallon de prés et vergers dégagant la silhouette orientale du bâti	a			X	a			5
PE	II	Plateau et coteau de prés, avec de nombreux bosquets	ab			X	a			8
PE	III	Vallon de vergers aboutissant à la naissance d'un ruisseau	ab			X	a			17
PE	IV	Développement massif dès le milieu du 20e siècle: maisons unifamiliales, rarement entrecoupées de fermes foraines converties en logement (également EE IV)	b		/		b			
EI	0.1.1	Collège (env. 1840) sur la croisée				X	A			2,4,10
	0.1.2	Fontaine couverte à un bassin daté 1869						o		7
	0.1.3	Fermes lourdement converties en habitations: rajout de balcons et lucarnes						o		
	0.2.4	Grand tilleul en front d'une ferme datée 1904						o		11,12,18
	0.2.5	Habitations des années 1920 et 1930 (également 0.0.5)						o		15,17
	0.0.6	Maisons unifamiliales anarchiquement dispersées dans des espaces libres						o		
	0.0.7	Petit pavillon scolaire (années 1980) sur un niveau, à la lisière du bois						o		
	0.0.8	Fermes foraines						o		



P	Ct.	Dist.	Commune	Site	1ère version	Ech. 1 : 5000
	VD	07	Epalinges	— Epalinges		
Addenda						



FP	Ct.	Dist.	Commune	Site	1ère version	Ech. 1 : 5000
	VD	07	Epalinges	— Epalinges		
Addenda						



F	Ct.	Dist.	Commune	Site	Film No
	VD	07	Epalinges	— Epalinges	8223



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18

V

Ct.	Dist.	Commune	ISOS
VD	07	Epalinges	Données
Addenda			

SITE

Epalinges
* Les Croisettes

Commune: Epalinges
District: Lausanne
Canton: Vaud

* visité, non relevé ** observation habitat dispersé

Carte nationale No 1243

DONNEES SUR LES COMMUNES

Habitants	1990	6944	Secteur 1	1970	2 %	1980	1 %	1990	1 %
Habitants	1980	5160	Secteur 2	1970	30 %	1980	22 %	1990	17 %
Habitants	1970	3844	Secteur 3	1970	68 %	1980	77 %	1990	81 %
Accroissement 1980-90		34,6 %	Indice de développement	e=	1,25	Moyenne suisse e=1; si e supérieur à 1, l'évolution démographique de la commune entre 1980 et 1990 dépasse la moyenne nationale			
Accroissement 1970-80		34,2 %							
Accroissement 1960-70		189,7 %	Indice de la structure des âges	a=	1,39	Moyenne suisse a=1; si a inférieur à 1, la commune était frappée de vieillissement en 1990			

RECOMMANDATIONS ET ARRETES DE PROTECTION

Sur la liste de la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national A/B:
/

Sur la liste de Protection des biens culturels d'importance nat./cant./locale:
Temple des Croisettes et son site

Dans l'AFU:
/

Monuments historiques placés sous la protection de la Confédération:
/

Autres arrêtés de protection:
Eglise 1661 / Auberge de la Croix-Blanche

Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)

Mandant
Mandataire

Office fédéral de la culture (OFC) Hallwylstr. 15, 3003 Berne
Bureau pour l'ISOS, Limmatquai 24, 8001 Zurich
Sibylle Heusser, arch. ETH

V

Ct. Dist. Commune

VD 07 Epalinges —

année:

Carte

1873/1986



IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

Itinéraire VD 7
Cartes Nationales

VD 7

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 1

La documentation décrit aussi des objets (itinéraire, tracé, segment) qui sont caractérisés par peu de ou sans aucune substance historique. Sur la carte d'inventaire ils sont indiqués par des lignes grises. Même si ces objets font partie des voies de communication historiques d'importance nationale, ils ne figurent pas dans l'inventaire fédéral. (art. 3 OIVS).

Lausanne - Moudon (- Berne /- Soleure)
1223, 1224, 1243

HISTOIRE

Etat Dezember 2001 / FM, AF, sbo, ms

Itinéraire de Lausanne à Moudon, prolongé par les VD 8 Moudon – Payerne et VD 9 Payerne – Morat, qui se subdivise en plusieurs tracés.

L'absence de preuves concrètes de l'existence d'une voie romaine entre Vidy et Moudon en direction de Berne ou de Soleure n'a pas empêché les hypothèses de fleurir. Selon VIOLLIER (1927: 407 ss), la route romaine se serait séparée à La Villette de la route Lausanne – Vevey et serait montée sur Grandvaux, Forel, Les Tavernes, Châtillens, Oron où elle aurait rejoint la route venant de Vevey pour Moudon (VD 16) et aurait continué ensuite sur Avenches (VD 8 et VD 9). On a trouvé en 1826 à Forel un tronçon de voie qui n'a pas pu être daté. VIOLLIER utilise pour sa thèse le milliaire trouvé à Paudex en 1768 (HOWALD, MEYER 1940: 329 no 390; WALSER 1967: 83 no 40). Selon cet auteur (VIOLLIER 1927: 425 ss), un autre itinéraire existait par Jouxten, Romanel, Morrens, Montheron, Froideville, Poliez-Pittet, Dommartin, Chapelle et Moudon – itinéraire retenu mais intégré au réseau régional (VD 485). Si STAEHELIN (1948: 343, 356 ; carte) accepte l'hypothèse des deux itinéraires, il attribue cependant le milliaire de Paudex à la route Vevey – Moudon et il en va de même pour HOWALD et MEYER (1940: 329). Selon MOTTAS (1982: 115) en revanche, Viollier a raison quand il attribue le milliaire de Paudex à une liaison Avenches – Vidy et il postule quant à lui l'existence d'un axe par Carrouge, hypothèse suggérée par le toponyme – Carrouge = quadrium = carrefour. Dans la mesure où il est impossible de savoir où se trouvait le milliaire de Paudex, il est délicat de l'attribuer à une route dont l'existence demeure hypothétique.

Le nom de Lausanne/Lousonna est connu des itinéraires antiques. Lacu Lausonio dans l'Itinéraire Antonin du III^e siècle, ou Lacum Losonne dans la Table de Peutinger du IV^e siècle, le toponyme est mentionné dans de nombreuses inscriptions. Le vicus lui-même se développe dès les années 16-15 av. J.-C. (HOWALD, MEYER 1940: 242 ss; DRACK, FELLMANN 1988: 423 ss; LOUSONNA 1993; AS I, 1978: 79 ss; 18; 1995: 82 ss; JbSGU 83, 2000 : 242 ss) au moment de l'intégration des terres helvètes dans l'Empire romain. Le vicus s'étendait alors sur 1 km environ le long de l'axe de communication, limité au sud par la rive du lac et au nord par le Bois de Vaux, où on a retrouvé une nécropole romaine. A l'est du vicus, du côté du Flon, se trouvaient encore quelques maisons et sur la route du Valais des poteries, des vestiges d'une autre nécropole et surtout un théâtre gallo-romain (1998) ont été découverts. Côté ouest, des ateliers d'artisans et un temple sont attestés le long de la route vers Nyon. A travers le vicus passaient deux routes parallèles au lac, reliées entre elles par des chemins secondaires. Le développement de Vidy a été stimulé par sa proximité avec le lac et les nombreux transports qui s'y pratiquaient. Vidy, comme Genève ou Yverdon, a sa corporation de navetiers, mentionnée par diverses inscriptions (HOWALD, MEYER 1940: 244

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

VD 7

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 2

no 154; WALSER 1979/80 I: 112 no 52, 116 no 54; LOUSONNA 1993: 27).

Quant à Moudon, son existence pendant l'époque romaine est bien attestée par des inscriptions des II^e et III^e siècles (HOWALD, MEYER 1940: 249 ss; WALSER 1979/80 I: 148 ss, no 70 et 71). Dans l'itinéraire Antonin et sur la Table de Peutinger, Moudon/Minnodunum est un lieu d'étape sur la route de Milan à Mayence/Strasbourg par le Grand Saint-Bernard, Oron et Avenches (HOWALD, MEYER 1940: 112 ss; JbSGU 77, 1994: 205).

Chassés des rives du lac par les incursions alémanes, les habitants du vicus de Vidy se réfugient dans les collines au cours des III^e et VI^e siècles: des constructions à la Cité sont attestées dès les IV^e et VI^e siècles (JbSGU 73, 1990: 210 ss). Au cours du VI^e siècle, le déplacement de l'évêque d'Avenches à Lausanne, après un bref séjour à Windisch, assure le développement de la cité. L'éparpillement des possessions épiscopales entre Broye et Lavaux rend nécessaire une voie de communication entre ces deux régions, et sans doute le passage par le Jorat a-t-il été concurrencé par celui menant à Moudon et de là à Avenches par Montheron, Dommartin et Chapelle (VD 485). En outre, la fréquentation croissante du Grand Saint-Bernard par les marchands italiens en route vers la France, les chrétiens en pèlerinage vers Rome ou les souverains carolingiens à cheval sur les Alpes, place Lausanne à la limite de circulations intéressantes. Si la route évite en principe Lausanne puisqu'elle conduit de Vevey à Orbe puis Jougne par Oron, le détour par Lausanne semble se pratiquer très tôt puisqu'un prieuré appartenant au monastère du Grand Saint-Bernard est fondé à Montpreveyres avant 1160 (DHV II: 246). Un peu plus en amont, l'hôpital de Sainte-Catherine offrira dès le début du XIII^e siècle un asile aux voyageurs avant la difficile traversée du Jorat. C'est d'ailleurs en relation avec cet établissement qu'on trouve les plus vieilles mentions de l'itinéraire de Lausanne à Moudon: le cartulaire de Notre-Dame de Lausanne le mentionne en 1281. Il est attesté en 1398 comme «strata publica», comme «iter publicum tendens apud Medunum (...) ultra hospitale Joreti» en 1448, ou encore «magnum iter tendens a villa Lausannae ad villam Melduni» en 1489. En outre, «de temps immémorial, [il y eut] une auberge à Montpreveyres, à l'enseigne du Paon qui se transforma en auberge de l'Ours. Peu à peu le trafic fit naître une auberge à tous les paliers, au haut de toutes les montées» (BABAIAANTZ 1961: 38).

Dès la conquête bernoise, l'itinéraire Lausanne – Moudon devient un axe important pour les relations entre le pays de Vaud et son nouveau seigneur, mais répond aussi aux besoins du trafic commercial qui se dirige de France vers l'Allemagne du Sud par Genève et le plateau suisse. Des travaux semblent y être entrepris dès le lendemain de la conquête puisqu'on parle à Montpreveyres, aux Perroudes, en 1590-1595, du «chemin nouveau par lequel on va à Lausanne» (VION 1989: 93). Mais la route reste pénible et trop souvent pentue: un double attelage est en effet nécessaire aux chars pour aller de la Porte de l'Ours au Chalet-à-Gobet ou pour passer Montpreveyres (DUPLAIN 1983: 8, 29). Le «chemin de Lausanne à Morat» est mentionné avec ceux de Lausanne à Yverdon, de Genève à Saint-Maurice et de Morges à Payerne dans la patente du voyer de 1663 (BABAIAANTZ 1961: 30).

La route est cependant concurrencée par deux autres itinéraires qui évitent Lausanne: la route mi-terrestre mi-fluviale entre Morges et Yverdon par le canal d'Enteroches en service dès 1638, et le chemin des Mulets entre Morges et Payerne par Donneloye – sans

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

Documentation IVS
Canton de Vaud

VD 7

Importance Nationale

page 3

compter la concurrence extérieure et ponctuelle que peut lui faire la route de Bourgogne (SANTSCHI 1979: 8-9). A la fin du XVIIe siècle, les circulations se répartissent sur les trois voies, mais Lausanne dénonce une fréquentation plus grande de la route du Jorat et de la Broye par les grands chars d'Allemagne qui défoncent ses chaussées. De gros travaux sont menés au cours du XVIIIe siècle (VD 7.3) sur la commune d'Epalinges et un pont construit pour franchir la Broye à Bressonnaz (VD 7.4.1), mais c'est entre 1762 et 1785 que LL.EE. reconstruiront entièrement la route de Berne (VD 7.4). Au début du XIXe siècle, cet itinéraire est désormais appelé «route de Coppet à Faoug», attirant toujours les 9/10 du transit vaudois (DUPLAIN 1983: 49).

TERRAIN Relevé 12 Dezember 2001 / AF

L'itinéraire VD 7 possède plusieurs tracés distincts. VD 7.1 regroupe un ensemble de vestiges difficiles à dater, mais qui sont antérieurs à 1670, quand fut établi un tracé par La Girarde et Syens (VD 7.3). VD 7.4 décrit la route du XVIIIe siècle. VD 7.20 concerne une variante par Ropraz. VD 7.25 est le "Chemin des Paysans", ancien tracé occidental évitant la Bressonnaz.

—— Fin de la description ——

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

VD 7.1

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 1

La documentation décrit aussi des objets (itinéraire, tracé, segment) qui sont caractérisés par peu de ou sans aucune substance historique. Sur la carte d'inventaire ils sont indiqués par des lignes grises. Même si ces objets font partie des voies de communication historiques d'importance nationale, ils ne figurent pas dans l'inventaire fédéral. (art. 3 OIVS).

Itinéraire VD 7
Tracé 1
Cartes Nationales

Lausanne - Moudon (- Berne -/- Soleure)
Tracés antérieurs à 1670
1243

HISTOIRE

Etat Februar 2002 / FM, EV, AF

Si les textes, dès le début du XIII^e siècle, font état d'un chemin de Lausanne à Moudon par Sainte-Catherine, dont le refuge est mentionné dès 1228 comme «ospitalet de Jorat» (DHV II: 579) (cf. VD 7), ils ne permettent pas d'attester avec certitude l'appartenance de cet ensemble de vestiges, essentiellement des chemins creux, à l'itinéraire. Cependant, leur orientation générale, leur position par rapport aux tracés postérieurs ainsi que les relevés de terrain effectués par Eric Vion plaident en faveur de leur intégration à VD 7. Suite à l'ouverture d'un chemin neuf par la Girarde, vers 1670, ces chemins creux ont été utilisés comme liaisons locales.

On notera qu'en 1722, les vestiges actuels du Bois de Peccau (VD 7.1.2 et 7.1.3) sont traversés par un «Commun soit le vieux chemin tendant de Lausanne à Moudon» (ACV, GB 132 e), qui correspond déjà en gros au tracé de la desserte forestière actuelle. Si l'interprétation du plan cadastral est juste, tous les vestiges seraient donc antérieurs au début du XVIII^e siècle. En 1808, le plan mentionne «lci passait la plus ancienne route de Lausanne à Moudon».

TERRAIN

Relevé 1 Juni 1991 / EV, AF

VD 7.1 regroupe une série de vestiges situés au sud-est de VD 7.4.

VD 7.1.1 décrit un groupe de chemins creux dans le Bois des Dailles, au-dessus de Les Croisettes.

Plus loin, entre Epalinges et Sainte-Catherine, dans le Bois de Peccau se prolongeant en parallèle à VD 7.4, sept segments (VD 7.1.2 à VD 7.1.7) décrivent des groupes de chemins creux fossiles visibles sur le terrain : Bois de Peccau, Praz-Collet, Praz Roman, Moille-Grise sud et est, les Tailles. Parce que la couverture forestière n'est pas uniforme et parce que les pentes ont enregistré les passages, ils forment des groupes distincts. La plupart des groupes fossiles ont une architecture complexe qui réclamait une description propre et ils ont été présentés comme autant de segments. Chacun d'entre eux est accompagné d'un croquis d'ensemble, voire deux. Entre le Flon Morand et Sainte-Catherine, le relief ne présente pas de difficultés majeures pour les communications mais une succession de petites côtes et de dépressions autrefois marécageuses (parfois aujourd'hui encore mal drainées). De 820 mètres d'altitude au Flon Morand, on parvient à 850 mètres à Sainte-Catherine. Entre les deux, le tracé qui culmine deux fois à 875 mètres se tient essentiellement au-dessus de 860 mètres. Le passage actuel par le Chalet-à-Gobet n'est donc pas en moyenne vraiment plus bas (point culminant : 872 mètres).

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

VD 7.1

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 2

Le profil de la route montre que c'est dans les trois plus fortes côtes que l'on trouve les vestiges les plus impressionnants : Bois de Peccau, côte sous le camping de Praz-Collet, Tailles. Les vestiges de Peccau (VD 7.1.2) et de Praz-Collet (VD 7.1.3) sont séparés par une petite dépression marécageuse.

—— *Fin de la description* ——

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

VD 7.1.1

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 1

La documentation décrit aussi des objets (itinéraire, tracé, segment) qui sont caractérisés par peu de ou sans aucune substance historique. Sur la carte d'inventaire ils sont indiqués par des lignes grises. Même si ces objets font partie des voies de communication historiques d'importance nationale, ils ne figurent pas dans l'inventaire fédéral. (art. 3 OIVS).

Itinéraire VD 7
Tracé 1
Segment 1
Cartes Nationales

Lausanne - Moudon (- Berne /- Soleure)
Tracés antérieurs à 1670
Bois des Dailles
1243

TERRAIN

Relevé 1 Juni 1991 / EV

Les vestiges occupent la presque totalité de la surface du bois des Dailles. Les chemins creux traversent nettement ce petit massif forestier, ce qui indique un transit par les bois et non une desserte de ceux-ci. Tous les tracés sont d'aspect évasé, même s'ils sont assez larges au fond et parfois très profonds.

Les flancs nord-ouest et sud-est du bois des Dailles sont marqués par d'importantes dénivellations. Au nord-ouest, celle-ci est naturelle alors qu'à l'autre extrémité elle a peut-être été approfondie par la construction de la route de 1768-1775. Dans ce dernier talus, la molasse affleure.

On note dans le bois les vestiges d'une ancienne piste Vîta. Sous une futaie de sapins dominants et de hêtres, le sous-bois est en général très bien dégagé.

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

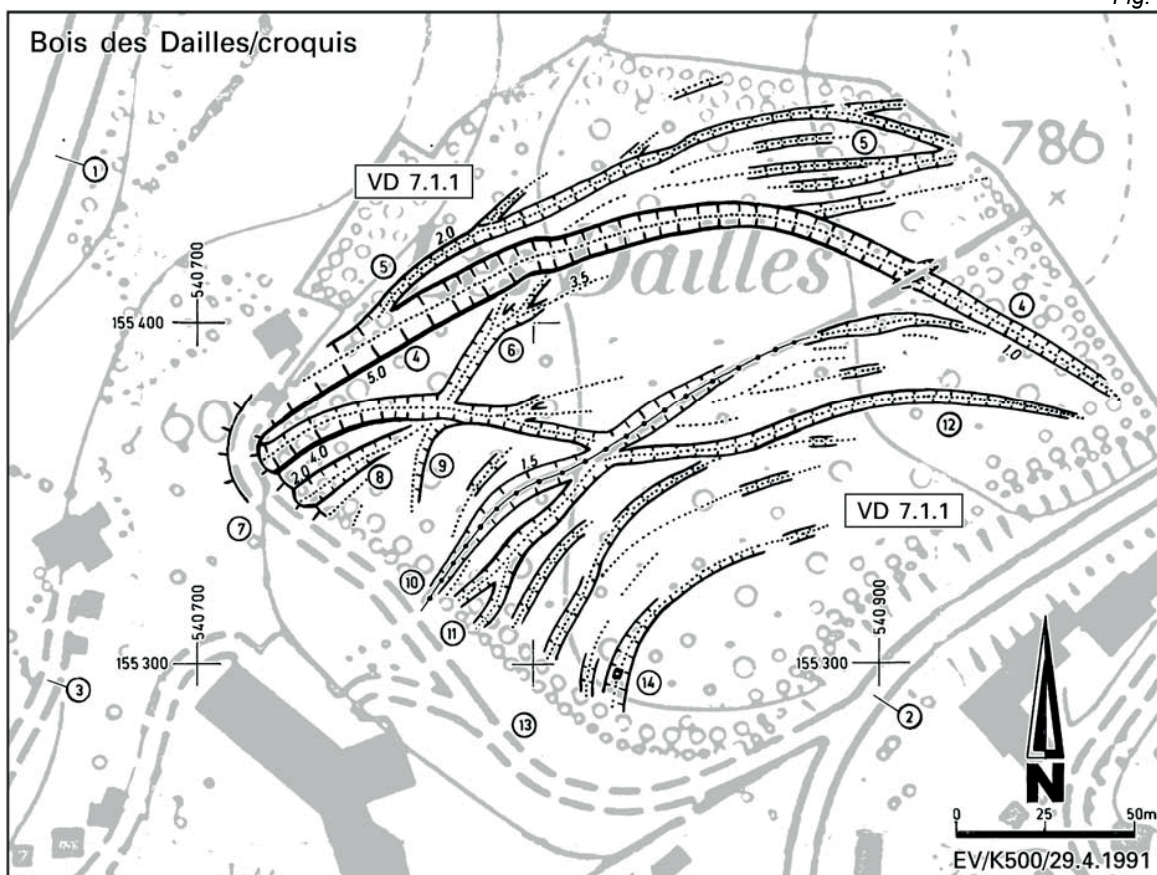
Documentation IVS
Canton de Vaud

VD 7.1.1

Importance Nationale

page 2

Fig. 1



Description et commentaire selon croquis:

1. Actuelle route de Berne construite en 1964.
2. Route de la Croix Blanche, ancienne route de Berne, tracé de 1768-1775.
3. Extrémité du chemin des Geais.
4. Un grand chemin creux, long d'environ 260 mètres, est le vestige principal. Ses bords sont réguliers. Son asymétrie est prononcée et s'inverse dans la courbe du tracé. Peu après son départ du coin ouest du bois, le talus sud du chemin atteint 5 mètres de hauteur. Plus loin, cette asymétrie diminue progressivement de 3,5 m / 1 m à 2 m / 1,5 m. Ce grand chemin creux recoupe nettement des tracés antérieurs et il est probable que nous ayons affaire ici au plus récent de tous les chemins fossiles qui traversent le bois des Dailles.
5. Groupe de sentiers creux, parfois très mal tracés et difficiles à suivre. Au nord, le plus notable rejoint, après avoir atteint 2 mètres de profondeur, le grand chemin creux no 4. Le reste des tracés semble traverser le grand chemin creux. Il est tentant de mettre en rapport leur quasi effacement et leur ancienneté.

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

VD 7.1.1

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 3

6-7-8-9. La branche sud du groupe précédent (no 6) débouche sur un tracé no 7. Il n'y a pas de dénivellation entre les deux mais un angle qui montre que no 7 est plus récent que no 6. Le tracé no 8, également antérieur au no 7 pourrait d'ailleurs être un des prolongements, avec le no 9, du no 6.

Le tracé no 7 est fortement asymétrique et son talus le plus haut atteint 4 mètres. L'asymétrie du chemin no 8 étant inverse (2 mètres de hauteur maximale), il subsiste un îlot entre les chemins 7 et 8.

Le tracé no 7 se divise peu après en trois et rejoint un chemin actuel qui a dû reprendre partiellement son tracé. Le débouché de la branche la plus au sud du chemin no 7 n'est en effet pas exactement en face du chemin creux no 12, lui-même plutôt dans le prolongement des no 10 ou 11.

10-11-12. Le chemin actuel no 10 est dédoublé d'un chemin creux no 11, d'abord jumelé, d'une profondeur de 1,5 m. Au bout de 50-60 mètres, ils se rejoignent pour aussitôt se séparer à nouveau. Le chemin no 12, également d'une profondeur maximale de 1,5 m ne devait pas originellement se raccorder: il présente un coude et on perçoit qu'il devait descendre directement la pente.

13-14. Entre les chemins no 11 et no 14, on note des tracés par endroit très irréguliers, comme moutonnés. Dans le tracé no 14, un regard indique qu'un tuyau a été posé.

— Fin de la description —

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

Itinéraire VD 7
Tracé 4
Cartes Nationales

VD 7.4

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 1

La documentation décrit aussi des objets (itinéraire, tracé, segment) qui sont caractérisés par peu de ou sans aucune substance historique. Sur la carte d'inventaire ils sont indiqués par des lignes grises. Même si ces objets font partie des voies de communication historiques d'importance nationale, ils ne figurent pas dans l'inventaire fédéral. (art. 3 OIVS).

Lausanne - Moudon (- Berne /- Soleure)
Tracé du XVIIIe siècle (1768-1775)
1223, 1224, 1243

HISTOIRE

Etat Februar 2002 / AF, ms

Malgré tous les efforts entrepris précédemment, vers le milieu du XVIIIe siècle, la route de Berne est à nouveau ruinée dans ses passages les plus délicats: au Bois des Dailles, elle «est tellement dérangée et enfoncée qu'aucune voiture n'y passe sans être en danger de se renverser par les creux qui s'y font tous les jours (...)» (DUPLAIN 1983: 38). En 1768 décision est prise de la reconstruire entre Lausanne et la Bressonnaz et les travaux dureront jusqu'en 1775. La route reprend en bonne partie le tracé médiéval par le faubourg du Marterey, La Sallaz, les Croisettes, le Chalet à Gobet, Montpreveyres. La Bressonne est désormais franchie à la hauteur de l'Usine à Moille puis la route descend sur Ecorche-Boeuf, Carrouge et Vucherens.

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

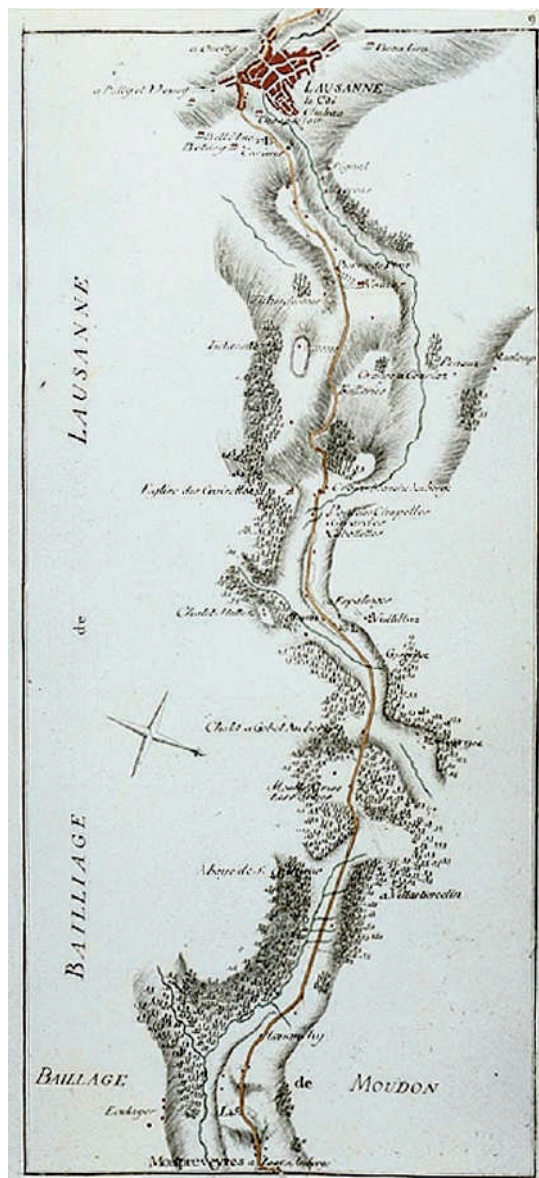
VD 7.4

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 2

Lausanne – Montpreveyres, extrait de
Pierre Bel, «Carte topographique de la
grande route de Genève à Berne», 1783
(ACV, Bm 5).
Fig. 1



Depuis Vucherens, le nouveau tracé reste dans la plaine, passant par le Closy. Trois ingénieurs ou architectes travailleront à ce tracé, Burnand, qui vient de faire les plans de la route des Gonelles, Mirani, qu'on retrouvera entre Avenches et Payerne, et enfin Exchaquet.

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

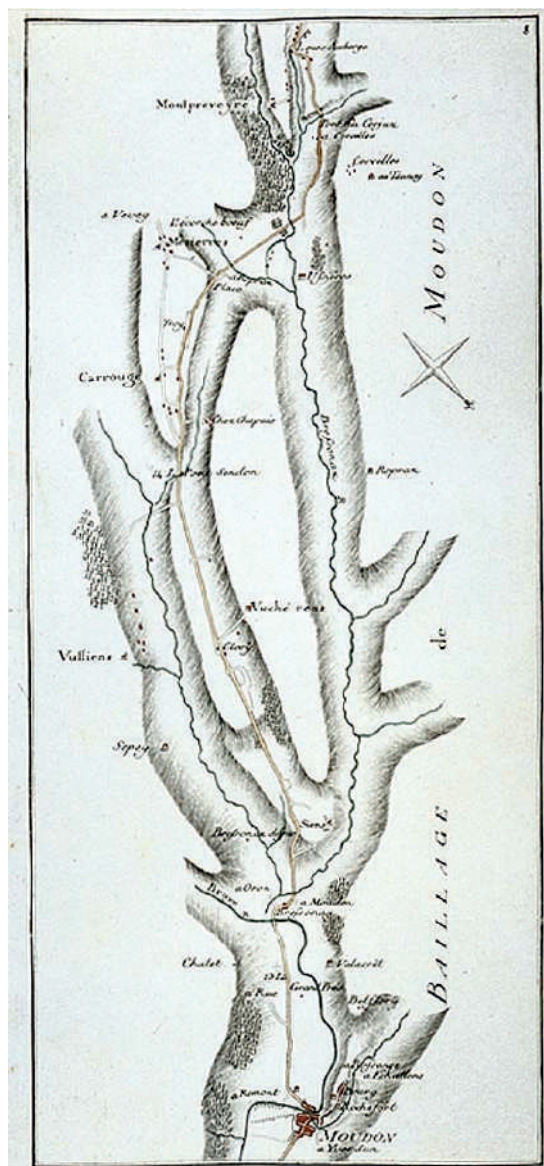
VD 7.4

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 3

Montpreveyres – Moudon, extrait de
Pierre Bel, «Carte topographique de la
grande route de Genève à Berne», 1783
(ACV, Bm 5)
Fig. 2



L'Atlas suisse (AS 1798, f. 9) indique un parcours par «Vannes», «belle Vaux», «Croisettes», poursuivant par «Montpreveyres»; au nord de «Carrouge», il se fond avec l'itinéraire en provenance de Vevey, et continue sur Moudon par «Vucherens». La Carte Dufour (CT 1848/XVI) indique une route de 1^{ère} classe par La Sallaz, Vannes, les Croisettes, Chalet à Gobet. La suite est attestée sans mention sur les cartes de Montpreveyres de 1824 et de Carrouge de 1841 (ACV, GC 1291 et 1281/1) et comme «route de Lausanne à Berne» sur le plan de Vucherens de 1823-24 (ACV, GB 221 a 1). Passant le pont de Bressonnaz (VD 7.4.1), le tracé est mentionné comme «le grand chemin tendant de Moudon à Lausanne» sur le plan de Moudon de 1703 (ACV, GB 207 a) et comme «grande route tendant dès Moudon à Lausanne» en 1809-1814 (ACV, GB 207 e). L'ATS 307 Corcelles-le-Jorat 1891, 305 Sottens 1892 et 356 Moudon 1890 la représente comme une route de 5 m et plus.

IVS

VD 7.4

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 4

TERRAIN Relevé 7 Februar 2002 / JPD, AF, nab

Le tracé débute sur la place Saint-François où dès sa sortie orientale, il se dédouble: à l'est par la rue principale goudronnée faisant la large courbe puis une rue raide pavée de 5 m de large avec deux trottoirs, à l'ouest par une rue pavée qui rejoint la rue principale large de 10 m, avec deux trottoirs montant sur Epalinges. La partie de tracé quittant la place par l'occident, route de 10 à 15 m passant par le Tunnel (tunnel à une arche de pierre datant de la deuxième moitié du XIXe siècle) rejoint aussi les deux autres tracés à cet endroit. Cette large route à grand trafic est bordée par une allée d'arbres ou une haie de charmilles. A la hauteur du complexe du CHUV, contre le mur de soutènement de pierre de taille de 3 m on trouve une plaque indiquant la distance pour joindre Lausanne (0.2 km) et Berne (90.8 km); plus loin après un passage assez pentu, se dresse une pierre à sabot datée de 1812 (malheureusement couverte de graffiti). A Vennes, la route flanquée d'un mur de soutènement de pierre de taille de 2 m s'élargit à 12 m pour permettre l'accès à l'autoroute. Aux Croisettes, une route goudronnée large de 6 m bordée de haie et de jeunes arbres traverse la zone habitée (le virage contournant la colline a été construit en 1964), au centre du village, on trouve une borne kilométrique d'un côté de la rue, indiquant 5 km de Lausanne et 87 km de Berne, et de l'autre une pierre à sabot. Un segment en chemin creux a été relevé dans le Bois de Dailles et est décrit sous VD 7.1.1. Par la suite, la route principale qui s'était réduite à 8 m s'élargit à 10 m. Au col du Chalet à Gobet, on trouve une autre borne kilométrique indiquant la distance à Lausanne (8 km) et Berne (84 km).

La descente côté nord du Chalet à Gobet se présente sous forme d'une large chaussée goudronnée de 9 à 12 m de large avec des talus de 3 m au Pré de Bressonne, puis avec un talus unique côté champs de 1 à 3 m. La première courbe avant la Rèce est soulignée par un talus arboré de 3 m, puis côté amont, la route est délimitée par une paroi rocheuse (molasse) de 4 m. On notera aussi sur le bas côté, une borne de distance indiquant 11 km de Lausanne et 81 km de Berne. Après Les Balances, on trouve une autre borne, celle-ci datant du XVIIIe siècle, cylindrique avec la distance en lieues: 2 lieues de Lausanne et 15 lieues de Berne (fig. 3). A cet endroit la route est une chaussée de 9 m de large avec des talus de 2.5 m à l'ouest et 1.5 m à l'est. Après 250 m, le tracé historique descend vers la vieille partie de Montpreveyres, passe sous la route moderne actuelle et ressort vers l'ouest, puis le tracé est interrompu pour reprendre à la bifurcation suivante (point 781). Sur 650 m, le tracé historique correspond à la route moderne de Lausanne-Moudon, puis bifurque à l'est en direction de Carrouge. La route de 6 m est bordée à droite puis à gauche de charmilles. A Ecorche Boeuf, la route a une partie en chaussée avec des talus de 2 m, à l'approche du ponceau à une arche de pierre largement agrandi (fig. 4); la route moderne a été rehaussée, car la borne de distance est enfoncée sur plusieurs dizaines de centimètres, on peut encore y lire: 15 km de Lausanne.

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

VD 7.4

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 5

*Borne cylindrique du XVIIIe siècle où la
distance entre Lausanne et Berne est
indiquée en lieues.
Fig. 3 (nab, 2. 2. 2002)*



*Ecorche Boeuf: ponceau de pierre à une
petite arche sous une structure de béton
et métal moderne.
Fig. 4 (nab, 6. 6. 2000)*



Passé La Croix d'Or, on atteint la maison du Motte datée de 1826, derrière celle-ci une petite chaussée de 1 m se dessine sur 150 m. A la sortie de Carrouge, VD 7.4 est rejoint par VD 36.2. C'est alors une route de 8 m de large avec deux voies cyclables. Après le pont à une arche de pierre à Sendon, une borne de distance se dresse de chaque côté de la route: à l'ouest une borne cylindrique avec

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

VD 7.4

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 6

*Borne de la fin du XIXe siècle où la
distance entre Lausanne et Berne est
indiquée en kilomètres.
Fig. 5 (nab, 2. 2. 2002)*

l'indication (des lieues ?) effacée par le temps et les intempéries, à l'est une borne kilométrique indiquant 17 km de Lausanne et 75 km de Berne (fig 5). On retrouve cette borne pour les kilomètres 18 / 74 à l'entrée de Vucherens et 20 / 72 à la descente vers Syens. Le segment entre Carrouge et Syens est une route de 8 m se réduisant à 6 m, délimitée de-ci de-là par des petits talus de 0.5 à 1.5 m de hauteur (fig. 6). En bout de ligne droite, au lieu de rejoindre la route cantonale moderne, le tracé historique tourne à l'est en direction de Bressonnaz et correspond au chemin agricole.



*Tracé rectiligne entre Vucherens et
Syens.
Fig. 6 (nab, 2. 2. 2002)*



L'arrivée à Bressonnaz est la partie la plus modernisée et donc la moins intéressante. De nos jours, l'ancien tracé de la route de Lausanne via Mézières débouche avant Moudon à la hauteur de l'actuelle route cantonale. En effet, à cet endroit, deux routes se jouxtent et prêtent à confusion: à l'ouest, c'est la route cantonale modifiée en 1964; à l'est, accolée à cette dernière, on trouve une

IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

VD 7.4

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 7

*Erigé en 1699-1701 quelque 160 m à l'est du viaduc routier de l'actuelle route cantonale, le vieux pont de Bressonnaz est surtout connu des cammionneurs fréquentant toujours le relais du lieu.
Fig. 7 (JPD, 3. 8. 1992)*

dévestiture à usage agricole, asphaltée. Elle est séparée de la route cantonale par un talus herbeux haut de 1 à 3 m. De l'ancien "Pont Morin ou Morand" franchissant ici la Bressonne, il ne subsiste rien.

Un instant disparu sous un pré, le vieux tracé réapparaît à l'est d'un groupe de maisons agricoles; il est asphalté et délimité au nord par un haut talus d'herbe. Après un virage en direction du nord, la route franchit la Broye par l'ancien pont toujours existant (fig. 7) et arrive à la petite halte CFF de Bressonnaz.



Le tracé est de nos jours ici coupé par la voie de chemin de fer CFF Lausanne-Lyss (la ligne de la Broye). Au-delà du chemin de fer, en direction du nord, le tracé subsiste toujours sous forme d'une petite route asphaltée longeant la voie ferrée. L'essentiel du chemin est bordé d'arbres alignés du côté occidental; à l'approche de la route descendant de Rue et Oron (VD 16.2), une petite zone industrielle a vu le jour ces dernières années.

On franchit de nos jours la route cantonale par un viaduc routier et poursuit son chemin plein nord; on approche dès lors des premières maisons de la ville de Moudon. Seule une borne kilométrique du XIXe siècle (fig. 8 et 9) constitue encore un témoignage de l'ancien paysage routier du vieux grand chemin bernois.

*A l'entrée de la ville, la vieille borne du siècle passé borde aujourd'hui encore l'ancien tracé bernois en usage jusqu'en 1964. A l'arrière-plan, l'actuelle route cantonale Lausanne - Berne.
Fig. 8 (JPD, 3. 8. 1992)*



IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

VD 7.4

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 8

*Avec ses dimensions (0.7 m de haut;
0.35 m de large et 0.25 m d'épaisseur),
ce témoin appartient à un autre âge où
la lecture, chemin faisant, de ses
indications était encore possible.*

Fig. 9 (JPD, 3. 8. 1992)



Au bout de 500 m, l'entrée dans le noyau historique de Moudon est tout de suite sensible. Le décor change, le cadre urbain devient attractif. Tout d'abord, la route tourne en direction du nord-ouest en passant devant un grand manoir du XVIII^e siècle, appelé "Château d'Estavayer" (la bâtisse figure sur la carte de 1783 de Bel).

Par la rue principale, on arrive après un second virage au pont (moderne) franchissant la Broye. Le long de la route, on relèvera en particulier le "Café du Pont" (fig. 10) et sa belle fontaine. Tout à côté de cette auberge rappelant le souvenir de l'ancien pont (fig. 11) fortifié de Saint-Eloi (partiellement détruit par la crue de 1898 et reconstruit en métal) se trouvait jadis un autre bâtiment intimement lié à une grande artère routière: l'ancien hôpital ("hostellerie" citée dès 1228) de Saint-Jean de Jérusalem, aujourd'hui disparu.

*Le "Café du Pont" conserve le souvenir
du vieux pont fortifié de Saint-Eloi,
démoli en 1898. A gauche, derrière la
fontaine, le bâtiment du XVIII^e siècle qui
prit la place d'une ancienne "hostellerie"
de Saint-Jean de Jérusalem (XIII^e
siècle).*

Fig. 10 (JPD, 3. 8. 1992)



IVS

INVENTAIRE DES VOIES
DE COMMUNICATION HISTORIQUES
DE LA SUISSE

VD 7.4

Documentation IVS
Canton de Vaud

Importance Nationale

page 9

*C'est depuis l'actuel pont métallique
ayant succédé à l'ancien pont fortifié de
Saint-Eloi qu'on peut le mieux saisir la
configuration de la ville de Moudon, en
particulier la vue qu'on peut y avoir sur
le vieux bourg de hauteur.
Fig. 11 (JPD, 3. 8. 1992)*



— Fin de la description —